



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 3

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période allant
du 15 février 1952 au 25 avril 1953

PORTEE DU RAPPORT. — INTRODUCTION

1. Le présent rapport relate les travaux de la Commission de la fin de la session du Comité plénier, le 14 février 1952, à la fin de la cinquième session, le 25 avril 1953.

2. Le rapport est divisé en cinq parties.

La première partie passe en revue le travail de la Commission jusqu'au début de la cinquième session, le 9 avril 1953. Cette partie du rapport examine les études effectuées sur la situation économique actuelle de l'Amérique latine; les problèmes du développement économique, y compris l'intégration et la réciprocité économiques en Amérique centrale; le développement industriel; les problèmes économiques de l'agriculture; le commerce avec l'Europe et les Etats-Unis; le commerce intrarégional; le programme de formation d'économistes pour l'Amérique latine.

La deuxième partie rend compte des relations de la Commission avec les institutions spécialisées et autres organismes intergouvernementaux.

La troisième partie fait le résumé des débats de la cinquième session, réunie au Brésil du 9 au 25 avril

1953, en les groupant sous les six rubriques suivantes, qui correspondent aux six comités spéciaux de la cinquième session: situation actuelle et perspectives de la vie économique; développement économique et assistance technique; industries; agriculture; commerce intrarégional; coordination.

La quatrième partie reproduit les résolutions adoptées à la cinquième session, ainsi qu'un projet de résolution que la Commission soumet au Conseil.

La cinquième partie comprend le programme de travail et l'ordre de priorité adoptés par la Commission pour 1953-1954.

3. Le discours inaugural prononcé le 9 avril par Son Excellence M. Getulio Vargas, Président des Etats-Unis du Brésil, et l'exposé fait en séance plénière, le 10 avril, par le Secrétaire exécutif, sont reproduits en annexe au présent rapport, ainsi que le texte du mandat de la Commission et son règlement intérieur.

4. La Commission a adopté le texte du présent rapport à la séance de clôture de sa cinquième session, le 25 avril 1953.

Première partie. — RESUME DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Introduction

5. Le programme de travail arrêté par la Commission lors de sa quatrième session, à Mexico, et amendé par le Comité plénier, a permis au secrétariat de concentrer avant tout ses efforts sur la poursuite de travaux relatifs aux problèmes essentiels du développement économique. A ce propos, il convient de remarquer qu'au cours de l'année dernière il a été fait une plus grande place aux travaux qui conduisent directement à une action pratique. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le programme de l'Amérique centrale, l'étude de la sidérurgie, le cycle d'études de crédit agricole, les techniques de planification du développement économique et la formation d'économistes. De plus, il y a eu un resserrement toujours plus marqué de la coopération et des consultations entre les gouvernements en ce qui concerne les problèmes économiques de leurs pays respectifs et les travaux de la Commission.

6. D'autres travaux d'importance majeure sont les suivants: *Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952*; possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine; développement économique de l'Equateur; commerce intérieur de l'Amérique latine; possibilité pour les pays

d'Amérique latine de réaliser des opérations multilatérales de compensation par l'intermédiaire de l'Union européenne de paiements; facteurs qui influent sur la production agricole; monographies agricoles de différents pays; la recherche technique, facteur du développement économique.

7. Dans l'accomplissement de son programme de travail, le secrétariat a bénéficié de l'entière coopération d'autres institutions internationales, et bien peu nombreux ont été les projets qui n'ont pas bénéficié de l'aide et de la collaboration d'au moins un de ces organismes: institutions spécialisées, autres commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies ou Conseil économique et social interaméricain.

A. — Travaux principaux

ETUDE ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE LATINE EN 1951-1952 (E/CN.12/291).

8. Cette *Etude économique* est la quatrième qu'ait rédigée le secrétariat; elle est plus complète que les précédentes. Pour la première fois, elle donne une image d'ensemble du produit total brut de l'Amérique latine et du rythme de croissance de ce produit.

L'*Etude* est divisée en trois parties :

1) Une analyse sommaire du produit total brut de l'Amérique latine et des éléments principaux du profit de sa croissance depuis 1945 ;

2) L'incidence des événements mondiaux sur l'Amérique latine, la structure de la balance des paiements, le commerce international et le rapport des prix ;

3) Les tendances de la production agricole, industrielle, minière et électrique.

On y examine avec une attention particulière l'effet que les tendances qui ont marqué les dépenses et les revenus aux Etats-Unis et en Europe occidentale, depuis le début de la guerre de Corée, ont eu sur le commerce de l'Amérique latine. L'*Etude* fait clairement ressortir la baisse de prix des produits primaires en 1951 et 1952, et ses répercussions sur la situation de la balance des paiements des pays d'Amérique latine et sur le rapport des échanges dans ces pays. On y analyse en détail, pour la première fois, la composition des importations de chaque pays et les changements qu'a subis le volume de ces importations. L'*Etude* s'étend sur la situation actuelle de l'agriculture, produit par produit, et sur les programmes de développement agricole. Elle traite, pour la plupart des pays, des tendances actuelles de l'industrie manufacturière et de certains problèmes de développement industriel. Au chapitre de l'industrie minière, elle examine, pour les pays producteurs, la situation actuelle de trois métaux de première importance : le cuivre, le zinc et le plomb. Un dernier chapitre est consacré à la pénurie d'électricité et aux projets que l'on forme actuellement pour y remédier, ainsi qu'aux tendances qui marquent le développement de l'industrie pétrolière.

9. L'*Etude* précise que, depuis 1946, la croissance économique de l'Amérique latine a suivi un rythme extraordinairement rapide, au regard tant de l'expérience passée de l'Amérique latine que du rythme de croissance d'autres régions du globe. Au cours de cette période, le produit total brut de l'Amérique latine s'est annuellement accru de 4,7 pour 100. Il convient de remarquer, cependant, que certains des facteurs favorables qui ont contribué à cet accroissement ont fléchi en 1952. Le principal de ces facteurs favorables avait été l'amélioration du rapport des échanges, qui avaient représenté environ 4,3 pour 100 du produit brut géographique de la région de 1946 à 1952.

10. L'influence combinée de ce fait et d'autres facteurs favorables sont arrivés à élever le pourcentage des investissements à 16,5 pour 100 du produit total brut dans la période 1946-1952, chiffre particulièrement élevé pour l'Amérique latine, bien qu'encore insuffisant pour assurer un rythme normal de développement.

11. En même temps que ce pourcentage d'investissement relativement élevé, le rythme de formation des capitaux a été particulièrement intense au cours de la même période. Un tiers des réserves de capitaux dont la région dispose en 1952 s'est accumulé depuis 1946. En conséquence, la valeur de la part de capital par travailleur a augmenté d'un quart en Amérique latine. Cependant, la production s'est développée proportionnellement moins que la valeur de la part de capital, et le rapport production-capital a baissé.

12. Les biens et services disponibles en Amérique latine ont été, comme on pouvait s'y attendre, moindres que le produit total brut, car l'Amérique latine transfère traditionnellement à l'extérieur le solde de sa balance commerciale, pour payer les profits et intérêts du capital

étranger investi chez elle. L'afflux total de capitaux étrangers n'a pas été sans ampleur, mais il n'a malgré tout pas contrebalancé ces derniers temps le transfert des profits et intérêts. Dans cette même période de 1946 à 1952, le transfert dû à ces opérations a été d'au moins trois fois supérieur à l'afflux des capitaux étrangers. Cependant, le rachat de capitaux à des étrangers, avant et après la seconde guerre mondiale, et la diminution du pourcentage de capitaux étrangers qui en est découlée ont eu pour conséquence une certaine réduction du transfert du revenu de ces capitaux à l'étranger.

13. Grâce à ce facteur et à d'autres, l'excédent traditionnel des exportations a été moins marqué pendant la période 1946-1952, ce qui a permis aussi bien à la consommation qu'aux investissements de grandir plus rapidement que le produit total brut.

14. Cependant, même si l'on tient compte de cette amélioration, le niveau de consommation par habitant est particulièrement bas en Amérique latine, où il équivalait à peine, en 1952, à 205 dollars (en prix de 1950).

15. Néanmoins, le rapport des échanges et d'autres facteurs favorables se sont alliés pour élever de 70 pour 100 la capacité d'importation entre 1945 et 1952. Le tiers des nouveaux investissements de capitaux étant fondé sur l'importation de biens d'équipement, on peut facilement se faire une idée de l'effet de l'accroissement de la capacité d'importation sur le taux des investissements.

16. On peut mieux apprécier, peut-être, la nature même du relèvement économique de l'Amérique latine pendant la période 1946-1952, quand on constate l'ample expansion de la production manufacturière et le déplacement relatif du capital et du travail en direction de cette forme de l'activité économique. Pendant cette période, la production industrielle s'est accrue des deux tiers ; depuis 1946, elle dépasse en valeur la production agricole ; ce dépassement a été de 36 pour 100 en 1952. Le volume considérable des investissements engagés dans ce secteur depuis 1945, d'une part, joint au fait que les opérations se font maintenant sur une plus grande échelle, ont amplement contribué à élever la productivité, élevant de 3,9 pour 100 le rendement moyen des travailleurs de l'industrie. Ce large essor de la productivité industrielle a permis une réduction appréciable des prix industriels par rapport aux autres, et c'est par ce canal que le secteur industriel a transféré au reste de la communauté une partie du bénéfice dû aux progrès techniques. En revanche, l'accroissement de la production agricole de l'Amérique latine a été modeste.

17. L'*Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952*, réalisée par le secrétariat de la CEPAL, et l'*Etude économique de l'Europe depuis la guerre*, réalisée par la Division de recherche et de planification de la Commission économique pour l'Europe, montrent des similitudes frappantes dans leurs méthodes d'interprétation et d'analyses. Bien des éléments essentiels qui ont fait le malheur économique de l'Europe ont fait le bonheur économique de l'Amérique latine depuis 1946. Le déséquilibre de la balance des paiements de l'Europe, dans la période de l'après-guerre, s'est continuellement aggravé ; il s'est légèrement rétabli en 1952. Le revenu des capitaux d'Europe occidentale placés à l'étranger est brusquement tombé, parallèlement au déclin de l'importance relative des investissements étrangers en Amérique latine. De son côté, l'expansion

de la production industrielle en Amérique latine a réduit sa demande de produits de l'industrie légère en provenance de l'Europe.

ETUDE PRÉLIMINAIRE SUR LES TECHNIQUES DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (E/CN.12/292)

18. Cette étude est la suite logique de l'analyse que le secrétariat a commencée dans des études antérieures¹ des problèmes du développement économique de l'Amérique latine. On y expose une méthodologie de la planification, en tenant compte des principaux facteurs qui influent sur le développement économique ainsi que de la nécessité d'accélérer ce développement.

19. L'étude estime que l'élaboration de programmes de développement n'implique pas une réduction de l'activité de l'initiative privée. En fait, en augmentant les investissements croissants et en les dirigeant mieux, pour accélérer le développement économique du pays, on procure du même coup à l'initiative privée un milieu et des perspectives plus favorables.

20. Quand on élabore un programme, il faut énoncer diverses hypothèses sur le taux d'accroissement du produit total brut pendant une période donnée, de façon à pouvoir évaluer les niveaux de production et de consommation. La réponse à cette question réside, dans une large mesure, dans l'histoire économique du pays. On peut estimer que pour que l'Amérique latine, prise dans son ensemble, réalise un accroissement net de 1 pour 100 de son revenu par habitant, il faudrait réserver 2 pour 100 de son produit total brut à de nouveaux investissements. Pour réaliser une augmentation du taux d'accroissement, il faut donc acheminer vers de nouveaux investissements une plus grande partie de la production.

21. En 1952, le produit brut par habitant, en Amérique latine, n'était que de 245 dollars. A moins que le rythme du développement économique ne s'accélère et dépasse le rythme enregistré depuis 1935, le moment où l'Amérique latine doit atteindre le niveau économique des régions développées reculera dans l'avenir d'une distance démesurée. Un programme d'accélération du rythme du développement économique pourrait en revanche permettre de réaliser des gains substantiels dans l'espace d'une génération.

22. L'étude envisage ensuite les principaux problèmes et éléments du programme. Il faut du capital étranger pour compléter l'épargne locale pendant les premières étapes du programme et pour empêcher que le niveau de la consommation par habitant, déjà trop bas, ne tombe plus bas encore; mais la crainte du fardeau que représente le transfert de profits et d'intérêts limite l'ampleur et la nature des capitaux étrangers. Les possibilités d'importations sont actuellement et dans le proche avenir sévèrement limitées. Par exemple, le manque d'élasticité et l'instabilité de la demande extérieure exigent que l'on accélère le remplacement des importations par une production locale, évolution conforme au changement de structure d'une économie mouvante. Etant donné que la pénurie de capitaux est à la base du freinage du développement économique de l'Amérique latine, le programme devrait chercher à

¹ Voir *Le développement économique de l'Amérique latine et ses principaux problèmes* (E/CN.12/89), *Etude économique de l'Amérique latine en 1949* (E/CN.12/164/Rev.1) et *Problèmes théoriques et pratiques de la croissance économique* (E/CN.12/221).

atteindre l'accroissement maximum du rapport production-capital, pour l'économie prise dans son ensemble; ce principe est une des principales raisons pour lesquelles il vaut mieux élaborer des programmes généraux que des programmes partiels. L'élasticité de la demande doit être projetée par secteurs et les besoins de capitaux, de main-d'œuvre, d'énergie électrique et de matières premières qu'impliquent ces projections doivent être mis en rapport avec la demande du secteur. Il est indispensable de partir de projections générales et de faire ensuite les ajustements nécessaires.

23. L'étude examine ces critères en tenant compte particulièrement de l'expérience de l'Amérique latine pendant le dernier quart de siècle, et mentionne trois considérations principales qui mettent en relief la nécessité de la planification: 1) le besoin de dépasser le rythme d'accroissement enregistré de 1934 à 1952; 2) le besoin d'un changement structural dans la composition des importations et dans la structure économique interne, étant donné l'accroissement limité de la capacité de paiement à l'étranger; 3) l'instabilité provoquée par des facteurs externes, en particulier la fluctuation des rapports des échanges. L'analyse souligne qu'un développement économique accéléré exige un relèvement de la productivité agricole, qui, en 1952, n'atteignait que le sixième de la productivité des secteurs non agricoles, et la réduction du pourcentage de la population active occupée de l'agriculture. En plus de cette perspective générale de croissance pour l'ensemble de l'Amérique latine, l'étude trace les grandes lignes d'un plan de travail et de ce qu'il impliquerait pour deux pays d'Amérique latine dont l'expérience, récente en matière de croissance économique, a été tout à fait différente: le Brésil et le Chili.

24. L'étude comprend également une analyse de la méthode utilisée pour mettre les projections de l'élasticité de la demande par secteurs en relation avec les besoins de la production et les besoins de capital, de main-d'œuvre et de matières premières, ainsi que l'interdépendance de ces facteurs.

25. Ces considérations forment la partie I de l'étude. La partie II fait un exposé détaillé des méthodes de planification du développement, à des fins théoriques et préparatoires; elle prend comme données de base celles de l'économie chilienne.

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (E/CN.12/303)

26. Le but principal de ce programme est de permettre à un petit nombre d'économistes latino-américains bien choisis d'étudier plus particulièrement les problèmes du développement économique, et notamment la recherche et l'analyse des données économiques utilisées pour la planification du développement économique. La Commission et l'Administration de l'assistance technique ont organisé ce programme de formation en application de la résolution 4 (IV) [E/2021] adoptée par la Commission à Mexico, au cours de sa quatrième session. La principale raison de l'organisation de ce programme au sein du secrétariat de la CEPAL était de donner aux participants l'occasion de travailler, en contact étroit avec les économistes de la CEPAL, à l'étude des problèmes de développement économique.

27. Le premier cycle du programme de formation a commencé en mai 1952 et s'est terminé en mars 1953.

Les dix bourses de perfectionnement accordées dans le cadre du programme se sont réparties de la manière suivante: Brésil, trois; Chili, deux; Cuba, Equateur, Mexique, Paraguay et Salvador, chacun une. Six des participants étaient fonctionnaires de l'Office de développement économique ou du Ministère de l'économie nationale de leur pays; trois d'entre eux travaillaient dans les services économiques des banques centrales, et un était chargé de cours d'économie politique.

28. Le programme d'études consistait en des lectures intensives, des débats et discussions et des travaux de recherche. Tous les participants ont effectué un ou plusieurs travaux de recherche sur les projections et les analyses du produit national brut et les problèmes du développement économique de divers pays.

29. Le cycle de 1953, qui a commencé le 15 avril, est suivi par douze économistes d'Amérique latine.

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'INTÉGRATION ET DE RÉCIPROCITÉ ÉCONOMIQUES EN AMÉRIQUE CENTRALE (E/CN.12/296)

a) Réunion des Ministres de l'économie nationale

30. Au cours de sa quatrième session, sur l'initiative de cinq pays d'Amérique centrale: Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Salvador, la Commission a prié le secrétariat d'étudier des méthodes et des plans en vue d'une intégration économique progressive de l'Amérique centrale, et notamment la constitution d'un comité de coopération économique, composé des Ministres de l'économie nationale de ces pays. Le Gouvernement du Panama a également fait savoir qu'il s'intéressait à cette question.

31. La première session du Comité des Ministres de l'économie nationale des pays d'Amérique centrale était consacrée à la question de l'intégration et de la réciprocité économiques. Elle s'est tenue à Tegucigalpa du 23 au 28 août 1952, sur l'invitation du Gouvernement du Honduras. Ce comité, dont la formation a été l'une des tâches les plus importantes du Bureau de Mexico de la CEPAL, est le premier comité permanent de la CEPAL institué sur le plan gouvernemental; il constitue un exemple magnifique du genre de travail pratique que l'Organisation des Nations Unies peut accomplir parmi ses Membres d'Amérique latine, et montre également comment la Commission peut aider les gouvernements dans le domaine du développement économique. On trouve dans le document E/CN.12/296 et Add.1 et 2 le texte des résolutions adoptées au cours de cette session, le compte rendu des débats et l'exposé des mesures prises ultérieurement, par l'intermédiaire du BAT, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique, la FAO, l'OIT et l'UNESCO.

32. L'objet fondamental du programme est de faire progresser le développement économique de l'Amérique centrale au moyen d'une intégration progressive de l'économie des divers pays, en vue de relever le niveau de la productivité et des revenus réels. Les républiques d'Amérique centrale, considérées séparément, ne disposent que d'un marché national limité; la productivité en souffre, et les diverses formes de l'activité agricole et industrielle ne disposent pas en conséquence d'une base assez sûre. Les moyens de transport sont insuffisants et inadéquats, tant à l'intérieur de chaque pays d'Amérique centrale que d'un pays à l'autre. La création progressive d'un marché régional intégré, la mise en valeur des ressources en énergie et l'amélioration des trans-

ports assieraient sur de plus larges fondations certaines formes existantes, ou à créer, de l'activité économique, renforceraient la situation de la balance des paiements et fourniraient un appui plus solide au développement économique de l'ensemble de l'Amérique centrale.

33. En août 1952, à sa première session, le Comité de coopération économique s'est constitué en organe permanent et a adopté des résolutions où il définissait ses fonctions, établissait une coordination intérieure entre les gouvernements et avec la Commission économique pour l'Amérique latine, adoptait des principes généraux d'action et recommandait l'adoption d'un programme de demandes d'assistance technique dans un certain nombre de secteurs. La République de Panama, qui avait envoyé un observateur, a été officiellement invitée à devenir membre du Comité.

34. Cette session a été suivie de la réunion d'un groupe de travail mixte, créé en novembre 1952, sous la présidence d'un membre du secrétariat de la CEPAL, et composé de quatre membres délégués respectivement par le secrétariat de l'AAT, celui de la FAO, celui de l'OIT et celui de l'UNESCO. La Banque internationale était également invitée à participer à cette réunion, dont l'objet était d'analyser les résolutions adoptées par le Comité et de déterminer le rôle que devaient jouer les divers organismes des Nations Unies qui participent à l'exécution du programme, et aussi d'aider le Comité à formuler les demandes d'assistance technique et les projets de nouvelles études dans le cadre d'un programme coordonné.

35. En outre, le Comité avait recommandé d'uniformiser la classification suivie pour les statistiques du commerce extérieur et d'adopter si possible une nomenclature douanière commune à tous les pays d'Amérique centrale. Un sous-comité a été chargé de procéder, à partir de novembre 1952, à une étude approfondie de cette question.

36. Entre-temps, le Comité et le Groupe de travail mixte ont arrêté l'ordre de priorité des demandes d'assistance technique. Il a été décidé en principe qu'il ne devrait y avoir qu'une seule mission d'experts dans un pays donné et à un moment donné. Trois demandes d'assistance technique ont fait l'objet d'un examen séparé, en raison de leur nature et de leur urgence sociales.

37. Ces demandes d'assistance concernaient:

- i) Un institut de recherches de technique industrielle pour l'Amérique centrale;
- ii) Une école supérieure d'administration publique;
- iii) Une formation technique en matière d'industrie et d'administration.

Il a été décidé que ces trois projets méritaient de passer les premiers.

38. Dans ces conditions, le Groupe de travail a estimé qu'en 1953 les cinq missions prioritaires devraient être celles qui étudieraient les secteurs suivants:

- i) Énergie électrique,
- ii) Elevage et produits laitiers,
- iii) Coton et industries textiles,
- iv) Produits forestiers, papier et pâte à papier,
- v) Huiles et graisses végétales.

39. L'envoi de ces huit missions devait constituer le programme d'assistance technique de 1953 en ce qui concerne l'intégration économique. Les demandes faites par les cinq États d'Amérique centrale par l'intermé-

dière du Président du Comité, et directement par le Guatemala dans le cas de ce pays, sont parvenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début du mois de janvier; le Bureau de l'assistance technique les a examinées au cours de la session qu'il a tenue du 16 au 26 mars 1953, avec la participation des représentants des divers organismes intéressés. En raison des limites budgétaires actuelles des entreprises d'assistance technique, mais étant donné d'autre part l'importance spéciale du programme d'intégration, le Bureau a décidé: a) de prendre note avec intérêt du rapport du Groupe de travail sur le programme d'intégration en Amérique centrale; b) de se déclarer disposé à coopérer à la mise en œuvre des résolutions du Comité de coopération et d'apporter l'assistance technique requise; c) de commencer l'exécution du programme en 1953 par les six missions suivantes: institut de recherches de technique industrielle; école supérieure d'administration publique; formation technique en matière d'industrie et d'administration; énergie électrique; élevage et produits laitiers; produits forestiers, papier et pâte à papier. En outre, le BAT a nommé un économiste de la CEPAL représentant résident en Amérique centrale; la coordination du programme d'intégration économique fera partie de ses fonctions, et il pourra convoquer, lorsqu'il le jugera approprié, un groupe de travail mixte composé de représentants du secrétariat des organismes intéressés, y compris la Commission.

b) *Etude et cycle d'études relatifs aux transports*

40. Dans le cadre des études relatives à l'intégration économique de l'Amérique centrale, la CEPAL avait invité le secrétariat, au cours de la quatrième session de la Commission, à procéder à une étude des moyens de transport dont dispose la région et à faire des recommandations au sujet de leur amélioration et de leur développement, notamment du point de vue de l'intégration économique. En conséquence, les cinq États d'Amérique centrale et le Panama ont invité l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies à constituer, en collaboration avec la CEPAL, un groupe d'experts chargés de procéder à cette étude et de présenter leurs conclusions et leurs recommandations au cours d'une réunion d'experts qui se tiendrait en Amérique centrale. Le Comité de coopération économique, réuni plus tard à Tegucigalpa, a entériné cette demande. La mission AAT/CEPAL, après des travaux préparatoires dont la CEPAL s'est chargée, a procédé, pendant le deuxième semestre de 1952 et avec l'aide d'un expert désigné par l'Organisation de l'aviation civile internationale, à une vaste enquête en Amérique centrale; la mission rédige actuellement son rapport, à l'intention du cycle d'études qui doit se tenir le 8 juin 1953. Ce rapport comprendra trois parties principales: a) l'exposé de l'état actuel des transports en Amérique centrale; b) l'analyse des problèmes relatifs aux transports entre les pays d'Amérique centrale et des recommandations en vue de leur solution; c) l'analyse des problèmes de transport intérieur, communs aux six pays, qui ont des incidences sur l'intégration et le développement économique, avec des recommandations appropriées.

c) *Sous-Comité d'unification de la nomenclature douanière*

41. Au cours de la réunion du Comité de coopération économique qui s'est tenue à Tegucigalpa, le secrétariat de la CEPAL a été prié d'aider un sous-comité spécial à préparer une nomenclature douanière commune à tous

les pays d'Amérique centrale, en vue de faciliter l'adoption de politiques économiques qui permettent l'intégration économique de la région. Les Ministres qui composent ce Comité avaient recommandé que le Bureau de statistique des Nations Unies et l'Institut inter-américain de statistique détachent des experts à cette fin. Le Sous-Comité, composé de représentants des cinq républiques d'Amérique centrale, s'est réuni à Tegucigalpa, sur l'invitation du Gouvernement du Honduras, du début de novembre 1952 jusqu'à la première semaine de mars 1953. Un expert de la CEPAL a fait fonction de secrétaire du Sous-Comité; il a bénéficié de l'aide des experts désignés par le Bureau de statistique des Nations Unies et l'Institut inter-américain de statistique. Le Bureau de Mexico de la CEPAL avait procédé aux travaux préparatoires; le Sous-Comité a été en mesure d'adopter rapidement la classification type, pour le commerce international, arrêtée par l'Organisation des Nations Unies (CTCI) comme cadre d'une nomenclature douanière commune. Le Sous-Comité a publié un rapport (E/CN.12/296/Add.2) auquel il a joint en annexe un projet de nomenclature douanière uniforme pour l'Amérique centrale (*Nomenclatura Arancelaria Uniforme Centroamericana—NAUCA*) dont les rubriques sont groupées de la même façon que dans la classification type des Nations Unies adoptée par le Conseil économique et social en juin 1951, et comprend des rubriques et des postes qui correspondent aux besoins des pays d'Amérique centrale. En acceptant de prendre pour cadre de ces travaux la classification type, le Sous-Comité a franchi une étape importante sur la voie de la collaboration entre États. Le Président du Comité de coopération économique a reçu le rapport du Sous-Comité; les gouvernements intéressés l'étudient actuellement en vue de son examen par le Comité au cours de sa prochaine session, qui se tiendra en 1953. Ce rapport a également fait l'objet d'une diffusion plus large, en raison de l'intérêt que la NAUCA peut présenter pour d'autres pays d'Amérique latine.

ETUDE SUR L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE ET RAPPORT SUR LA RÉUNION D'EXPERTS TENUE SOUS LES AUSPICES DE LA CEPAL ET DE L'AAT (E/CN.12/293)

42. La réunion du groupe d'experts en sidérurgie latino-américaine, tenue à Bogota sur l'invitation du Gouvernement colombien du 13 au 31 octobre 1952, a été l'une des principales tâches de cette année. Cent dix-sept experts ont participé à cette réunion, qui a pris connaissance de quatre-vingt-deux études. Les participants et les auteurs de ces études, choisis dans dix-neuf pays différents, comprenaient de nombreux experts distingués d'Europe et d'Amérique du Nord. L'ordre du jour était divisé en quatre parties principales: a) combustibles et carburants; b) réduction du minerai de fer; c) fabrication de l'acier; d) questions économiques.

43. Certains experts d'Amérique latine sont restés à Bogota pendant toute la réunion; on les appelait "experts généraux"; comme il s'agissait surtout de techniciens titulaires de postes de direction dans leurs industries respectives, ils possédaient une connaissance globale des problèmes de l'acier dans leur pays. La majorité des autres participants avaient une connaissance spécialisée de certains problèmes et assistaient surtout aux séances consacrées à ces questions. Les experts ont proposé et examiné un grand nombre de solutions techniques applicables aux principaux pro-

blèmes qui se posent à la sidérurgie latino-américaine. Les participants d'Amérique latine ont estimé que ces solutions se traduiraient par des économies considérables pour les producteurs et les consommateurs d'acier de la région.

44. La section économique de la réunion a pris pour base de ses travaux quatre études rédigées par le secrétariat de la CEPAL. Ces études se limitaient à sept pays de la région, pays qui, ou bien possèdent une industrie sidérurgique intégrée, ou bien offrent, d'après une enquête préliminaire, le meilleur terrain pour la création d'une industrie de cet ordre. Ces pays sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Pérou et le Venezuela. Les recherches avaient cinq objectifs principaux: *a)* analyse de l'évolution de la demande et de l'offre de produits sidérurgiques; *b)* étude des prix de revient hypothétiques de la production d'acier dans certains pays d'Amérique latine (on a comparé ces prix de revient avec les prix de revient dans les pays industrialisés, évalués selon des hypothèses semblables à celles que l'on avait admises pour les usines d'Amérique latine); *c)* calcul approximatif du montant des investissements nécessaires à l'installation d'usines sidérurgiques intégrées adaptées aux dimensions de leurs marchés respectifs, dans les pays mentionnés en *b)*; *d)* problèmes d'ordre technique qui entravent le développement sidérurgique de la région; *e)* structure de l'industrie métallurgique actuelle et rapports de cette industrie avec l'activité manufacturière en général.

45. Les principaux résultats de l'étude peuvent se résumer de la manière suivante:

a) L'analyse de la consommation en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, à Cuba et au Mexique montre qu'au cours du dernier quart de siècle, presque tous ces pays ont été incapables de satisfaire leur demande de produits d'acier. Ils n'ont pu se les procurer que lorsque leur capacité d'importation leur permettait de compléter la production nationale d'acier par des achats à l'étranger. Dans la majorité des pays étudiés, l'offre de produits d'acier est inférieure à la demande.

b) De tous les facteurs considérés isolément, ce sont les dimensions de l'usine qui exercent la plus grande influence sur les prix de revient. Si la production a lieu sur une petite échelle, le prix de revient et le capital investi par unité de production sont élevés et la productivité est faible.

c) Même dans les pays d'Amérique latine qui utilisent les plus grandes quantités d'acier, la consommation est trop limitée pour justifier l'installation des usines modernes spécialisées que l'on pourrait munir avec profit de tous les perfectionnements qui augmentent la productivité.

d) En ce qui concerne les prix de revient, les experts ont eu sous les yeux une étude détaillée des facteurs qui influent le plus sur l'industrie sidérurgique de l'Amérique latine. A cette fin, l'on avait établi la projection d'usines hypothétiques, de dimensions appropriées aux marchés respectifs des divers pays d'Amérique latine, en comparant leur prix de revient avec celui d'usines de dimensions semblables, mais situées à Sparrows Point, aux Etats-Unis. Les résultats de cette comparaison ont été généralement favorables à l'Amérique latine. Il convient toutefois de faire observer qu'en réalité la dimension effective des usines aux Etats-Unis et en Europe est bien plus grande, et qu'en conséquence les prix de revient sont plus bas; cet avantage est

toutefois compensé par les frais de transport des produits depuis les pays industrialisés jusqu'aux pays d'Amérique latine, sauf dans le cas du Pérou et du Venezuela.

e) Dans tous les cas analysés, même dans ceux où les prix de revient seraient plus élevés, la production d'acier en Amérique latine permettrait d'économiser un certain chiffre de devises par unité produite.

f) La sidérurgie est une industrie lourde qui nécessite des investissements importants par unité de production. C'est en général pour cela qu'on a fait des objections à la création d'industries de cet ordre en Amérique latine. Toutefois, la fabrication de fer et d'acier étant à la base de beaucoup d'autres industries de transformation, où la production par unité d'investissement est bien plus élevée, il faut, si l'on veut savoir si la création d'une industrie du fer et de l'acier est justifiée, l'étudier dans ses rapports avec les industries de transformation et avec l'ensemble du développement économique. En outre, la sidérurgie a en général pris naissance en Amérique latine à cause de la nécessité de remplacer les importations par une production nationale, de manière à permettre une augmentation plus rapide du revenu national que ne le permettrait la capacité d'importation du pays. On peut donc se trouver contraint de procéder à des investissements dont la production par unité de capital est au-dessous de la moyenne, pour arriver à remplacer les importations de cet ordre par des produits fabriqués dans le pays.

46. L'ordre du jour de la Conférence de Bogota n'embrassait pas tous les problèmes liés à l'industrie sidérurgique en Amérique latine; l'objectif fondamental n'était pas de parvenir à des accords ou à des recommandations concrètes, mais plutôt de procéder à un examen approfondi des divers problèmes, sous des angles aussi variés que possible, en gardant toujours les yeux fixés sur l'industrie latino-américaine. Les documents de travail relevaient de trois catégories bien définies: premièrement, ceux qui avaient trait à l'expérience acquise par l'industrie sidérurgique en Amérique latine et aux problèmes qu'elle avait dû résoudre; deuxièmement, les conclusions et propositions des instituts scientifiques de recherche, notamment des universités, fondations et services d'Etat; troisièmement, les contributions apportées, dans certains cas, par des firmes d'ingénieurs et de consultants, contributions qui ont permis de résoudre tel ou tel problème dans ce domaine.

ETUDE PRÉLIMINAIRE DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU PAPIER ET DE LA PÂTE À PAPIER EN AMÉRIQUE LATINE (E/CN.12/294)

47. Il s'agit d'une étude rédigée en commun par la Commission et la FAO. Les objectifs principaux étaient de déterminer:

a) La demande présente et future de papier et de pâte à papier chimique et mécanique;

b) Si la région est capable de fabriquer ces produits et s'il est, actuellement ou dans l'avenir, besoin de développer cette capacité;

c) Si le potentiel de matières premières suffirait à soutenir le développement qui devient nécessaire;

d) S'il y a des procédés de fabrication qui soient adaptables aux matières premières d'Amérique latine.

48. L'étude porte sur les pays suivants: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Guyane britannique, Guyane française,

Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay et Venezuela.

49. La documentation que renferme le rapport est destinée à servir de base tant aux futures études de la CEPAL et de la FAO qu'à certaines études locales plus détaillées; les experts de la FAO sont déjà en train de poursuivre quelques-unes de ces études dans le cadre du programme élargi d'assistance technique.

50. Il ressort de l'étude que l'accroissement de la demande de papier est plus lent en Amérique latine que ne le laisserait attendre l'accroissement du revenu par habitant. Cette anomalie est en grande partie due au fait que l'Amérique latine est tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en pâte à papier et à l'incapacité où sont les centres traditionnels de production de fournir l'Amérique latine en papier et en pâte à papier.

51. Rien n'indique que cette situation doive changer dans l'avenir. Il est donc tout à fait urgent que l'Amérique latine développe ses propres ressources et agrandisse ses installations jusqu'au point où l'on pourra considérer que le niveau de la production permet de faire normalement face à la demande dans l'avenir.

52. En 1950, l'Amérique latine a utilisé environ 1.348.000 tonnes de papier et de carton, dont 28 pour 100 (soit 375.000 tonnes) consistaient en papier journal. L'Amérique latine n'avait produit que 12 pour 100 de ses besoins en papier journal et 70 pour 100 de ses besoins en papier d'autres genres et en carton. La production actuelle, d'après les renseignements obtenus en 1952, s'élève à un total annuel de 48.000 tonnes de papier journal et 941.000 tonnes de papier d'autres genres et de carton. L'industrie produit pratiquement toute la pâte à papier mécanique utilisée (134.000 tonnes), mais ne fournit que 40 pour 100 des 428.000 tonnes de pâte à papier qui sont absorbées annuellement.

53. Une comparaison faite entre la production actuelle et la demande future indique que l'Amérique latine, si elle veut suffire aux besoins intérieurs, devra augmenter sa production de papier de 2,6 millions de tonnes avant 1965; il en est de même pour la production de pâte à papier chimique, qui devra augmenter de plus de 1,3 million de tonnes, et pour la production de pâte à papier mécanique qui devra augmenter de plus d'un million de tonnes. Autrement dit, il faudra créer plus de cinquante grandes usines de fabrication de papier et de pâte à papier et les placer aux endroits les plus favorables, tant au point de vue des débouchés que de l'accès aux matières premières.

54. Cette énorme expansion industrielle supposerait un investissement de plus de 700 millions de dollars et exigerait l'installation de 3,5 millions de kilowatts d'énergie électrique, d'un vaste réseau de voies de communication et un approvisionnement abondant en matières premières. Le développement étendu que reflètent ces chiffres justifie une étude approfondie des ressources, des possibilités de financement et des perspectives offertes par les progrès techniques que l'on peut vraisemblablement prévoir.

55. L'étude préliminaire montre que les ressources en matières premières fibreuses suffiraient largement au développement prévu et qu'elles sont d'accès facile, ce qui fait que les prix de revient seraient égaux ou même inférieurs à ceux des pays grands producteurs de papier.

56. Les chiffres estimatifs des ressources possibles de certaines régions déterminées montrent que l'Amérique latine pourrait non seulement suffire pleinement à la demande intérieure prévue pour 1965 mais serait même

en mesure de produire et d'exporter chaque année un excédent de 1,5 million de tonnes de pâte à papier ou 3 millions de tonnes de papier journal. L'Amérique latine pourrait donc réussir à aider tangiblement à satisfaire la demande de papier dans d'autres régions du globe où les ressources en fibres sont limitées.

57. Le problème technique de la fabrication du papier à partir de fibres obtenues en Amérique latine, par des moyens économiques, peut être considéré comme résolu. La difficulté la plus grande a été le traitement des bois tropicaux et subtropicaux qui ne supportent pas le même traitement que les bois tendres. Des progrès récents réalisés en A.O.F. et aux Etats-Unis permettent d'espérer une heureuse utilisation des bois durs qui représentent 95 pour 100 des forêts de la région. Il faudra, cependant, procéder à de nouvelles expériences avant de pouvoir appliquer à l'Amérique latine les procédés industriels mis au point à l'étranger.

58. Les projets de développement futur sont très vastes et les conditions qui déterminent l'accessibilité des ressources très diverses; il faut donc étudier minutieusement si telle ou telle zone est plus propice qu'une autre à la production de papier et de pâte à papier; le résultat d'une pareille étude pourrait servir de base aux projets industriels de longue haleine.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

a) *Cycle d'études centre-américain de crédit agricole* (E/CN.12/305)

59. A la suite d'une résolution [14 (IV)] adoptée à la quatrième session, un cycle d'études, organisé sous les auspices de la FAO, de la CEPAL et du Gouvernement du Guatemala, s'est réuni du 15 septembre au 15 octobre 1952 à Guatemala. Il avait pour but de donner l'occasion aux experts, tout particulièrement à ceux d'Amérique centrale, d'échanger leurs idées et le fruit de leur expérience dans le domaine du crédit agricole. Des spécialistes de l'agriculture venus de douze pays ont pris part au cycle d'études. Les discussions ont eu pour base des documents techniques présentés par le secrétariat et par les participants. Ces documents passaient en revue tous les aspects du crédit agricole, en insistant sur la nécessité de ce crédit, les obstacles qui s'opposent à son meilleur usage et le rôle de l'Etat touchant les encouragements à donner à l'expansion du crédit dans le cadre de la politique générale de développement économique.

b) *Analyse de quelques facteurs qui empêchent l'augmentation de la production agricole* [étude rédigée par les secrétariats de la CEPAL et de la FAO] (E/CN.12/306)

60. Le but de cette étude était d'analyser, en procédant à des enquêtes sur place, les principaux facteurs qui influent sur la production agricole, de même que la réaction des cultivateurs à l'égard de ces facteurs. Un des buts essentiels de cette étude étant de mettre au point une méthode satisfaisante de recherche et d'analyse, on a décidé d'abord d'étudier le problème dans un seul pays en vue de déterminer si la méthode conviendrait à un usage plus général.

61. La vallée centrale du Chili a fait l'objet de l'étude. On estime qu'il y existe environ 8.000 entreprises agricoles dont on a choisi 5 pour 100 pour les étudier à l'aide d'un système mécanique de sondage. Le rapport fait un exposé complet de la méthode employée. Le Ministère de l'agriculture du Chili a prêté huit agro-

nomes pour aider à recueillir les réponses aux questions posées dans un questionnaire détaillé.

62. L'étude montre que la terre, la main-d'œuvre et le capital dont disposent les cultivateurs ne sont pas utilisés au maximum. Plus d'un cinquième de la terre irriguée reste à l'état de pâturage ou en jachère. La production est généralement basse. Dans les petites propriétés, la somme de travail par hectare est intensive, mais la production par travailleur est basse. Les enquêtes faites dans les fermes indiquent qu'une production très basse par travailleur et la grande quantité de main-d'œuvre disponible sont des facteurs qui contribuent au niveau très bas des salaires. Il apparaît qu'une part considérable des profits n'est pas réinvestie dans l'agriculture.

c) *La production agricole dans l'économie de l'Equateur* (E/CN.12/314) et *place de l'agriculture dans l'économie du Brésil* (E/CN.12/307) [études rédigées par les secrétariats de la CEPAL et de la FAO]

63. Les monographies agricoles ont pour but de mettre en relief la place qu'occupe le progrès économique de l'agriculture dans l'économie générale du pays considéré. L'étude relative à l'Equateur fait partie d'une analyse plus étendue, faite l'an dernier, du développement économique de l'Equateur (E/CN.12/295). Ce rapport, tout comme celui qui concerne le Brésil, est une source de renseignements sur l'usage de la terre, la production, les exportations et les importations par produit, tant actuellement que dans l'avenir.

64. Le rapport relatif au Brésil groupe ses données en considérant l'agriculture selon quatre grandes divisions. Les deux rapports analysent la situation actuelle et donnent des indications sur les tendances de l'évolution future.

ETUDE DU COMMERCE ENTRE L'AMÉRIQUE LATINE ET L'EUROPE (publication des Nations Unies, n° de vente: 1952.II.2)

65. Cette étude, réalisée conjointement par le secrétariat de la CEPAL et celui de la FAO, présente une vue d'ensemble du commerce de l'Amérique latine avec l'Europe et de la structure de ses paiements dans ce domaine, au cours des cinquante dernières années.

66. Le corps de l'étude comprend quatre chapitres. Le chapitre premier résume les principales tendances du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe depuis 1900. Le chapitre II fait un examen détaillé des exportations. Le chapitre III s'attache à montrer les facteurs qui influent sur le volume et la composition des importations de l'Amérique latine. Le chapitre IV expose quelques conditions absolument nécessaires à l'expansion du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe. Il faut y ajouter huit appendices qui traitent de questions techniques. Ils portent sur le café, le sucre, le coton, les linettes et l'huile de lin, la laine et la viande, et sur certains aspects du commerce en outillage du textile et en tracteurs. Un total de quatre-vingt-six tableaux statistiques et cinq graphiques récapitulent les données utilisées dans l'analyse et dans les appendices techniques, en indiquant leurs sources.

67. Il ressort de l'étude qu'il y a eu un relâchement des liens économiques entre l'Amérique latine et l'Europe depuis 1900, alors que ces liens se sont, au contraire, étroitement resserrés entre l'Amérique latine et les Etats-Unis. Au début du siècle, la valeur du commerce total de l'Amérique latine avec l'Europe était

de 150 pour 100 supérieure à celle de son commerce avec les Etats-Unis. Cinquante ans plus tard, elle lui était de 40 pour 100 inférieure. Deux guerres mondiales et une profonde crise économique ont contribué à affaiblir le potentiel industriel de l'Europe et par conséquent ses importations de produits bruts en provenance d'Amérique latine. Ce déclin s'est accentué du fait que l'Europe s'efforçait de se suffire à elle-même avec ses ressources agricoles, tant nationales que d'outre-mer, et du fait que certains pays d'Amérique latine, spécialement la région du rio de la Plata, avaient cessé de produire pour l'exportation. Le résultat a été que le volume des exportations de l'Amérique latine était, en 1950-1951, de 20 pour 100 inférieur à son niveau de 1913. Durant toute cette période, le processus d'industrialisation commencé en Amérique latine a causé un déplacement radical dans la composition des importations de la région: les biens d'équipement remplaçaient peu à peu les produits de consommation courante. A cette même époque, les techniques de production en série mises au point aux Etats-Unis ne faisaient que renforcer la position de ce pays en répondant à la forte demande de l'Amérique latine en machines et outillage lourd. L'Europe, dont les deux guerres avaient gravement atteint le potentiel industriel et dont le système d'exportation, assez rigide, donnait toujours la première place aux biens de consommation, s'est naturellement trouvée en sérieux état d'infériorité vis-à-vis de la concurrence des Etats-Unis. C'est ainsi que le volume des importations d'Europe en Amérique latine atteignait à peine, en 1951, le niveau de 1913, tandis que le volume des importations des Etats-Unis en Amérique latine s'était multiplié par six au cours de la même période. Depuis la deuxième guerre mondiale, certains problèmes qui limitaient le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe ont perdu de leur importance. Néanmoins, l'Europe et l'Amérique latine trouveraient l'une et l'autre avantage à augmenter leur commerce mutuel. L'issue dépend en dernier ressort de l'Amérique latine et de sa capacité de produire en plus grandes quantités les denrées alimentaires et les matières premières industrielles dont l'Europe a besoin, et de la position des exportations européennes de biens d'équipement en face de la concurrence, spécialement en direction des pays du nord de l'Amérique latine qui disposent de dollars. En attendant, il faudrait atteindre à une plus grande souplesse qui réduirait le déficit bilatéral dont le règlement doit se faire en dollars; cette étape constituerait un puissant encouragement à l'expansion du commerce entre les deux continents.

POSSIBILITÉ DE RÉALISER DES OPÉRATIONS MULTILATÉRALES DE COMPENSATION ENTRE LES PAYS LATINO-AMÉRICAINS ET EUROPÉENS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS (E/CN.12/299)

68. Cette étude figurait dans le programme de travail adopté à la quatrième session, en juin 1951, et une résolution du Comité plénier lui avait accordé une haute priorité.

69. La nature toute technique du problème a exigé les compétences d'un expert parfaitement au courant du fonctionnement de l'UEP. Le document que le Secrétaire exécutif a transmis à la Commission n'engageait d'autre responsabilité que celle de son auteur.

70. Le but de cette étude était de fournir une base aux discussions qui auraient lieu à la cinquième session; on

ne doit nullement la considérer comme un ensemble de propositions formelles.

71. Le document passe d'abord en revue les solutions auxquelles on pourrait recourir pour réduire le bilatéralisme et assurer le maximum de transferts compatible avec les déséquilibres actuels du commerce mondial. Il discute trois solutions possibles : la première serait l'usage exclusif de l'or ou des dollars pour régler les soldes de la balance internationale d'un pays ; la seconde, plus limitée, serait qu'un pays d'Amérique latine adhérerait à la zone sterling des comptes transférables ; la troisième, la participation des pays d'Amérique latine à l'Union européenne de paiements.

72. Cette dernière solution est analysée assez longuement, notamment du point de vue des possibilités pratiques de réalisation. On pense que les pays d'Amérique latine pourraient user des avantages offerts par le système de compensation de l'UEP sans toutefois participer aux autres obligations de l'UEP. Ils ne participeraient pas au système de crédit de l'UEP, ni pour prêter ni pour emprunter ; ils ne participeraient pas non plus à la direction de l'UEP.

73. L'auteur de l'étude pense que les pays d'Amérique latine pourraient accumuler, dans un compte latino-américain de l'UEP, les soldes de leurs créances sur les pays membres de l'UEP qui ont un solde créditeur à l'UEP. Ce solde excédentaire pourrait ensuite servir à régler les dettes des pays d'Amérique latine envers les pays membres de l'UEP qui ont un solde débiteur à l'UEP. Dans tous les cas, ces opérations de compensation réduiraient les excédents et les déficits des pays membres de l'Union vis-à-vis de l'UEP. L'auteur envisage aussi une autre possibilité : les pays d'Amérique latine utiliseraient les sommes dues par les pays débiteurs de l'UEP et feraient des versements aux pays créditeurs de l'UEP grâce à un système de règlement partiel en or et en dollars en dehors des contingents normaux de l'UEP.

PROBLÈMES DU COMMERCE INTRARÉGIONAL ET POSSIBILITÉS D'UNE INTENSIFICATION DU COMMERCE ENTRE LES PAYS MÉRIDIIONAUX DE L'AMÉRIQUE LATINE (E/CN.12/304)

74. Les échanges commerciaux intrarégionaux ont constamment préoccupé la Commission. Les premières discussions avaient porté principalement sur les aspects financiers de cette question et l'on s'était efforcé de trouver des moyens de faciliter les opérations multilatérales de compensation entre les pays d'Amérique latine.

75. A sa troisième session, tenue à Montevideo en juin 1950, la Commission s'était penchée sur les facteurs physiques et économiques qui affectent le commerce intrarégional. Elle a estimé que l'étroitesse des marchés nationaux est l'obstacle le plus sérieux que rencontre le développement de l'industrie, et elle a recommandé aux pays d'Amérique latine, lorsqu'ils prendraient des mesures pour favoriser leur développement industriel, de tenir compte "des possibilités d'accroissement de la demande, au moyen d'échanges réciproques, en vue d'harmoniser plus complètement les économies en présence et de développer plus avant leur productivité et leur revenu réel" (E/1717, résolution E/CN.12/194).

76. A sa quatrième session, tenue à Mexico en juin 1951, la Commission a continué l'examen des rapports

entre le commerce intrarégional et le développement économique, et elle a adopté une résolution [20 (IV), E/2021] où elle chargeait le secrétariat de "procéder à un examen continu du commerce intrarégional de l'Amérique latine à la fois dans son ensemble et dans ses particularités régionales, en ayant en vue l'expansion de ce commerce", et de "continuer à prêter une attention particulière à l'étude spécifique des rapports du commerce intrarégional de l'Amérique latine avec la coordination des unités économiques nationales dans le cadre de programmes tendant à un développement continu et harmonieux".

77. Etant donné que les échanges commerciaux entre ces pays constituent environ 80 pour 100 de l'ensemble du commerce intrarégional et étant donné, d'autre part, l'insuffisance des ressources en personnel de secrétariat, il a été décidé que l'étude ne porterait au début que sur les échanges entre les pays méridionaux de l'Amérique latine.

78. L'étude est divisée en deux parties. La première partie analyse les problèmes de politique commerciale et de réglementation des paiements et des changes qui s'opposent à l'expansion du commerce entre ces pays. Cette partie traite également de la structure des échanges commerciaux ; il en ressort que, dans l'ensemble, les pays qui ont un déficit en denrées alimentaires n'arrivent pas à maintenir l'équilibre de leur balance des paiements avec les pays qui leur fournissent le blé, la viande, le sucre et les graisses. Elle montre également que, malgré le développement de l'industrie au cours des vingt dernières années et l'augmentation correspondante de la demande de matières premières pour les industries en voie d'expansion, le commerce intrarégional des matières premières est gravement gêné par un système de paiements bilatéraux et de prix préférentiels et par des difficultés de transport.

79. L'examen de la politique commerciale fait ressortir d'autres difficultés, dues au fait que certains pays intéressés sont parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et autres instruments analogues, alors que d'autres pays n'y ont pas adhéré.

80. Le rapport souligne que l'expansion du commerce intrarégional dépendra largement de la politique commerciale adoptée par les différents pays et de la mesure dans laquelle on peut rendre la production d'articles à exporter vers les centres industriels du monde compatible avec les intérêts de la réciprocité économique dans la région.

81. La deuxième partie comprend une série de monographies qui portent sur les produits suivants : blé, viande, sucre, huiles et graisses comestibles, fer et acier, cuivre et nitrates.

ETUDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EQUATEUR (E/CN.12/295)

82. Le problème du développement économique de l'Equateur se pose pour les raisons suivantes : a) utilisation insuffisante des terres et de la main-d'œuvre disponibles ; b) niveau de consommation très bas et marge d'épargne faible ou nulle ; c) accroissement rapide de la population. Il semble qu'il faille réorganiser complètement la structure du pays si l'on veut donner à la main-d'œuvre la mobilité nécessaire et introduire des procédés plus modernes d'exploitation agricole. Entretemps, l'Equateur pourrait et devrait employer l'excédent de sa main-d'œuvre à augmenter la production

exportable. A la différence de la plupart des autres pays d'Amérique latine, l'Equateur peut élargir le marché des produits qu'il exporte sans que les prix mondiaux en soient sensiblement affectés.

83. L'un des obstacles naturels qui entravent le développement de l'Equateur est l'isolement des deux grandes régions productives du pays; il est donc indispensable d'avoir de bonnes communications. Le principal obstacle d'ordre social est la répugnance de la population indienne des plateaux à abandonner ses terres, malgré leur faible rendement.

84. Bien que la valeur moyenne des exportations par habitant ait quadruplé depuis moins de vingt ans, elle reste l'une des plus faibles de l'Amérique latine. Les exportations de l'Equateur sont plus variées actuellement qu'elles ne l'étaient il y a vingt-cinq ans. Les bananes, le café et le cacao ont des marchés stables, mais l'exportation du riz n'est possible que si les prix mondiaux sont élevés ou si le gouvernement la subventionne. La demande étrangère de pétrole et de panamas diminue peu à peu.

85. Les importations de biens d'équipement ont augmenté, aux dépens des importations de biens de consommation. L'importation de denrées alimentaires a augmenté au même rythme que la population. Les importations de produits chimiques, de métaux et d'articles manufacturés, de carburants et de lubrifiants, de papier, de carton et de biens de consommation durables ont toutes augmenté plus rapidement que la population, alors que les importations de textiles, huiles et graisses non comestibles, caoutchouc et articles de caoutchouc ont diminué, du fait que les produits nationaux se sont substitués aux produits importés.

86. Les terres cultivées ne représentent que 4,5 pour 100 de la superficie totale. La région côtière pourrait être mise en valeur si l'on coupait les bois, si l'on irriguait et si l'on inaugurait des méthodes de culture plus modernes. Pour ce qui est des plateaux, seules l'irrigation et des méthodes plus perfectionnées peuvent améliorer la situation. On a calculé que les revenus de l'agriculture, de l'élevage et des forêts se sont montés à 1.992 millions de sucres en 1950, dont 62 pour 100 pour la région côtière et 38 pour 100 pour les plateaux. La production moyenne par personne est inférieure de 58 pour 100 sur les plateaux à ce qu'elle est dans la région côtière. Si l'on compare les rendements, on constate également que les plateaux, comparés à la région côtière, sont une zone de cultures marginales.

87. La pénurie de capitaux et l'étroitesse du marché national limitent le développement de l'industrie en Equateur. A peu d'exceptions près, la totalité de la production consiste en biens de consommation. Pour s'implanter fermement, l'industrie a besoin d'une forte protection. On pourrait satisfaire la demande croissante d'énergie électrique en utilisant les ressources hydro-électriques du pays.

88. Une augmentation de la moyenne des exportations par habitant se traduirait par un accroissement des importations de biens d'équipement. Cette évolution devra s'accompagner de progrès techniques. L'absence de recherche technique est l'un des problèmes fondamentaux du développement économique de l'Equateur. Les investissements nationaux sont peu importants, étant donné le niveau très bas de la consommation. Un afflux de capitaux étrangers pourrait accélérer le développement économique du pays. Dresser un plan de

développement économique contribuerait sans doute à stimuler cet afflux.

RECHERCHE TECHNIQUE ET FORMATION DE TECHNICIENS EN AMÉRIQUE LATINE (E/CN.12/300)

89. Il a été procédé à cette étude pour donner suite à la résolution 13 (IV) adoptée à la quatrième session.

90. Après un examen approfondi, et en tenant particulièrement compte de la limitation des ressources disponibles, le secrétariat a décidé de commencer par une étude pilote dans un seul pays, en vue de déterminer les méthodes que l'on pourrait ultérieurement employer dans d'autres pays. Étant donné les facilités qu'on y trouve pour exécuter ce genre d'études de la façon la plus rapide et la plus économique, c'est le Chili que l'on a choisi.

91. On a procédé à cette étude en collaboration avec un groupe d'experts chiliens, composé de représentants des différents secteurs publics et privés qui s'intéressent le plus à la recherche technique. On a dressé plusieurs questionnaires, avec leur collaboration, en vue de recueillir les renseignements voulus auprès des universités et autres centres de recherche, ainsi que dans l'industrie et dans les écoles professionnelles.

92. En même temps, on s'est livré à un examen détaillé des types de recherche technique dont la nécessité, pour le Chili, paraît la plus urgente, quand il s'agit pour lui de développer et d'améliorer ses méthodes de production et, par conséquent, de mieux utiliser ses ressources naturelles.

93. L'étude montre que, dans le domaine de l'industrie et des mines, le développement économique du Chili se rattache étroitement aux progrès des recherches techniques. C'est ce que l'on constate si l'on examine le cas des recherches qui ont permis d'utiliser des réserves considérables de nitrates de cuivre à basse teneur. L'étude a également montré que les facilités dont on dispose au Chili pour les recherches techniques ne suffisent pas à satisfaire les besoins actuels de ce pays; il ne s'agit pas seulement de l'insuffisance des installations matérielles, mais aussi du manque de techniciens chiliens.

94. L'étude montre également que les installations et l'équipement des écoles professionnelles sont insuffisants et souvent désuets. Enfin, elle montre la nécessité d'un développement systématique et coordonné de la recherche technique et de la formation d'experts chiliens pour que le Chili puisse profiter de tous les avantages que peut lui apporter l'industrialisation.

RÉGIME FISCAL AUQUEL SONT SOUMIS LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS TANT DANS LES PAYS QUI IMPORTENT LES CAPITAUX QUE DANS LES PAYS D'ORIGINE DE CEUX-CI (E/CN.12/298)

95. Conformément à la résolution 3 (IV) de la Commission et à une recommandation de la Commission des finances publiques des Nations Unies, le premier volume de cette étude, intitulé *Impôts perçus aux Etats-Unis sur le revenu des capitaux américains privés placés en Amérique latine*, et rédigé par la Division des finances publiques du Département des questions économiques, est paru en janvier 1953.

96. Ce premier volume est divisé en cinq parties. La première partie résume les lois et règlements relatifs à l'impôt sur le revenu et précise dans quelle mesure les revenus étrangers sont soumis à cet impôt. On y

examine en détail les dispositions de l'*Internal Revenue Code* qui visent à empêcher la double imposition des sociétés et citoyens américains et des étrangers, résidents des Etats-Unis, qui ont un revenu à l'étranger, ou à accorder un traitement préférentiel à certains revenus de l'étranger par rapport au traitement appliqué aux revenus américains de même nature et de même importance.

97. Dans la deuxième partie, on examine l'incidence de l'impôt américain sur le revenu du point de vue des détenteurs américains de capitaux; dans la troisième partie, on examine la même question du point de vue des pays d'Amérique latine. La quatrième partie analyse les propositions faites en vue de modifier le régime fiscal actuellement appliqué aux revenus étrangers. La cinquième partie fait une analyse préliminaire de l'attitude des milieux d'affaires des Etats-Unis à l'égard des investissements en Amérique latine.

AUTRES ÉTUDES

98. Faute de personnel et d'autres ressources, on n'a pas pu achever ou l'on a dû différer l'exécution de certains éléments du programme de travail que la Commission, à sa quatrième session, ainsi que le Comité plénier avaient approuvé pour 1952-1953. Le secrétariat n'a pas pu présenter à la Commission, à sa cinquième session, d'études ou de rapports sur les questions suivantes: politique monétaire et fiscale dans ses rapports avec les exigences du développement économique [résolution 3 (IV)]; suite de l'étude relative à l'industrie textile [résolution 11 (IV)]; étude des besoins d'énergie électrique dans leurs rapports avec le développement économique [résolution 38 (AC. 16)]; étude relative au fonctionnement de la zone franche de Colon (République de Panama) [résolution 25 (IV)]; étude relative à l'expansion et à la diversification des exportations des pays latino-américains [résolution 8 (IV)]; étude du statut économique et juridique des investissements étrangers en Amérique latine [résolution 8 (IV)]. Il convient de faire observer à ce sujet que la Commission, à sa quatrième session, ainsi que le Comité plénier ont donné toute latitude au Secrétaire exécutif pour modifier le programme de travail en fonction des circonstances et pour l'adapter aux possibilités du personnel et aux autres ressources du secrétariat.

99. La réunion d'experts en matière de politique fiscale et monétaire, plus particulièrement du point de vue du développement économique, qui devait se tenir sous les auspices de la CEPAL et de l'Administration de l'assistance technique avec la collaboration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international et d'autres institutions internationales, devait primitivement se réunir pendant le deuxième semestre de 1952. Cette réunion a été reportée en partie faute de fonds et aussi parce que le secrétariat avait besoin d'un délai plus long pour rédiger les études et autres documents nécessaires. Le secrétariat de la CEPAL et le secrétariat du Fonds se sont mis d'accord sur les études auxquelles ils doivent procéder et les travaux sont en cours.

100. Il n'a pas été possible d'entreprendre une nouvelle étude de l'industrie textile, car le personnel et les autres ressources que l'on pouvait affecter aux études industrielles ont dû être entièrement consacrés aux études sur le fer et l'acier et sur le papier et la pâte à papier. Il ne paraît pas possible d'entreprendre une

autre étude de l'industrie textile en 1953 ou 1954, à moins de consacrer à cette entreprise des ressources supplémentaires spéciales.

101. Le Secrétaire exécutif est conscient de l'urgente nécessité d'entreprendre une étude des besoins et des ressources en énergie de l'Amérique latine, mais il n'a pas pu le faire jusqu'à présent. Le manque de fonds a été la raison principale qui l'a amené à différer cette étude. Le Secrétaire exécutif pense toutefois pouvoir entreprendre bientôt les travaux relatifs à ce secteur important du développement économique.

102. Le secrétariat pense entreprendre en 1953 une étude de la zone franche de Colon (République de Panama).

103. La résolution 21 (IV), adoptée par la Commission à Mexico, semble envisager une étude séparée de la possibilité d'accroître et de diversifier les exportations des pays d'Amérique latine. En fait, le secrétariat a déjà exécuté des travaux considérables dans ce domaine, notamment au sujet des produits agricoles, mais, dans l'ensemble, les conclusions de ces travaux ont trouvé place dans des études d'une portée plus large, par exemple l'étude relative au développement économique de l'Équateur, les monographies agricoles, les chapitres "Agriculture" et "Mines" de l'*Étude économique 1951-1952*, l'étude du commerce intrarégional et la deuxième partie de l'étude sur les techniques de planification du développement économique. Le secrétariat envisage toutefois de poursuivre d'autres études, qui porteront plus particulièrement sur les rapports entre le commerce et le développement économique et sur la possibilité d'accroître et de diversifier la production des produits exportés.

104. L'étude du régime économique et juridique des investissements étrangers rentre, en réalité, dans le cadre d'une série de monographies commencée en 1950 en collaboration avec le Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La Commission a été saisie d'un certain nombre de ces monographies à sa quatrième session. On a, depuis lors, procédé aux études relatives aux autres pays; il faut maintenant reviser et mettre à jour l'ensemble de ces études. On espère pouvoir les publier avant la fin de 1953 sous forme d'un document unique précédé d'une introduction générale.

105. Le secrétariat avait pensé lancer la publication du *Bulletin économique trimestriel* avant l'ouverture de la cinquième session de la Commission. Mais, comme l'*Étude économique* porte sur la période qui va jusqu'à la fin de 1952, il a été décidé de publier le premier numéro dans le courant de 1953.

B. — Coopération avec les Etats membres

106. Le Secrétaire exécutif et des économistes du secrétariat ont établi des contacts de plus en plus étroits avec des fonctionnaires et des économistes de divers pays, en vue de recueillir et d'analyser les données statistiques et d'autres renseignements et de discuter les problèmes économiques qui se posent dans ces pays, et notamment ceux sur lesquels portent les travaux de la Commission.

107. Dans de nombreux cas, les gouvernements ont fourni au secrétariat toutes facilités pour recueillir les renseignements dont il avait besoin pour ses travaux. L'étude sur le développement économique de l'Équateur, par exemple, n'aurait pas pu être menée à bien

sans l'aide que le Gouvernement de l'Equateur a apportée aux économistes de la CEPAL qui s'étaient rendus dans le pays pour recueillir des renseignements d'ordre économique et procéder à une enquête sur place. Le Gouvernement du Chili a donné un autre exemple de cette coopération en mettant à la disposition du secrétariat de la CEPAL, pour une période de trois mois, huit agronomes chargés d'aider le secrétariat à mener sur place une enquête sur les facteurs qui influent sur la production agricole dans la vallée centrale du Chili. Cette étude présente une importance particulière parce que la méthode des sondages statistiques, dont on s'est servi pour y procéder, pourrait être le cas échéant étendue à d'autres pays. Comme il ressort du rapport sur le programme d'intégration économique en Amérique centrale (E/CN.12/296), les Etats d'Amérique centrale ont collaboré étroitement avec le secrétariat pour élaborer ce programme. On pourrait citer d'autres exemples de la coopération entre les gouvernements, notamment à l'occasion de la réunion d'experts en sidérurgie qui s'est tenue à Bogota, en octobre 1952, et du rassemblement des données qui ont servi de base aux études entreprises sur le papier et la pâte à papier et sur le commerce intrarégional.

108. La coopération des gouvernements s'est également manifestée lors des entretiens officieux que le Secrétaire exécutif et les économistes de la CEPAL ont eus, dans certains pays, avec les fonctionnaires et des économistes, sur les problèmes particuliers qui se posent pour leur pays. Ces entretiens ont été particulièrement fructueux quand on avait pu les préparer suffisamment à l'avance et quand ils ont porté non seulement sur les problèmes qui étaient d'un intérêt particulier pour tel ou tel gouvernement, mais aussi sur ceux qui sont liés aux projets du secrétariat.

Deuxième partie. — RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS

A. — Introduction

113. La Commission a toujours entretenu d'étroites relations de travail avec les autres organisations internationales qui s'occupent, en Amérique latine, de questions économiques et de questions connexes. Le secrétariat collabore d'une façon particulièrement étroite avec la FAO et le CESIA. Mais il procède aussi souvent, à propos de tel ou tel travail, à des échanges de vues et de renseignements avec d'autres organisations, notamment avec le Fonds monétaire international, la Banque pour la reconstruction et le développement et le Bureau international du Travail. En outre, les travaux sont coordonnés, dans certains domaines, grâce à des groupes de travail mixtes, comme le Groupe de travail mixte pour l'assistance technique, en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique centrale, et le Comité régional mixte de coordination de la migration.

114. *Comité régional mixte de coordination de la migration.* — Plusieurs organisations sont représentées au sein de ce dernier Comité, notamment la CEPAL, l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et aussi le CIME (Comité international des migrations européennes). Le Comité a tenu trois sessions au cours de l'année écoulée, la première les 26 et 27 juin 1952, à São Paulo (Brésil), la seconde les 27 et 28 novembre 1952, à Lima

C. — Coopération avec d'autres services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

109. Le secrétariat de la Commission fait partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et son personnel est nommé par le Secrétaire général, conformément au mandat de la Commission.

110. Les travaux du secrétariat de la Commission font partie intégrante des travaux effectués par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et ils sont coordonnés avec le programme de travail des autres sections du Secrétariat et du secrétariat des autres commissions régionales, de façon à éviter tout chevauchement ou double emploi de ces travaux.

111. Grâce aux consultations qui ont eu lieu entre les divers secrétariats, un certain nombre de projets ont été élaborés en commun, par exemple les études sur les investissements de capitaux étrangers, le régime fiscal, les échanges commerciaux.

112. La coopération avec les autres commissions régionales s'est manifestée surtout dans le domaine des échanges commerciaux; l'Assemblée générale, dans sa résolution 627 (VII), a marqué qu'elle appréciait tout particulièrement la collaboration qui s'était établie entre les commissions régionales "en vue de favoriser le développement des échanges commerciaux entre les pays de leurs régions respectives". La Commission économique pour l'Europe a apporté une aide efficace au secrétariat pour la préparation de la réunion de Bogota; l'un des chefs de service de la CEE a assisté à cette réunion et a pris part aux discussions qui ont porté sur des questions techniques et économiques. La coopération entre les deux Commissions se poursuivra sur ce terrain dans l'avenir.

(Pérou), et la troisième le 13 avril 1953, à l'hôtel Quitandinha, à Pétropolis (Brésil). Il a adressé à la Commission, lors de sa cinquième session, un rapport où il lui recommandait d'entreprendre une étude en profondeur, dans une zone donnée, de la migration dans ses rapports avec le développement économique (voir E/CN.12/323). Le Comité joue un rôle d'une grande utilité en mettant en contact les organisations internationales qui s'intéressent au problème des migrations en Amérique latine. Son principal objectif est de servir de conseiller aux organisations intergouvernementales pour les aider à coordonner leur action et pour éviter tout chevauchement de leurs travaux dans le domaine des migrations. Le secrétariat du Comité est assuré par le Bureau international du Travail.

B. — Institutions spécialisées

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

115. En vertu d'un accord conclu entre la FAO et la CEPAL, le Directeur de la Division de l'agriculture est haut fonctionnaire des services économiques de la FAO. Cette division travaille en collaboration avec la FAO. Elle est chargée de la préparation du chapitre de l'*Etude économique* relatif à l'agriculture et d'autres

études agricoles, notamment des monographies d'un caractère spécial, comme celle qui a porté sur la vallée centrale du Chili (voir E/CN.12/306).

116. Comme il ressort des documents dont la Commission était saisie à la cinquième session, il a été possible d'étendre le champ de la collaboration entre les deux organisations et d'accorder une importance plus grande aux problèmes économiques de l'agriculture, notamment en ce qui concerne leurs rapports avec le développement général de la région.

117. En dehors des études mentionnées ci-dessus, le secrétariat de la Commission et celui de la FAO ont pris part aux travaux du cycle d'études centre-américain de crédit agricole qui s'est tenu à Guatemala du 15 septembre au 15 octobre 1952 (E/CN.12/305), à l'étude préliminaire des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine (E/CN.12/294) et, en collaboration avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, à l'*Etude du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe*. La FAO était également représentée au Groupe de travail mixte pour l'assistance technique en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration et de réciprocité économique en Amérique centrale. Ce Groupe de travail est présidé par un haut fonctionnaire des services économiques du bureau de Mexico de la CEPAL.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

118. Il est fait mention plus haut de la collaboration que le Fonds a apportée au secrétariat pour la rédaction des études destinées à la réunion du Groupe d'experts en politique fiscale et monétaire. Le secrétariat du Fonds a déjà exprimé l'intérêt qu'il porte aux études auxquelles le secrétariat de la CEPAL a procédé au sujet de la possibilité d'augmenter le nombre des accords multilatéraux de paiements entre l'Amérique latine et les pays européens, et les deux secrétariats ont déjà procédé à de nombreux échanges de vues à ce sujet. Ils se sont maintenus en liaison constante pour ce qui touche aux problèmes des données statistiques relatives à la balance commerciale et à la balance des paiements ainsi qu'à d'autres sujets d'intérêt commun.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

119. En dehors des échanges de vues et de renseignements auxquels le secrétariat a procédé de temps à autre avec la Banque, sur diverses questions et travaux, le secrétariat a consulté la Banque au sujet du programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique latine, en ce qui concerne en particulier certains projets donnés.

AUTRES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

120. Comme il est dit plus haut, c'est surtout par l'intermédiaire du Comité régional mixte de coordination de la migration que le secrétariat est en rapport avec les autres institutions spécialisées. Il convient de mentionner toutefois d'une manière toute particulière la part active que l'OIT a prise aux travaux de la réunion d'experts en sidérurgie qui s'est tenue à Bogota en octobre 1952 et la participation de l'OACI à la mission technique qui a procédé à une étude du problème des transports en Amérique centrale.

121. Il convient également de noter que l'UNESCO a décidé de se faire représenter en Amérique latine

par un spécialiste des questions sociales, qui a son bureau à La Havane, ce qui est de nature à permettre des relations plus étroites avec cette organisation, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement des sciences économiques dans les pays d'Amérique latine.

C. — Conseil économique et social interaméricain

122. Le Comité plénier de la CEPAL, en février 1952, et la troisième réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain, tenue à Caracas du 9 au 21 février 1953, ont constaté que la coopération et la coordination existaient entre les deux organismes à l'échelon du secrétariat, grâce au Comité de coordination, et ont exprimé leur satisfaction de la façon dont les secrétariats avaient non seulement évité tout chevauchement et tout double emploi de leurs travaux, mais avaient également étendu le champ de leur collaboration.

123. Le Comité de coordination a tenu sa troisième session à Washington, les 12 et 27 juin 1952. Le Comité s'est particulièrement occupé de discuter plus avant certains problèmes déjà inscrits à l'ordre du jour de sa seconde réunion, en particulier le financement du développement économique et les problèmes monétaires et fiscaux. Le Comité a décidé de continuer ses consultations touchant l'état d'avancement des programmes de travail et au sujet de certains points particuliers qu'il est question d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions.

124. A cette session, le Comité a également décidé que les secrétariats des deux organisations entreprendraient en commun l'étude de l'incidence et des effets des impôts sur l'industrie sucrière en Amérique centrale et dans la région de la mer des Antilles. Le CESIA, la CEPAL et la Division des finances publiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont collaboré à cette étude, que le CESIA a ensuite publiée (E/CN.12/311).

125. Le Comité de coordination, lors de sa quatrième session, tenue à l'hôtel Quitandinha, à Pétropolis (Brésil), du 11 au 13 avril 1953, a examiné les programmes actuels de travail de la Commission et du CESIA. Il a étudié, pour en évaluer les résultats, divers travaux déjà terminés ou en cours d'exécution, notamment les travaux entrepris en commun par les deux organisations. A ce sujet, le Comité a pris spécialement note de la collaboration des deux organisations dans le domaine des statistiques du commerce et de la recherche statistique, du cycle d'études centre-américain de crédit agricole, de l'unification de la nomenclature douanière en Amérique centrale, du cycle d'études du revenu national et dans l'élaboration du rapport sur le régime fiscal de l'industrie sucrière en Amérique centrale et dans la région de la mer des Antilles. La CEPAL n'a pris aucune mesure dans le domaine de l'habitation, car le CESIA avait déjà dressé un vaste programme à ce sujet. Toutefois, la Section de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes du Département des questions sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dans ses rapports avec la Section de l'habitation de l'Union panaméricaine, représente la CEPAL et agit en son nom. Le CESIA a suivi avec intérêt les travaux de la Mission technique CEPAL/AAT qui s'est occupée de questions de transport et doit prendre part à la réunion

des experts en matière de transport, où le rapport de cette mission servira de base de discussion (E/CN.12/320).

126. En ce qui concerne l'étude de la coordination à l'échelon des gouvernements, la Commission, à sa quatrième session, avait désigné son Secrétaire exécutif pour la représenter aux pourparlers qui auraient lieu avec le représentant que devait désigner l'Organisation des Etats américains. Le CESIA a récemment désigné pour le représenter le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains.

127. Le document E/CN.12/311/Add.1/Rev.1 expose la position prise par les représentants de ces deux organisations. Comme l'indique ce document, le représentant du CESIA a proposé au représentant de la CEPAL "d'envisager, comme l'une des solutions possibles, que les réunions de la CEPAL et du CESIA se tinssent à la même époque, à des dates immédiatement consécutives, et au même endroit". Le représentant de la CEPAL a répondu en faisant observer que "son mandat ne lui permettait pas de prendre en considération cette proposition, car l'idée d'organiser, soit des réunions consécutives, soit des réunions simultanées, avait fait l'objet de longs débats au cours de la quatrième session de la CEPAL, tenue à Mexico en juin 1951, sans trouver un écho très favorable. Pour être plus précis, si la Commission, dans la résolution qu'elle avait adoptée au cours de cette réunion, avait recommandé à l'OEI et à la CEPAL de désigner des représentants chargés d'examiner la question de la coordination, c'est précisément parce qu'elle n'avait pas jugé pouvoir accepter la formule en question". Le représentant de la CEPAL a fait entendre qu'il serait préférable "d'essayer de trouver une solution au problème de la coordination à l'échelon des gouvernements au moyen d'un accord qui tendrait à éviter que le CESIA et la CEPAL ne se réunissent en même temps". Le représentant de la CEPAL a reçu par la suite une nouvelle communication du représentant du CESIA, qui faisait état des résolutions 35 et 36, relatives la première à la coordination avec la CEPAL, la seconde aux fonctions du CESIA et à l'intégration de ses travaux.

128. En ce qui concerne la résolution 36, dont la partie pertinente est ainsi conçue: "Charge la Commission exécutive de rédiger un rapport où, considérant l'état actuel du Conseil économique et social inter-américain, elle recommandera les mesures à prendre pour remédier aux insuffisances qui pourraient exister et pour renforcer le Conseil à tous égards, particulièrement en ce qui concerne les ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement", le représentant du CESIA a déclaré ce qui suit au représentant de la CEPAL: "Dans l'attente de cette étude [le rapport], que la Commission exécutive va entreprendre immédiatement, toutes les idées mises en avant dans ma dernière lettre, comme celles que vous avez émises dans votre lettre, doivent rester quelque peu en suspens. En fait, à la lumière de ce rapport, il se peut que la Conférence de Caracas [la dixième conférence des Etats américains] fasse des recommandations qui entraîneraient une modification du statut actuel du Conseil."

129. Le représentant du CESIA déclarait d'autre part: "Il m'intéresse toujours autant d'examiner avec vous [le représentant de la CEPAL] toute formule que vous jugeriez de nature à nous permettre de mener à bien notre mission."

D. — Commission des Caraïbes

130. Avec la Commission de la région de la mer des Antilles, dite "Commission des Caraïbes", la collaboration s'est poursuivie, notamment sous la forme d'un échange de documentation.

E. — Organisations non gouvernementales

131. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales s'étaient fait représenter à la cinquième session (voir plus loin, troisième partie, 2, f); les suivantes ont envoyé des communications écrites: Chambre de commerce internationale (E/CN.12/321), Confédération internationale des syndicats libres (E/CN.12/319), Union internationale des organismes officiels de tourisme (E/CN.12/322).

Troisième partie. — CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Composition, membres présents, organisation des travaux

1. — SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

132. La séance inaugurale de la cinquième session s'est tenue le 9 avril 1953, à l'hôtel Quitandinha, près de Pétopolis (Brésil). Son Excellence M. Getulio Vargas, Président des Etats-Unis du Brésil, a prononcé le discours d'ouverture (voir annexe A). Après une brève suspension de séance, la Commission a entendu M. Antonio Martínez Báez, Président de la Commission et chef de la délégation du Mexique, M. Humberto Martones, membre du Sénat chilien et chef de la délégation du Chili, et M. Roy Blough, Directeur principal du Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, représentant le Secrétaire général. Au cours de la deuxième séance de la session, M. Raúl Prebisch, Secrétaire exécutif de la Commission, a fait un exposé général (voir annexe B).

133. La séance de clôture de la cinquième session s'est tenue le 25 avril 1953. La Commission a adopté son rapport annuel (y compris le programme de travail et l'ordre de priorité) dont le Conseil économique et social sera saisi à sa seizième session. Son Excellence M. Horacio Lafer, Ministre des finances du Brésil, Son Excellence M. Dario Botero Isaza, Ambassadeur de Colombie au Brésil et chef de la délégation colombienne, M. Euvaldo Lodi, Président de la Commission économique pour l'Amérique latine et membre de la délégation brésilienne, et M. Raúl Prebisch, Secrétaire exécutif de la Commission, ont pris la parole à la séance de clôture.

2. — COMPOSITION ET MEMBRES PRÉSENTS

134. Tous les Etats membres de la Commission étaient représentés à la cinquième session. En voici la liste: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Uruguay et Venezuela.

a) *Rapport du Président et des Vice-Présidents sur la vérification des pouvoirs*

135. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Commission, le Président a fait connaître à la Commission, lors de la séance plénière qui s'est tenue le 23 avril, que les pouvoirs que les délégations à la cinquième session avaient déposés auprès du Secrétaire exécutif avaient été trouvés en bonne et due forme par le Président et les Vice-Présidents.

b) *Délégations*

Argentine

Représentant : Juan Isaac Cook, Ambassadeur d'Argentine au Brésil.

Membres : Ovidio S. Ventura, Italo José Peretti, Horacio Alberto Portela, Manuel Balboa, Adolfo Raúl Españã Solá, Gabriel Martínez, Adolfo Horacio Alsina, Juan José Billard, Juan Pascual Martínez, Luis F. T. Camps, Anibal Pérez.

Bolivie

Représentant : Néstor Cevallos Tovar, Ambassadeur de Bolivie au Brésil.

Membres : Guillermo Alcázar, Javier Santibáñez.

Brésil

Représentant : Horácio Lafer, Ministre des finances.

Membres : Euvaldo Lodi, Décio Honorato de Moura, Anápio Gomes, Josué de Castro, Arizio de Viana, Brasília Machado Neto, Eugênio Gudín, Alkindar Junqueira, Francisco Clementino de San Tiago Dantas, Valentim Bouças, Bruno Martins, Edmundo Pena Barbosa da Silva, Roberto de Oliveira Campos, Romulo de Almeida, Cleantho Paiva Leite, Otávio de Bulhões, Eduardo Lopez Rodrigues, João Gonçalves de Souza, Alberto de Oliveira Mota Filho, Alvaro Teixeira Soares, Antônio Roberto de Arruda Botelho, João Baptista Pinheiro, Miguel Alvaro Ozorio de Almeida, Antônio Francisco Azevedo de Silveira, Galba Samuel Santos, Olinto Pinto Machado, Jorge Zarur, José Garrido Torres, Abelardo Vilas Boas, Alexandre Kafka, Thomaz Pompeu Accioly Borges, Ernesto de Oliveira, Jesus Soares Pereira, Domar Campos, José Carlos Pereira de Souza, Ernesto Street, George Kingston, Luis Carlos de Andrade, Tarcico José Villela, Angelo da Silva Neves, Murilo Octacoma F. Pessôa, José Knaack Sousa, Genival de Almeida Santos, Hercúlo Borges da Fonseca, Antonio Patriota, Joaquim Ferreira Mangia, Ruy Miller de Paiva, Arthur Gouvea Portella, Bráulino Botelho Barbosa, Frederico Carlos Carnaúba.

Chili

Représentant : Humberto Martones, Sénateur.

Membres : Alberto Sepúlveda Contreras, Eugenio Bertens Rivera, Samuel Radrigan, Felix Ruiz, Jacobo Schatan, Jorge Vial.

Colombie

Représentant : Darío Botero Isaza, Ambassadeur de Colombie au Brésil.

Membres : Jorge Mejía Palacio, Joaquín Prieto.

Costa-Rica

Représentant : Gonzalo J. Facio.

Membres : Luis Dobles Sánchez, Ambassadeur du Costa-Rica au Brésil, Juan W. Valenzuela Courrege.

Cuba

Représentant : Gustavo Gutiérrez Sánchez.

Membres : Gabriel Landa, Andrés Vargas Gómez, Nicasio Silverio.

Equateur

Représentant : Ricardo Crespo Ordóñez.

Membres : Santiago Maspons, José Corsino Cárdenas.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : Merwin L. Bohan.

Membres : Robert E. Asher, James C. Corliss, Edmund H. Kellogg, Fred B. Smith, George Wythe, Robert P. Terrill, Jean Jackson, Kathryn Wylie.

France

Représentant : Lionel de Tinguy du Pouët.

Membres : Georges Villiers, Jean Cottier, Jules-Emile Campagne, Jean-Félix Charvet, Jean-Paul Anglès, André Mercier, Daniel Busquet, Henri Fillios.

Guatemala

Représentant : Manuel Noriega Morales.

Membre : Enrique Santa Cruz.

Haïti

Représentant : Pierre Rigaud, Ministre au Brésil.

Membres : Pierre Hudicourt, Jean-Marie Messidor.

Honduras

Représentant : Raúl Alvarado Tróchez, Ministre au Brésil.

Membres : Paulo Pineda Madrid, Jorge Federico Travieso.

Mexique

Représentant : Antonio Martínez Báez.

Membres : Gonzalo Robles, Fernando Zamora, Armando C. Amador, Alfredo Gutiérrez.

Nicaragua

Représentant : Luis Augusto Cantarero.

Membres : Efraín Castillo Borge, Jorge Ulises Chávez.

Panama

Représentant : Eduardo MacCullough.

Paraguay

Représentant : Augusto Urbietta Fleitas.

Membres : Victor González, Rodolfo Núñez, Julio C. Colberg.

Pays-Bas

Représentant : C. H. H. Jong Baw.

Membres : Richard H. Fein, H. S. Radhakishun.

Pérou

Représentant : Emilio Barreto.

Membre : Ricardo E. Caveró.

République Dominicaine

Représentant : Víctor Garrido, Ambassadeur de la République Dominicaine au Brésil.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : Geoffrey Harington Thompson, K.C.M.G., Ambassadeur du Royaume-Uni au Brésil.

Membres: W. Godfrey, C.B.E., L. C. Mackenzie, G. H. S. Jackson.

Salvador

Représentant: Rafael Glowier Valdivieso.

Membres: Alfredo Martínez Moreno, Jaime Quesada.

Uruguay

Représentant: Giordano Bruno Eccher, Ambassadeur d'Uruguay au Brésil.

Membres: Aurelio Pastori, Alfredo L. Weiss, Adolfo Tejera, Jorge Barreiro, Julio Iturbide.

Venezuela

Représentant: Antonio Casas Briceño.

Membres: Carlos Eduardo de la Madriz, Bartolomé Antonio Alamo.

c) Représentants d'institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail: P. Silberer, Pericles de Souza Monteiro.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: G. Casseres, V. Marrama, S. van der Recke.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: Kurt Forcart.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Harold Larsen.

Fonds monétaire international: Jorge del Canto, E. Walter Robichek.

Organisation météorologique mondiale: Francisco Xavier Rodrigues de Souza, José Carlos Junqueira Schmidt.

Organisation mondiale de la santé: M. J. Ferreira.

d) Représentants du Conseil économique et social inter-américain

Nicasio Silverio, Julio Ernesto Heurtematte, Amos E. Taylor.

e) Représentant de la Commission des Caraïbes

C. H. H. Jong Baw.

f) Représentants d'organisations non gouvernementales

Catégorie A

Chambre de commerce internationale: Brasílio Machado Neto, Henryk Stebeleski.

Confédération internationale des syndicats libres: João Batista de Almeida, Angelo Parmigiani, Joviano de Araújo.

Alliance coopérative internationale: Fabio Luz Filho.

Fédération syndicale mondiale: Américo Lázaro Peña, Roberto Morena, Ramiro Luchesi.

Catégorie B

Comité des églises pour les affaires internationales: Jesuê d'Afonseca, Andrew Mouravieff, Edgar Chandler.

Conseil interaméricain du commerce et de la production: Abelardo Vilas Boas.

Fédération interaméricaine des automobile-clubs, *Fédération internationale de l'automobile*, *Alliance internationale de tourisme*: Sylvio A. Santa Rosa, Juvenal Murtinho Nobre.

Institut interaméricain de statistique: Jorge Kingston.

Commission catholique internationale des migrations: Francisco Cantuti Castelvetri.

Comité international des écoles de travail social: Theresa M. Porto da Silveira.

Conférence internationale des œuvres catholiques: Francisco Cantuti Castelvetri.

Association fiscale internationale: Gilberto de Ulheia Canto.

Assistance internationale du travail: Domingo Velasco.

Organisation internationale de normalisation: Márie Brandi Pereira.

Fédération routière internationale: Francisco Saturnino Braga, José Carro.

Union internationale des associations familiales: Pedro Paulo Paes de Carvalho.

Lions International: Arnaldo de Moraes, Armando Fajardo.

Institut sud-américain du pétrole: Leopold Américo Miguez de Mel.

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens: A. Hugo Grassi.

Congrès juif mondial: Salomón Steinberg.

3. — ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CINQUIÈME SESSION

a) Bureau

136. A la première séance, il a été procédé à l'élection du Bureau suivant:

Président: Euvaldo Lodi (Brésil).

Premier Vice-Président: Gabriel Landa (Cuba).

Deuxième Vice-Président: Néstor Cevallos Tovar (Bolivie).

Rapporteur: Giordano Bruno Eccher (Uruguay).

b) Comités spéciaux

137. A la 45^{ème} séance, la Commission a décidé, à la clôture de la discussion générale, de constituer six comités spéciaux. Voici les points de l'ordre du jour et les documents de base (voir plus loin: Ordre du jour) attribués à chaque comité, ainsi que le Bureau désigné par la Commission pour chaque comité.

Comité I (Situation actuelle et perspectives de la vie économique). — *Président*: Ovidio Santos Ventura (Argentine). *Rapporteur*: Antonio Casas Briceño (Venezuela). Point étudié: 4.

Comité II (Développement économique et assistance technique). — *Président*: Antonio Martínez Báez (Mexique). *Rapporteur*: Roberto MacCullough (Panama). Points étudiés: 5, 8 et 10.

Comité III (Industrie). — *Président*: Alberto Sepúlveda Contreras (Chili). *Rapporteur*: Luis Augusto Cantarero (Nicaragua). Points étudiés: 6 et 7.

Comité IV (Agriculture). — *Président*: Ricardo Crespo Ordóñez (Equateur). *Rapporteur*: Rafael Glowier Valdivieso (Salvador). Point étudié: 9.

Comité V (Commerce intrarégional). — *Président*: Augusto Urbieto Fleitas (Paraguay). *Rapporteur*: Abelardo Vilas Boas (Brésil). Point étudié: 11.

Comité VI (Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain). — *Président*: Manuel No-

riega Morales (Guatemala). Rapporteur: Lionel de Tinguay du Pouët (France). Point étudié: 13.

B. — Ordre du jour

138. A sa séance du 10 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour que voici:

1. Discours d'ouverture.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Situation actuelle et perspectives de la vie économique.
 - a) Tendances de la production et rythme du développement économique.
 - b) Tendances inflationnistes.
 - c) Tendances des exportations et des importations.
 - d) Mouvement des prix à l'exportation et rapport des échanges.
 - e) Problèmes de paiement. Changements dans les réserves monétaires, dans les crédits et dans les avoirs à court terme; changements dans la structure des paiements, spécialement avec l'Europe, l'Amérique latine et l'Union européenne de paiements.

Documentation: *Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952* (E/CN.12/291/Rev.1); *Etude du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe*, réalisée par les secrétariats de la Commission économique pour l'Amérique latine, de la Commission économique pour l'Europe et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (publication des Nations Unies, n° de vente: 1952.II.G.2.); "Possibilité de réaliser des opérations multilatérales de compensation entre les pays latino-américains et européens par l'intermédiaire de l'Union européenne de paiements", étude rédigée pour la CEPAL par un expert (E/CN.12/299); résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale sur "Le financement du développement économique grâce à la fixation de prix internationaux justes et équitables pour les produits de base et à la réalisation de programmes nationaux de développement économique intégré".

5. Problèmes généraux du développement économique et de sa planification.

Documentation: *Etude préliminaire sur les techniques de planification du développement économique* (E/CN.12/292); "Etude sur le développement économique de l'Equateur" (E/CN.12/295); "Etude du régime fiscal auquel sont soumis les investissements étrangers dans les pays latino-américains, tant de la part de ceux-ci que de la part des pays d'origine des capitaux", étude rédigée par la Division des finances publiques du Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.12/298); "Recherches techniques et formation de techniciens en Amérique latine", étude préliminaire d'essai, relative au Chili, et rédigée par le secrétariat avec le concours d'un groupe d'experts (E/CN.12/300); résolution 627 (VII) de l'Assemblée générale: "Activité des commissions économiques régionales et développement économique des pays insuffisamment développés".

6. Développement de l'industrie sidérurgique en Amérique latine.

Documentation: *Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952* (E/CN.12/291/Rev.1), chapitre "Industrie et mines"; "Etude de l'industrie sidérurgique et rapport sur la réunion d'experts tenue sous les auspices de la CEPAL et de l'AAT" (E/CN.12/293).

7. Tendances de la production et de la consommation de papier et de pâte à papier et ressources qu'offrirait l'Amérique latine pour le développement de l'industrie du papier.

Documentation: "Etude préliminaire des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine", étude rédigée en commun par la CEPAL et la FAO (E/CN.12/294).

8. Développement et intégration économiques de l'Amérique centrale.

Documentation: "Rapport sur le programme d'intégration économique et de réciprocité en Amérique centrale" (E/CN.12/296 et Add.1 et 2); "Rapport sur la Mission technique CEPAL/AAT chargée d'étudier le problème des transports en Amérique centrale" (E/CN.12/297); résolution 627 (VII) de l'Assemblée générale: "Activité des commissions économiques régionales et développement économique des pays insuffisamment développés".

9. Problèmes économiques de l'agriculture (programme commun CEPAL/FAO). Facteurs qui influent sur la production et le développement agricoles; leurs rapports avec la planification générale du développement économique de chaque pays.

Documentation: *Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952*, chapitre "Agriculture" (E/CN.12/291/Rev.1); *Etude du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe*, réalisée par les secrétariats de la CEPAL/ECE/FAO (publication des Nations Unies, n° de vente 1952.II.G.2.); "Cycle d'études centre-américain de crédit agricole", rapport rédigé par la FAO, la CEPAL et le Gouvernement du Guatemala (E/CN.12/305); "Etude sur le développement économique de l'Equateur" (E/CN.12/295); "Analyse de quelques facteurs qui empêchent l'augmentation de la production agricole, essai de recherche concrète par la méthode des sondages statistiques", rédigé en commun par la CEPAL et la FAO (E/CN.12/306); "Place de l'agriculture dans la vie économique du Brésil", étude rédigée par le secrétariat de la FAO et celui de la CEPAL (E/CN.12/307); "Rapport sur la collaboration entre la CEPAL et la FAO" (E/CN.12/309); résolution 625 (VII) de l'Assemblée générale, relative à la "Réforme agraire".

10. Assistance technique pour le développement économique.

Documentation: "Assistance technique prêtée à l'Amérique latine par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Administration de l'assistance technique", rapport de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies (E/CN.12/301); "Assistance technique prêtée aux pays latino-américains par l'applica-

tion du programme élargi d'assistance technique", rapport rédigé par le secrétariat du BAT (E/CN.12/302); "Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et de l'Administration de l'assistance technique sur le programme de formation en matière de développement économique" (E/CN.12/303); "Rapport sur le programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique centrale" (E/CN.12/296); "Rapport sur la Mission technique CEPAL/AAT chargée d'étudier le problème des transports en Amérique centrale" (E/CN.12/297); "Etude de l'industrie sidérurgique et rapport sur la réunion d'experts tenue sous les auspices de la CEPAL et de l'AAT" (E/CN.12/293); résolution 621 (VII) de l'Assemblée générale sur le "Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés".

11. Problèmes du commerce intrarégional et possibilités d'une intensification du commerce entre les pays méridionaux de l'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay).
Documentation: Etude préliminaire rédigée par le secrétariat (E/CN.12/304).
12. Programme de travail et ordre de priorité pour 1953-1954.
Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, relatives à l'ordre de priorité et à la coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ceux des institutions spécialisées, avec une note du Secrétaire exécutif (E/CN.12/310); "Programme de travail et ordre de priorité pour 1953-1954", exposé du Secrétaire exécutif (E/CN.12/328).
13. Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain.
Mémoire du Secrétaire exécutif (E/CN.12/311 et Add.1/Rev.1); rapport sur la quatrième réunion du Comité de coordination à l'échelon des secrétariats (E/CN.12/320).
14. Accords consultatifs avec les organisations non gouvernementales.
Mémoire du Secrétaire exécutif (E/CN.12/312).
15. Etude et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social.
16. Date et lieu de la sixième session de la Commission.

C. — Résumé des débats

INTRODUCTION

139. Lors de sa quatrième session, tenue à Mexico en juin 1951, la Commission avait exprimé l'opinion que ses travaux, conduits suivant la seule méthode qui lui permit de "jouer un rôle efficace dans le domaine de la coopération intergouvernementale", avaient atteint le point où elle pouvait remplir une fonction pratique et fort utile en adressant des recommandations aux Etats membres.

140. Il ressort clairement des débats de la cinquième session que la Commission est entrée, au cours des deux dernières années, dans le domaine des réalisations et que les gouvernements des pays d'Amérique latine con-

sidèrent que la Commission est une importante organisation régionale et qu'elle est maintenant un instrument efficace d'action concertée entre les gouvernements de cette région. Etant un organisme des Nations Unies, la Commission est en mesure d'aider les Etats membres à orienter leurs relations économiques internationales avec les autres régions du monde. Comme on le verra d'après le résumé des débats de la session et les décisions prises au cours de cette session, la Commission a débattu de façon efficace des questions importantes, d'un intérêt immédiat pour les gouvernements. D'une façon générale, les délégations ont félicité le secrétariat des études et des rapports qu'il avait rédigés et ont exprimé leur satisfaction de ses travaux, qui ont fourni une solide base de discussion. Bien que la Commission ait traité de sujets fort divers, les débats ont porté surtout sur les principes qui doivent inspirer les techniques de planification du développement économique et sur la nécessité d'accélérer la cadence de ce développement en favorisant l'essor des industries et du commerce intrarégional et international. A ce propos, la Commission a demandé que l'industrie sidérurgique, y compris les industries de transformation, l'industrie du papier et de la pâte à papier, l'industrie chimique et d'autres industries fassent l'objet d'études plus approfondies. La Commission a pris une mesure importante en décidant d'étudier la possibilité de créer des industries de transformation pour utiliser les matières premières disponibles localement.

141. Le projet relatif au traitement des matières premières était étroitement lié à la question du rapport des échanges. Les débats sur ce dernier point ont abouti à l'adoption unanime d'une résolution [46 (V)] qui, à maints égards, constitue un succès remarquable, car elle rapproche des conceptions très différentes, celles des pays producteurs de matières brutes et celles des pays industrialisés.

142. La Commission a approuvé chaleureusement l'action menée en Amérique centrale et elle a exprimé sa satisfaction des progrès réalisés dans le cadre du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

143. Le programme de travail approuvé à la cinquième session comprend un certain nombre de nouveaux projets. Mais ces projets ont tous un rapport avec le programme, continu et de longue haleine, arrêté à la quatrième session. Le résumé que l'on va lire des débats de la Commission et des décisions qu'elle a prises au cours de sa cinquième session s'inspire surtout des rapports des six Comités, qui ont étudié sans désespérer toutes les questions qui leur étaient attribuées.

I. — SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE LA VIE ÉCONOMIQUE (COMITÉ I)²

a) Situation des balances des paiements

144. En citant les chapitres pertinents de l'*Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952* (E/CN.12/291/Rev.1), diverses délégations ont fait état de la situation actuelle de la balance des paiements des pays d'Amérique latine, et particulièrement du niveau des réserves de devises qui, selon certaines délégations, gêne actuellement quelque peu le maintien du développement économique au rythme des dernières années. La Commission a pris note des différences de situation qu'il

² Voir les comptes rendus analytiques E/CN.12/AC.18/SR.1 à 10, ainsi que le rapport du Rapporteur du Comité (E/CN.12/AC.18/5).

y a entre certains pays, mais il était clair que la majorité des pays ont le désir de voir la situation extérieure se modifier de manière à favoriser les rentrées de devises en Amérique latine. Le Comité a souligné l'importance que présente la baisse que le prix de nombreux produits primaires a subie au cours des deux dernières années et les changements qui ont marqué l'orientation des courants commerciaux et la situation des balances des paiements avec la zone du dollar et la zone des monnaies inconvertibles.

b) Opérations multilatérales de compensation

145. Depuis plusieurs années, la situation de la balance des paiements est caractérisée par une tendance au bilatéralisme, tendance qui n'a pas toujours exercé une influence favorable sur le volume des échanges commerciaux. Conformément aux résolutions adoptées antérieurement par la Commission, le secrétariat a présenté au Comité un document, rédigé par un expert appelé en consultation, au sujet de la possibilité de réaliser des opérations multilatérales de compensation entre les pays d'Amérique latine et ceux d'Europe par le canal de l'Union européenne de paiements (E/CN.12/299). Ce document a été l'occasion d'un large débat sur les mesures de compensation multilatérale qui seraient de nature à développer le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe. Le Comité a constaté qu'il ne dispose pas actuellement d'assez de renseignements sur les balances des paiements pour porter un jugement définitif, et qu'il serait par ailleurs d'un très grand intérêt d'envisager la possibilité de procéder également à des compensations entre les pays d'Amérique latine eux-mêmes. La Commission a adopté une résolution [47 (V)] par laquelle elle recommande aux gouvernements de fournir au secrétariat les renseignements dont il aurait besoin pour poursuivre les études engagées et recommande au secrétariat de collaborer avec les organismes internationaux compétents et de faire connaître ses conclusions aux gouvernements des Etats membres de la Commission.

c) Commerce entre l'Amérique latine et l'Europe

146. Dans une autre résolution [45 (V)], la Commission recommande qu'en raison de l'intérêt suscité par l'étude, présentée conjointement par le secrétariat de la CEPAL, la CEE et la FAO, sur le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe (E/CN.12/225; voir plus haut, paragraphes 65 à 67), il serait utile de continuer à suivre l'évolution de ce commerce ainsi que du commerce de l'Amérique latine avec les autres centres industriels du monde. Le but de pareilles études serait de permettre de prévoir approximativement la demande réciproque de produits manufacturés, notamment des biens de capital, et des matières premières, en tenant compte des changements survenus dans la structure des échanges.

d) Rapport des échanges

147. L'aggravation récente du rapport des échanges, jointe aux tendances qui marquent l'évolution du volume des exportations, a beaucoup préoccupé la plupart des délégations. Le débat qui s'est engagé à ce sujet a fait néanmoins ressortir des divergences de vues entre les délégations des pays industrialisés et celles des pays d'Amérique latine quant à l'importance du phénomène et à son influence sur le développement économique.

Cinq projets de résolution ont été déposés et un large débat s'est engagé, qui a parfaitement précisé la question. Certaines délégations ont estimé que la Commission ne devait pas se prononcer avant d'avoir pris connaissance du rapport que doit rédiger le groupe d'experts constitué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale. La majorité des délégations ont estimé souhaitable que la Commission recommandât au secrétariat d'examiner certains aspects du problème qui présentent un intérêt particulier pour l'Amérique latine, notamment: l'opportunité de développer la transformation des matières premières exportées jusqu'ici à l'état brut, les effets de la concurrence exercée par les succédanés synthétiques et par les cultures introduites dans les pays qui en importaient traditionnellement le produit, les problèmes relatifs à la commercialisation des produits de base et l'opportunité de conclure des accords multilatéraux pour certains produits. Ils ont estimé, d'autre part, qu'il y avait lieu d'adresser ces recommandations tant aux pays d'Amérique latine qu'aux pays industriels. Après un large débat, au cours duquel les membres de la Commission, faisant preuve de compréhension et de bonne volonté, ont mis au point divers détails concrets, la Commission a adopté un texte [résolution 46 (V)] acceptable pour tous ses membres, mais qui ne porte pas atteinte aux principes défendus par ces mêmes Etats au cours de débats antérieurs.

e) Etude économique annuelle

148. Ce document, qui a servi de base au Comité pour une grande partie de ses travaux, a été l'objet de la louange générale, mais aussi de critiques de la part de plusieurs délégations, qui ne se rangeaient pas à certaines de ses conclusions et n'acceptaient pas certaines des données statistiques que l'on trouve dans cette *Etude*. La Commission a adopté une résolution (E/CN.12/AC.18/1), par laquelle elle prend connaissance avec satisfaction du document en question, recommande au secrétariat, lorsqu'il procédera aux prochaines études, de développer ceux des points qui n'ont pu être traités dans toute leur ampleur, et recommande également aux gouvernements de communiquer au secrétariat, par l'intermédiaire de leurs services compétents, les renseignements dont il a besoin pour l'*Etude économique*. La Commission a aussi recommandé au secrétariat de tenir compte des observations présentées au cours des débats et de joindre à l'avenir à l'*Etude économique de l'Amérique latine* une note explicative où il indiquera les théories et méthodes d'évaluation qu'il a appliquées en dressant les statistiques de cette *Etude*. A l'issue du débat, le Secrétaire exécutif a rendu hommage à l'esprit constructif qui inspirait la résolution et il a ajouté qu'il écouterait volontiers les observations que les délégations désireraient formuler et qu'il en tiendrait compte pour se faire une opinion définitive sur la valeur des statistiques et des renseignements donnés dans les parties de l'*Etude* où l'on croyait discerner des contradictions et pour améliorer progressivement les études à venir³.

³ Une délégation a fait des réserves, au moment du vote sur la résolution, en ce qui concerne les chapitres consacrés à son pays dans l'*Etude économique de l'Amérique latine*, parce qu'elle estimait que ces chapitres renfermaient des inexactitudes et des appréciations qui ne correspondaient pas à la véritable évolution de l'économie nationale.

II.—DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ASSISTANCE TECHNIQUE ET QUESTIONS CONNEXES (COMITÉ II)⁴

a) *Techniques de planification du développement économique*

149. L'examen de cette question présentait une grande importance en raison du nombre et de la portée des problèmes étudiés. La Commission a été unanime à reconnaître l'intérêt et l'opportunité de l'étude préliminaire préparée par le secrétariat sur les techniques de planification du développement économique (E/CN.12/292), et elle a examiné avec attention les bases et le plan de cette étude. La Commission a reconnu que la cadence actuelle du développement économique dans l'ensemble des pays d'Amérique latine et dans certains de ces pays était trop lente et qu'un des meilleurs moyens de l'accélérer était d'appliquer une politique de développement intégré. La Commission a exprimé l'espoir que le secrétariat poursuivra ses études dans ce domaine et que les gouvernements contribueront à leur amélioration en communiquant au secrétariat des renseignements sur ce qu'ils ont déjà accompli dans cette voie et en indiquant les imperfections qu'ils critiquent dans ces études et comment y remédier. Plusieurs délégations ont exprimé le vif désir que, dans les nouvelles études qui vont être entreprises, une place soit faite aux problèmes posés par la mise en œuvre du programme, et notamment à ceux qui concernent la politique financière et monétaire et la politique en matière de commerce international.

150. Le représentant du Brésil a déclaré, et la Commission en a pris note, que la Banque de développement économique de ce pays avait demandé au Secrétaire exécutif de la Commission de collaborer avec elle à l'étude des renseignements qu'il faut pour élaborer un programme de développement économique du Brésil, en suivant la méthode indiquée dans le document en question. Enfin, la Commission a jugé qu'il y aura lieu de soumettre en temps utile à un groupe d'experts d'Amérique latine et d'ailleurs les études que le secrétariat aura consacrées à cette question. Elle a adopté la résolution 48 (V).

b) *Assistance technique*

151. Les délégations ont été unanimes à souligner que leurs pays s'intéressent vivement au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

152. Les débats ont mis en lumière la nécessité de coordonner l'assistance technique, tant sur le plan national que sur le plan international. Plusieurs délégations ont mentionné à ce sujet que leur gouvernement avait constitué des organismes chargés de coordonner les travaux d'assistance technique dans le cadre national.

153. Les membres du Comité ont signalé qu'il importe de veiller à la continuité de l'exécution des programmes d'assistance technique. Ils ont fait observer que la méthode actuelle de financement du programme élargi d'assistance technique, au moyen de contributions annuelles volontaires, met obstacle à la réalisation de cet objectif.

154. Le Comité a souligné l'interdépendance étroite du développement économique et de l'assistance technique. Plusieurs délégations ont déclaré que les études entreprises par la CEPAL au sujet des techniques de planification et du développement économique seront

⁴ Voir comptes rendus analytiques E/CN.12/AC.19/SR.1 à 10 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.19/10).

très utiles quand il s'agira de déterminer les besoins d'assistance technique des divers pays.

155. La majorité des délégations ont exprimé une certaine inquiétude devant les difficultés financières qui risquent d'entraver l'exécution du programme d'assistance technique pendant l'année en cours. La Commission a adopté la résolution 51 (V), qui traite de cette question et de diverses autres.

c) *Intégration économique de l'Amérique centrale*

156. La Commission a écouté avec un vif intérêt les délégations dire ce qu'elles pensaient des progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration économique de l'Amérique centrale; elle a constaté la précieuse contribution apportée par le Comité de coopération économique et par le secrétariat de la CEPAL aux travaux entrepris dans ce domaine, et a recommandé que les études et les travaux nécessaires à la poursuite de l'œuvre d'intégration économique continuent sans interruption [résolution 50 (V)]. Les délégations des pays d'Amérique centrale ont fait observer que les divergences d'ordre politique qui se produisent parfois n'empêchent nullement leurs gouvernements d'avoir l'intention de mener à bien l'œuvre déjà commencée. Les pays d'Amérique centrale ont pleinement conscience — et de jour en jour davantage — du fait que l'intégration économique est la condition préalable du développement économique de la région.

d) *Recherche technique*

157. Le rapport du secrétariat sur la recherche technique et la formation de techniciens en Amérique latine (E/CN.12/300) a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission a recommandé, en vue d'élargir la portée des études du secrétariat, d'étudier les relations entre les instituts de recherche technique et les écoles professionnelles [résolution 53 (V)].

e) *Régime fiscal des investissements étrangers privés*

158. Cette question a fait l'objet de débats prolongés, qui ont fait ressortir la différence qui sépare les conceptions des pays importateurs de capitaux et celles des pays qui en sont exportateurs. Grâce à l'esprit de coopération manifesté par toutes les délégations, il a toutefois été possible à la Commission d'adopter à l'unanimité une résolution [52 (V)] où elle invite le secrétariat à poursuivre les études entreprises à ce sujet.

f) *Etudes relatives au développement économique de certains pays*

159. La Commission a examiné l'étude du secrétariat relative au développement économique de l'Équateur (E/CN.12/295) et analysé soigneusement certains aspects fondamentaux de ce rapport et ses principales conclusions. La Commission a souligné que ce genre d'études est d'une importance fondamentale pour l'élaboration des plans de développement économique [résolution 49 (V)].

g) *Distribution du revenu dans ses rapports avec le développement économique*

160. La Commission a, par la résolution 54 (V), recommandé aux gouvernements de ne pas oublier, lorsqu'ils dressent et exécutent leurs plans de développement économique, que toute augmentation du revenu réel d'un pays doit profiter de façon égale à toute la population.

h) *Intégration économique*

161. La question de l'intégration progressive et continue de l'économie des pays d'Amérique latine, qui a déjà retenu l'attention de la Commission au cours de sessions antérieures, a fait l'objet de débats approfondis. Ces débats ont fait ressortir, d'une part, l'importance que toutes les délégations attachent à l'objectif que représente l'intégration économique et, d'autre part, les façons de voir des diverses délégations quant au fond même de la question: la nécessité d'une intégration économique de la région. Les débats ont abouti à une résolution [55 (V)], qui invite le secrétariat à étudier l'opportunité et la possibilité d'une intégration progressive et continue de l'économie des pays d'Amérique latine.

i) *Développement du tourisme*

162. La Commission a souligné l'importance du tourisme comme moyen de stimuler le développement économique et de faciliter, par ailleurs, le rapprochement culturel et politique des peuples. La Commission a invité le secrétariat à collaborer avec les autres organes qui s'intéressent à cette question [résolution 56 (V)].

III. — ÉTUDE DE DIVERSES INDUSTRIES (COMITÉ III)⁵

a) *Portée des travaux de la CEPAL touchant l'étude de diverses industries*

163. Les raisons qui rendent nécessaire une intensification du développement industriel de l'Amérique latine sont exposées dans les études présentées à la Commission, et plus particulièrement dans l'exposé que le Secrétaire exécutif a fait à l'occasion de la première séance plénière de la cinquième session (voir annexe B). Beaucoup de pays devront remplacer leurs importations de produits industriels par des achats de matériel et d'autres biens d'équipement nécessaires à leur industrialisation et à la mécanisation de leur agriculture. Cette substitution ne peut s'opérer que progressivement, en commençant par les secteurs qui disposent de matières premières et où la demande est telle que la fabrication nationale est la solution la plus économique. Ces secteurs ne sont pas nécessairement les mêmes dans tous les pays.

164. Il est donc évident qu'il faut étudier en détail la situation régionale au regard du développement éventuel de telle ou telle industrie; cette étude doit porter sur le coût de la production, les besoins en capitaux, les conditions dans lesquelles s'engagerait la concurrence entre les produits nationaux et les produits importés, et l'économie de monnaies étrangères que la substitution de la production nationale aux importations permettrait de réaliser. A sa cinquième session, la CEPAL a donc prêté grande attention aux monographies d'industries, notamment celle de la sidérurgie, celle de l'industrie du papier et de la pâte à papier, celle de l'industrie chimique lourde et celle de l'industrie des métaux non ferreux, ainsi qu'à l'inventaire des ressources naturelles correspondantes.

165. L'étude à laquelle le secrétariat a procédé sur l'industrie sidérurgique (E/CN.12/293; voir plus haut, paragraphes 42 à 46) est la première analyse détaillée de cette nature; elle démontre la possibilité de recherches approfondies au sujet d'industries déterminées.

⁵ Voir les comptes rendus E/CN.12/AC.20/SR.1, 2 et 3 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.20/5).

C'est en fait une étude complète des facteurs techniques et économiques qui affectent cette industrie dans tous les pays d'Amérique latine où elle a quelque possibilité de s'établir. Comme toute première tentative, cette étude a beaucoup de lacunes; les chiffres auxquels elle aboutit pour donner une idée du coût de production montrent l'influence qu'exercent sur le coût de production et les besoins en capitaux les différents facteurs locaux qui jouent dans les divers pays.

166. En dehors des renseignements d'ordre économique qui figurent dans les documents qu'elle a produits, la réunion d'experts en sidérurgie qui s'est tenue à Bogota en octobre 1952 (et dont le rapport figure dans le document E/CN.12/293) a offert une possibilité unique d'examiner toute une série de problèmes techniques qui entravent le développement et augmentent le coût de la production dans les pays d'Amérique latine. Cette dernière difficulté provient principalement des caractéristiques des matières premières disponibles et de l'étroitesse des marchés.

167. Les techniciens des pays qui ont à résoudre des problèmes analogues ont apporté leur collaboration aux travaux de la réunion de Bogota. Les solutions qu'ils ont proposées aux différents problèmes sont une aide précieuse pour les industries d'Amérique latine; elles ouvrent des horizons nouveaux pour l'utilisation d'un grand nombre des matières premières de la région. D'autre part, les contacts pris par les techniciens d'Amérique latine ne peuvent que contribuer à améliorer leur culture professionnelle. L'ensemble des études économiques et techniques constituera un dossier de référence très utile, tant pour les économistes que pour les techniciens intéressés.

168. Ce genre d'études est indispensable si l'on veut connaître à fond les possibilités de développement industriel de la région. C'est aussi un moyen positif de contribuer au développement des pays d'Amérique latine en élargissant leurs possibilités d'approvisionnement en matières premières et en leur permettant d'augmenter la productivité des industries existantes.

169. Bien que le secrétariat ait atteint, en réalisant l'étude et la réunion de Bogota, l'objectif qu'il s'était fixé à l'origine, les industries qui ont profité de ses travaux et les experts qui ont participé à la réunion ont reconnu les avantages de la coopération internationale pour la solution de beaucoup des problèmes qui se posent à eux. C'est à ce désir que défère la résolution 57 (V) qui invite le Secrétaire exécutif à poursuivre cette action et à en élargir le cadre, et à maintenir et amplifier la collaboration dans ce domaine. Un programme a été dressé, qui pourrait constituer l'ordre du jour d'une seconde réunion, dont les travaux comprendraient cette fois l'étude des industries de transformation du fer et de l'acier.

170. Parmi les différents domaines où peut s'exercer la coopération internationale, il a été question notamment de recueillir et de répandre des statistiques, d'analyser et de faire connaître des renseignements techniques, d'étudier les industries existantes et leurs programmes d'expansion, d'étudier les normes et spécifications, etc.

171. Dans ce dernier domaine — et il en va de même pour les moyens propres à stimuler le développement des industries de transformation secondaire du fer et de l'acier — la collaboration des gouvernements est très souhaitable. La résolution 57 (V) habilite le Secrétaire exécutif à convoquer un comité d'experts chargé d'exa-

miner les études rédigées par le secrétariat et de l'aider à dresser les futurs programmes de travail.

172. La Commission a ajouté aux résolutions qu'elle adoptait au sujet des possibilités de développement d'autres industries [58 (V) et 59 (V)] la recommandation de rédiger les études pertinentes et, tout au moins dans le cas du papier et de la pâte à papier, de les faire examiner au cours de réunions d'experts analogues à celle qui s'est tenue à Bogota au sujet de l'industrie sidérurgique.

b) *Décisions prises au sujet des études relatives à diverses industries*

173. i) *Sidérurgie et mines.* — Dans la résolution 57 (V), la Commission approuve les travaux réalisés par le Secrétaire exécutif, exprime sa satisfaction des résultats atteints au cours de la réunion de Bogota et charge le secrétariat de poursuivre et de développer ces travaux. Il mentionne plus particulièrement certaines questions dont l'importance justifie leur inscription au nombre des travaux à entreprendre dans l'avenir: rassemblement et diffusion de renseignements statistiques et techniques; uniformisation du vocabulaire technique, des unités de mesures et des indices qui permettent d'apprécier la qualité des produits et les diverses phases de la production. Elle recommande au secrétariat de convoquer, lorsqu'il le jugera approprié, et avec la collaboration des gouvernements, de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées compétentes, un comité d'experts chargé d'aider le secrétariat à analyser les travaux accomplis et à poursuivre les études entreprises. Enfin, la Commission, ayant reconnu à l'unanimité les avantages que présentent des réunions comme celle qui s'est tenue à Bogota, a recommandé également de procéder à une série d'études définies, qui pourrait constituer l'ordre du jour d'une deuxième réunion d'experts en sidérurgie. En outre, la résolution recommande au Secrétaire exécutif d'étudier, lorsque les ressources le permettront, l'extraction et la métallurgie des minerais de métaux non ferreux.

174. ii) *Papier et pâte à papier.* — La résolution 58 (V) reflète l'intérêt que cette question a suscité dans les diverses délégations. Dans le dispositif, elle recommande de poursuivre les travaux entrepris avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en s'attachant particulièrement à divers points, qu'elle définit. La Commission recommande en outre au secrétariat de convoquer une réunion d'experts au cours de laquelle les spécialistes de l'industrie du papier et de la pâte à papier d'Amérique latine rencontreront les spécialistes d'autres parties du monde pour examiner les résultats de ces travaux de recherche et pour étudier les aspects économiques et techniques de cette industrie.

175. iii) *Industries chimiques.* — Dans la résolution 59 (V), la Commission réaffirme la résolution adoptée à la quatrième session, mais elle en élargit la portée, en donnant la priorité à deux catégories de produits, les acides et les bases. Elle charge en outre le secrétariat d'étudier les produits, autres que les acides et les bases, qui sont, dans l'ensemble de la région, les principaux articles d'importation de cet ordre.

176. iv) *Études des ressources naturelles non agricoles.* — Comme premier pas dans le sens d'une meilleure connaissance des ressources naturelles non agricoles, la résolution 60 (V) recommande au secrétariat de faire, avec la collaboration des gouvernements,

l'inventaire et le classement des données disponibles en ce qui concerne les ressources non agricoles des pays d'Amérique latine.

IV. — PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE (COMITÉ IV)⁶

a) *Points saillants du débat sur les problèmes économiques de l'agriculture*

177. Parmi les nombreuses et importantes questions qui ont retenu l'attention de la Commission lors de son étude des problèmes économiques de l'agriculture en Amérique latine, il convient de placer au premier plan celle de la structure agraire (régime foncier, dimension des exploitations agricoles et autres facteurs du même ordre). La Commission a estimé que la structure agraire est un élément essentiel, dont la CEPAL devra tenir compte dans ses études de planification et de développement économique dans les pays d'Amérique latine.

178. La Commission a passé en revue la situation actuelle de l'agriculture dans les divers pays; elle s'est particulièrement intéressée aux travaux que le secrétariat poursuit au sujet de divers aspects de l'économie agricole de l'Amérique latine qui n'ont pas jusqu'à présent été l'objet d'une analyse suffisante. La Commission a pris connaissance avec un intérêt spécial du chapitre "Agriculture" de *l'Étude économique de l'Amérique latine en 1951-1952*, de l'étude des facteurs qui influent sur la production agricole, étude réalisée grâce à une enquête sur place dans la vallée centrale du Chili (voir plus haut, paragraphes 60, 61 et 62), et de l'étude de la place que les progrès de l'agriculture en Equateur tiennent dans le développement économique de ce pays. Plusieurs délégations ont indiqué comment, à leur idée, le secrétariat pourrait perfectionner ce genre d'études.

179. D'autre part, les délégations ont exprimé, au cours des débats, l'inquiétude qu'elles éprouvent du fait que les investissements dans l'agriculture, de même que dans les secteurs de l'énergie et des transports, sont en retard sur les investissements dans d'autres secteurs de l'économie des pays d'Amérique latine. Si le rapport des échanges s'aggravait, entraînant un nouveau fléchissement du coefficient d'investissement, il se produirait dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports de sérieux bouleversements, particulièrement graves dans le secteur agricole, où d'autres facteurs que le taux d'investissement ont déterminé un accroissement de la production plus lent que celui de la population, et une diminution des excédents exportables. Certaines délégations ont souligné les difficultés que les pays éprouvent, dans certains cas, du fait du fléchissement de la production de divers produits agricoles et de la nécessité d'augmenter les importations de denrées alimentaires.

180. La Commission a examiné les programmes nationaux de développement agricole et les mesures prises dans ce domaine, ainsi que les objectifs assignés à la production dans divers pays. Il est évident que l'on a obtenu des résultats très satisfaisants dans le domaine de la recherche agricole et que les services publics de vulgarisation et de crédit agricole se sont considérablement développés. Les gouvernements ont adopté en outre diverses mesures pour stimuler la production en accordant des subventions et en fixant des prix minimums. Il convient d'observer toutefois que, dans la

⁶ Voir les comptes rendus analytiques E/CN.12/AC.21/SR.1 à 8 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.21/9).

plupart des cas, la politique de développement agricole est indépendante de celle des autres secteurs de l'économie ou, tout au moins, que les divers pays arrêtent la leur sans avoir un programme général d'investissements.

181. En ce qui concerne les problèmes agricoles des pays d'Amérique latine qui appellent une étude plus approfondie, la Commission a souligné l'importance du rôle que jouent la culture et le commerce du café dans le développement économique des pays producteurs. La nature de la production du café est telle qu'il serait extrêmement difficile, étant donné les techniques actuellement appliquées, d'en mécaniser d'importantes phases, notamment la récolte, de telle sorte que cette production est très faible au regard de la main-d'œuvre qu'elle exige. Cette caractéristique tend à maintenir un faible revenu dans d'importants secteurs de la population; ces classes de la population ne peuvent contribuer que dans une faible mesure à la demande effective de produits manufacturés, ce qui constitue un obstacle au développement industriel, et, d'une façon générale, au développement économique de l'Amérique latine.

182. Enfin, considérant que l'un des objectifs essentiels du développement économique est l'amélioration du niveau de vie des ouvriers agricoles et de leur famille, ainsi que le perfectionnement de leurs institutions, le Comité a examiné la possibilité de créer en Amérique latine des industries capables de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole, et elle a convenu que le secrétariat devrait étudier la possibilité de créer ou de développer ces industries dans le cadre d'un plan de développement du commerce intrarégional et extrarégional.

b) *Décisions prises par la Commission dans le domaine de l'agriculture*

183. A la suite de l'examen auquel elle avait procédé, la Commission a adopté une série de résolutions: 61 (V), 62 (V), 63 (V), 64 (V), 66 (V), 67 (V) et 68 (V). Ces résolutions ont trait aux questions suivantes: application de la méthode des sondages statistiques à l'analyse des problèmes économiques de l'agriculture [61 (V)]; monographies de développement agricole [62 (V)]; rôle de la production et du commerce du café dans le développement économique [63 (V)]; statistiques agricoles [64 (V)]; crédit agricole [65 (V)]; réforme agraire [66 (V)]; industrie bananière [67 (V)]; fibres dures [68 (V)].

V. — PROBLÈMES DE COMMERCE INTRARÉGIONAL (COMITÉ V)⁷

1. — *Idées qui ont présidé aux débats consacrés au commerce intrarégional*

184. La discussion de ces problèmes a pris pour base l'étude préliminaire rédigée par le secrétariat (E/CN.12/304; voir plus haut, paragraphes 74 à 81) qui analyse les caractéristiques du commerce intérieur entre les sept pays méridionaux du continent (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay). L'ensemble de ces pays totalise près de 80 pour 100 du commerce intrarégional.

185. En étudiant cette question, la Commission a tenu compte de l'importance qu'elle revêt en face du problème général du développement économique de cette

région. La réalisation d'une politique d'industrialisation se voit souvent entravée par la faible capacité d'absorption des marchés locaux, qui souvent ne permettent pas la mise en place d'industries qui puissent fonctionner sur une échelle assez grande pour obtenir des résultats économiques satisfaisants. D'autre part, il est difficile de placer des produits manufacturés dans les pays industrialisés. L'Amérique latine offre donc logiquement à ce genre de produits des débouchés beaucoup plus accessibles.

186. L'étude du secrétariat indique pourtant un fléchissement du commerce intrarégional par contraste avec le progrès réalisé dans le domaine du développement économique. Cette anomalie s'explique en partie par le fait qu'étant placés devant la nécessité de choisir entre les diverses importations et d'en restreindre certaines de façon à avoir assez de devises pour importer des biens d'équipement destinés à accélérer le rythme de leur développement, les pays d'Amérique latine se sont mutuellement opposés les barrières que l'on emploie dans le commerce avec d'autres régions.

187. D'autres facteurs contribuent encore à cette situation; la plupart d'entre eux sont liés à des problèmes de politique commerciale ou de politique des paiements. On peut signaler parmi eux le fait que le manque de denrées alimentaires coïncide avec un déficit de la balance des paiements dans certains pays de la région, qui ne sont pas à même de faire accepter assez de leurs exportations à leurs fournisseurs de denrées alimentaires.

188. Quant à la question des paiements, l'étude fait mention de plusieurs facteurs qui ont exercé une fâcheuse influence sur le commerce intrarégional, par exemple des différences de prix pour un même produit selon le pays où on l'exporte, la disparité entre les diverses monnaies nationales et l'absence d'un système général de compensations multilatérales.

189. La Commission a également débattu des problèmes de transports maritimes, sur les bases de l'étude du secrétariat.

190. La Commission a estimé que la politique commerciale est l'un des principaux problèmes qui compromettent la réalisation d'un commerce intrarégional florissant. D'un côté, les pays d'Amérique latine ont besoin d'une politique commerciale qui les aiderait à soutenir leurs exportations de matières premières sur le marché mondial. D'un autre côté, par souci de protéger leur industrie naissante, ils adoptent une politique de restrictions à l'importation de produits manufacturés. Mais, lorsque ces restrictions sont appliquées sporadiquement, elles deviennent un obstacle au développement du commerce intrarégional lui-même. On peut donc en déduire qu'il est indispensable de mettre sur pied une politique commerciale commune qui tienne compte tant du besoin de développement économique de chaque pays que des bienfaits qui pourraient résulter d'un commerce intrarégional élargi.

2. — *Résolution relative au commerce intrarégional*

191. La Commission a approuvé une résolution [69 (V)], qui vise les trois grands points suivants: politique commerciale, transports, situation des pays de l'intérieur.

a) *Politique commerciale et politique de paiements*

192. La première partie de la résolution concerne la politique commerciale et la politique de paiements. La

⁷ Voir les comptes rendus analytiques E/CN.12/AC.22/SR.1 à 7 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.22/2).

partie essentielle en est une recommandation relative aux travaux que devra entreprendre le secrétariat. Elle souligne la nécessité d'étendre la portée des recherches déjà entreprises au sujet de la coopération entre les pays de l'Amérique latine, en matière de politique commerciale, de manière à parvenir à des solutions pratiques qui faciliteraient le développement de ce commerce. Elle recommande au secrétariat d'étudier, comme corollaire de cette large enquête, la possibilité de jeter les bases d'une politique commerciale applicable au commerce intérieur de l'Amérique latine.

193. La recommandation comprend sept points précis qui vont de sujets généraux, comme les problèmes posés par le mécanisme des paiements, jusqu'aux aspects plus particuliers du commerce, tels que l'étude d'une simplification éventuelle des formalités administratives imposées aux transactions commerciales entre les pays d'Amérique latine. L'un de ces points a pour but de traduire les différentes opinions émises sur la possibilité d'intensifier les échanges commerciaux de matières premières et d'articles manufacturés déjà existants ou encore à produire entre les pays d'Amérique latine. Une des opinions émises avait trait à l'importance fondamentale d'une étude d'ensemble qui permette une appréciation plus exacte des possibilités offertes par les marchés consommateurs et fournisseurs en Amérique latine. La recommandation fait également remarquer que toute analyse de cet aspect du commerce intrarégional devra prendre en considération les importations en provenance d'autres pays.

194. Au cours des débats de la Commission, on a souligné en particulier que, dans les plans de développement économique de chaque pays de l'Amérique latine, on devrait attacher une importance particulière à la possibilité de fixer des cibles de production pour certaines industries manufacturières capables d'alimenter un marché latino-américain plus large qu'un marché national.

195. Pour bien déterminer ces cibles il faudra faire la monographie de chacun des articles manufacturés et de chacune des matières premières qui font actuellement l'objet d'échanges commerciaux entre pays d'Amérique latine ou qui sont de nature à en faire l'objet dans l'avenir.

196. De ce fait, on a estimé que des accords relatifs à certains produits déterminés devraient marquer un premier pas vers un commerce intrarégional élargi, et l'on a pensé par conséquent qu'il conviendrait d'étudier les moyens de provoquer ces accords.

197. Dans le cadre de la recommandation relative à la politique commerciale et à la politique de paiements, la section 2 de la résolution recommande que le secrétariat, lorsqu'il poursuivra des études sur le commerce intérieur de l'Amérique latine, examine les effets que pourrait avoir, sur l'intensification de ce commerce, l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, étant donné que tous les Etats d'Amérique latine ne sont pas dans la même situation à cet égard, les uns ayant adhéré à cet Accord, et les autres non.

198. La Commission a été unanime à manifester le désir de voir traiter plus largement le problème des paiements. On a souligné qu'un système de liquidation des soldes commerciaux des pays d'Amérique latine pourrait, moyennant l'adoption d'une politique homogène, fournir les moyens de remédier en partie à la situation actuelle. En conséquence, la Commission a

recommandé, en s'inspirant des conclusions préliminaires qui figurent dans le document E/CN.12/304, que le secrétariat étudie les moyens propres à accroître les exportations de pays déficitaires en denrées alimentaires vers les pays qui leur en fournissent.

b) *Problèmes de transports et de trafic frontalier*

199. Le problème des transports maritimes est abordé dans la section 3 de la résolution 69 (V). Dans l'étude préliminaire mentionnée plus haut (E/CN.12/304) figure un chapitre spécial relatif aux transports maritimes et à leurs répercussions sur les pays d'Amérique du Sud; elle montre le rapport qu'il y a entre le niveau du commerce intérieur de l'Amérique latine et le problème des transports. L'incidence du fret sur le prix de revient des produits échangés et de la possibilité d'une meilleure utilisation de la marine marchande de ces pays justifient l'attention que la Commission recommande de prêter à ce problème. Encore que l'étude préliminaire ait abordé la question, certains de ses aspects méritent une analyse plus approfondie. La Commission relève également qu'il faudrait analyser certaines questions qui y sont liées, comme la législation des ports, des zones et entrepôts francs et (dans les limites du mandat donné) le trafic frontalier.

c) *Situation des pays de l'intérieur de l'Amérique latine*

200. Conformément au but général de l'examen continu auquel doit procéder le secrétariat, en vertu de la résolution 20 (IV) adoptée lors de la quatrième session de la CEPAL, et à la présente résolution 69 (V), la Commission a reconnu à l'unanimité que les pays de l'intérieur, du fait de leur situation géographique, connaissent des problèmes propres qui demandent une attention particulière.

d) *Réunions d'experts*

201. Enfin, la Commission a habilité le secrétariat à convoquer, le cas échéant, des réunions d'experts en vue d'examiner les questions qu'il aura choisies pour leur soumettre. En dehors des recommandations particulières qui figurent dans la résolution, le Comité a émis le vœu de voir entreprise et tenue à jour une étude qui porterait sur le commerce intérieur de l'Amérique latine tout entière et dont il serait rendu compte à la Commission lors de ses futures sessions.

VI. — COORDINATION AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN (COMITÉ VI)⁸

202. La Commission a pris note avec un intérêt spécial des troisième et quatrième réunions du Comité de coordination à l'échelon des secrétariats, réunions tenues respectivement à Washington, en juin 1952, et à l'hôtel Quitandinha, près de Pétopolis (Brésil), pendant la cinquième session de la Commission, et a félicité le secrétariat de la Commission et celui du Conseil économique et social interaméricain de ce qu'ils avaient fait pour mettre en œuvre les résolutions adoptées en 1951 par ces deux organismes, respectivement à Mexico et à Panama; elle a exprimé le souhait que le Comité de coordination poursuive son action à l'échelon des secrétariats, en fonction du développement et de la nature des tâches des deux organismes.

⁸ Voir les comptes rendus analytiques E/CN.12/AC.23/SR.1 à 3, ainsi que le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.23/2).

203. En ce qui concerne la coordination à l'échelon des gouvernements, la Commission a été informée de l'échange de lettres qui avait eu lieu entre le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et le Secrétaire exécutif de la Commission, échange de lettres dont on peut trouver le compte rendu dans le présent rapport, du paragraphe 122 au paragraphe 129 (voir également E/CN.12/311/Add.1/Rev.1). Elle a pris acte avec satisfaction de l'attitude prise par son Secrétaire exécutif au cours de cet échange de lettres et lui a recommandé de tenir compte, au cours de ses pourparlers, de l'intérêt qu'il y a, d'une façon générale, à arrêter le calendrier des sessions de la Commission et des réunions extraordinaires du Conseil économique et social interaméricain de façon à espacer suffisamment leurs grandes conférences économiques [résolution 70 (V)].

VII. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

204. La Commission a décidé [résolution 71 (V)] de modifier son règlement intérieur, conformément aux recommandations du Conseil économique et social en ce qui concerne les consultations avec les organisations non gouvernementales. Le règlement intérieur ainsi modifié est reproduit à l'annexe D.

VIII. — COMITÉ RÉGIONAL MIXTE DE COORDINATION DE LA MIGRATION

205. La Commission a pris acte du rapport du Comité

régional mixte de coordination de la migration (E/CN.12/323).

IX. — DATE ET LIEU DE LA SIXIÈME SESSION

206. La Commission a accepté la généreuse invitation du Gouvernement de la Colombie à tenir sa sixième session à Bogota. La résolution 72 (V) prévoyait que le Secrétaire exécutif fixerait la date de la session après avoir consulté le Président de la Commission et en fonction des décisions prises par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies au sujet du calendrier de ses réunions. Au cours de la discussion consacrée à cette question, le Secrétaire exécutif a déclaré que, si la Commission décidait de tenir sa prochaine session en 1955, il fixerait une date pour la réunion du Comité plénier en 1954, après avoir consulté le Président de la Commission. L'ordre du jour du Comité plénier comprendrait, conformément au mandat de la Commission, la révision du programme de travail de la Commission, ainsi que la préparation et l'approbation du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social.

X. — PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

207. La Commission a adopté un projet de résolution qu'elle soumet au Conseil économique et social (voir plus loin, quatrième partie).

Quatrième partie. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES A LA CINQUIÈME SESSION

208. A sa cinquième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes:

- 44 (V). Etude économique de l'Amérique latine.
- 45 (V). Echanges commerciaux entre l'Amérique latine et les pays industriels.
- 46 (V). Rapport des échanges.
- 47 (V). Compensations multilatérales de paiements.
- 48 (V). Techniques de planification du développement économique.
- 49 (V). Monographies de développement économique.
- 50 (V). Intégration économique de l'Amérique centrale.
- 51 (V). Assistance technique.
- 52 (V). Régime fiscal auquel sont soumis les investissements étrangers dans les pays d'Amérique latine, tant de la part de ceux-ci que de la part des pays d'origine des capitaux.
- 53 (V). Recherche technique et formation de techniciens en Amérique latine.
- 54 (V). Distribution du revenu dans ses rapports avec le développement économique.
- 55 (V). Intégration économique.
- 56 (V). Développement du tourisme.
- 57 (V). Sidérurgie et industrie minière.
- 58 (V). Industries du papier et de la pâte à papier.
- 59 (V). Industries chimiques.
- 60 (V). Inventaire des ressources naturelles non agricoles.
- 61 (V). Méthode des sondages statistiques et son application à l'étude des problèmes économiques de l'agriculture.

- 62 (V). Monographies de développement agricole.
- 63 (V). Etudes sur le rôle de la production et du commerce du café dans le développement économique.
- 64 (V). Statistiques agricoles.
- 65 (V). Crédit agricole.
- 66 (V). Réforme agraire.
- 67 (V). Industrie bananière.
- 68 (V). Fibres dures.
- 69 (V). Commerce intrarégional.
- 70 (V). Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain.
- 71 (V). Modifications au règlement intérieur.
- 72 (V). Lieu et date de la sixième session.
Projet de résolution soumis au Conseil économique et social.

209. Voici le texte de ces résolutions:

ETUDE ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE

Résolution 44 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/329)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952 (E/CN.12/291) présentée par le Secrétariat,

Considérant:

- a) Qu'il convient de développer ceux des points de cette Etude qui, faute de renseignements, n'ont pu être traités dans toute leur ampleur,
- b) Qu'il y a lieu de tenir compte des considérations et observations émises au cours des débats, ainsi que

des renseignements que les différents pays pourront fournir à propos de ce document,

Recommande:

1. Aux gouvernements, par l'intermédiaire de leurs services compétents, de communiquer régulièrement au secrétariat les renseignements statistiques dont il a besoin pour l'*Etude économique*;

2. Au secrétariat:

a) Quand la préparation des études envisagées l'exigera, d'envoyer du personnel compétent dans les différents pays pour y recueillir des renseignements et données statistiques et y étudier sur place les aspects de la situation économique à analyser;

b) De tenir compte des observations émises au cours des débats, ainsi que des considérations dont les gouvernements lui feront part;

c) De joindre à l'*Etude économique de l'Amérique latine* une note explicative où il indiquera les théories et méthodes d'évaluation qu'il a appliquées en dressant les statistiques comprises dans cette *Etude*.

ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'AMÉRIQUE LATINE
ET LES PAYS INDUSTRIELS

Résolution 45 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/330)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné avec intérêt les études que le secrétariat lui a présentées sur le commerce de l'Amérique latine, en particulier l'Etude sur le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe et l'Etude économique de l'Amérique latine en 1951-1952,

Considérant:

a) Qu'il est de l'intérêt général de voir ces études se poursuivre et s'amplifier dans l'avenir,

b) Que d'importants changements de la structure des échanges peuvent résulter de l'accroissement de la population, de la modernisation de l'agriculture et de l'industrialisation de l'Amérique latine, d'une part, et de l'évolution technique et économique des pays avec lesquels elle entretient des relations commerciales, d'autre part, et qu'il importe que tous les pays en cause soient renseignés sur la direction et le caractère de ces éventuels changements de structure,

Charge le secrétariat:

1. De continuer à suivre, en liaison avec le secrétariat des divers organismes compétents des Nations Unies, en particulier le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, l'évolution du commerce entre l'Amérique latine et les principaux centres industriels mondiaux;

2. D'analyser, en liaison avec ces organismes, l'évolution probable:

a) De la demande de l'Amérique latine à l'égard des produits des pays industriellement développés, particulièrement des différentes catégories de biens d'équipement;

b) De la demande des pays industriels à l'égard des produits qui intéressent spécialement l'Amérique latine;

3. D'examiner quelle possibilité ont les uns et les autres de satisfaire la demande dans l'avenir;

4. De porter les résultats de ces études à la connaissance des différents pays intéressés;

Autorise le secrétariat à consulter, s'il le juge opportun, des groupes de travail, formés d'experts, qui le conseilleront sur les divers aspects de ces études.

RAPPORT DES ÉCHANGES

Résolution 46 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/331)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, parmi les problèmes relatifs au développement économique des pays d'Amérique latine, celui du rapport des échanges revêt une importance particulière en raison de son influence sur le rythme du développement économique,

Ayant noté l'attention accordée aux variations du rapport des échanges par le secrétariat dans ses études économiques annuelles, ainsi que dans différents rapports spéciaux et autres documents soumis à l'examen de la Commission,

Reconnaissant la nécessité d'augmenter le revenu réel des pays en cours de développement et reconnaissant qu'un des moyens d'y parvenir serait d'encourager un plus haut degré d'élaboration, dans le pays même, de ses produits bruts d'exportation,

Tenant compte de la résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale, qui invite notamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à constituer un groupe d'experts chargé de préparer un rapport sur les mesures d'ordre pratique destinées à mettre en application certaines des recommandations relatives au problème du maintien de prix et de rapport des échanges appropriés, justes et équitables dans le commerce international,

Tenant compte également du fait que la résolution 32, adoptée par le Conseil économique et social inter-américain à sa troisième session extraordinaire recommande au Secrétaire exécutif de cette organisation de procéder à l'étude des rapports des échanges dans le commerce interaméricain, en coordination avec le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et la Commission économique pour l'Amérique latine,

Décide:

1. D'attirer l'attention de tous les Etats membres sur les résultats des études effectuées par le secrétariat sur le problème du rapport des échanges, de même que sur les débats qui ont eu lieu à ce sujet lors de la cinquième session de la Commission et sur le désir commun de voir ce rapport des échanges conduire à un développement économique progressif des pays d'Amérique latine;

2. De recommander aux gouvernements des pays d'Amérique latine d'adopter, comme partie intégrante de leur politique de développement économique et en liaison avec le problème du rapport des échanges, des mesures pratiques propres à encourager la transformation, l'élaboration, le raffinage, la fonte, la manufacture et tous autres traitements, effectués dans des conditions d'efficacité croissante, de matières premières qu'ils exportent actuellement sous forme brute ou semi-ouvrée; et d'étudier, afin de faciliter le placement de produits de base semi-ouvrés ou finis sur les marchés mondiaux, la possibilité d'entreprendre des démarches auprès des pays intéressés en vue de réduire les obstacles qui freinent ou empêchent les exportations de ces produits et d'assurer le commerce des produits bruts sur une base régulière et stable;

3. De recommander aux gouvernements des autres pays qui entretiennent des relations commerciales avec l'Amérique latine de prêter l'attention voulue aux méthodes, politiques et démarches mentionnées plus haut, au paragraphe 2;

4. De prier le Secrétaire exécutif:

a) De poursuivre l'analyse du problème sous tous ses aspects, en s'attachant particulièrement aux répercussions que les modifications du rapport des échanges ont sur le rythme du développement économique des pays d'Amérique latine;

b) De prêter dans ses études sur les rapports des échanges une attention particulière:

i) Aux moyens propres à mettre en œuvre une politique d'encouragement de la transformation, de l'élaboration du raffinage de la fonte et de la manufacture ou d'autres traitements, effectués dans des conditions d'efficacité croissante, des matières premières actuellement exportées par les pays d'Amérique latine, sous forme brute ou semi-ouvrée, en tenant compte des conséquences que cette politique pourrait avoir, tant pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs;

ii) Aux effets qu'exercent sur les revenus des exportations de produits bruts la concurrence des succédanés synthétiques et celle des cultures introduites dans les pays traditionnellement importateurs de ces produits ou dans les territoires qui dépendent d'eux, de même que dans d'autres régions du monde;

iii) A la situation particulière des pays dont la vie économique dépend d'un seul produit ou d'une production peu diversifiée, en ce qui concerne le placement de leurs produits sur le marché international et l'obtention de prix équitables;

iv) A la possibilité de réaliser pour les divers produits des règlements ou des accords internationaux, tant multilatéraux que bilatéraux;

v) A l'avantage qu'il y a à encourager l'épargne nationale et les investissements de capitaux, tant nationaux qu'étrangers, afin d'accélérer l'industrialisation des pays latino-américains et de contribuer ainsi à amener le rapport des échanges à un niveau satisfaisant;

c) De collaborer avec les autres organismes internationaux compétents et, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de mettre à la disposition du groupe d'experts qui doit être désigné en vertu de la résolution 623 (VII) de l'Assemblée générale les résultats des études qu'il a réalisées et ceux d'autres études qu'il réaliserait dans l'avenir.

COMPENSATIONS MULTILATÉRALES DE PAIEMENTS

Résolution 47 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/332)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris connaissance avec satisfaction du rapport sur la possibilité de réaliser des opérations multilatérales de compensation entre pays latino-américains et pays européens par l'entremise de l'Union européenne de paiements (E/CN.12/299), ainsi que des efforts accomplis par le secrétariat pour poursuivre sur ce problème les études recommandées lors de la quatrième session de la CEPAL,

Considérant:

a) Qu'il est nécessaire de procéder à une étude plus approfondie et plus étendue de cette question, en vue d'analyser les relations commerciales et les relations de paiements entre les pays d'Amérique latine, d'une part, et entre ces derniers et les pays européens, d'autre part, en tenant compte également des efforts que l'on fait actuellement pour arriver à la convertibilité internationale des monnaies,

b) Qu'il convient d'examiner les possibilités et les moyens d'effectuer des compensations multilatérales de paiements entre l'Amérique latine et l'Europe, ainsi qu'entre les pays latino-américains eux-mêmes,

Décide:

1. De charger le secrétariat de poursuivre, avec la collaboration des organismes internationaux compétents, les études commencées et d'examiner les possibilités et les moyens d'effectuer des compensations multilatérales de paiements entre pays d'Amérique latine et pays d'Europe, ainsi qu'entre les pays latino-américains eux-mêmes;

2. De recommander aux gouvernements de faire coopérer leurs organismes compétents avec le secrétariat, en fournissant, dans la mesure du possible, les renseignements nécessaires à la réalisation de ces études;

3. De recommander au secrétariat de prendre les dispositions voulues pour que les rapports relatifs à cette étude soient adressés aux gouvernements au fur et à mesure de leur achèvement, et au plus tard trois mois avant l'ouverture de la sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine.

TECHNIQUES DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 48 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/333)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant:

Qu'il ressort des études auxquelles le secrétariat a procédé au sujet du développement économique de l'Amérique latine que le rythme de croissance économique de nombreux pays de cette région et celui de la région considérée dans son ensemble ne sont pas actuellement satisfaisants,

Que de nombreux pays d'Amérique latine dressent actuellement des plans de développement en vue d'accélérer le rythme de développement de leur économie nationale,

Que les divers Etats membres ont reconnu que la mise en œuvre de programmes intégrés de développement est l'un des meilleurs moyens d'accélérer leur développement économique,

Que, dans beaucoup de pays, l'insuffisance des données statistiques et des études de base est un sérieux obstacle à l'élaboration de programmes intégrés de développement,

Qu'il sera fort utile aux gouvernements intéressés d'être mis au courant de l'expérience acquise dans ce domaine par d'autres gouvernements,

Que l'on reconnaît d'une façon générale l'intérêt qu'il y a à intensifier la formation d'économistes spécialisés dans la connaissance des problèmes de développement économique et celle des techniques de planification,

Prend connaissance avec satisfaction de l'«Etude préliminaire sur les techniques de planification du déve-

loppement économique" (E/CN.12/292), effectuée par le secrétariat;

Prend acte de l'accord que le secrétariat et la Banque de développement économique du Brésil ont conclu en vue de procéder en commun à une étude des éléments nécessaires à l'élaboration d'un programme de développement de l'économie du Brésil selon les grandes lignes de la méthode exposée dans l'étude mentionnée à l'alinéa précédent;

Recommande aux Etats membres:

1. De soumettre l'"Etude préliminaire sur les techniques de planification" (E/CN.12/292) à l'examen des organismes compétents de chaque pays, pour qu'ils apportent à l'amélioration de cette étude la contribution de leur expérience et de leur critique, et que ces organismes restent à cette fin, et dans la mesure du possible, en contact étroit et permanent, sur le plan technique, avec le secrétariat de la Commission;

2. D'intensifier autant que possible la compilation de statistiques relatives au revenu et à la richesse nationaux et d'autres données de base essentielles quand il s'agit de dresser des programmes intégrés de développement économique;

Attire l'attention des gouvernements sur l'opportunité d'appliquer la technique des projections en vue d'orienter le mieux possible la politique de développement;

Recommande au secrétariat de:

1. Continuer les études relatives aux techniques de planification du développement économique, en tenant compte des éléments de jugement que fourniront les Etats membres, et des critiques qu'ils exprimeront, et d'élargir le cadre de ces études en y faisant figurer l'analyse des éléments de politique fiscale, monétaire et cambiste qu'exige la mise en œuvre d'un programme de développement;

2. De tenir compte, dans les cas concrets, des différentes valeurs du rapport des échanges, du taux de formation des capitaux, du courant international de capitaux et autres facteurs fondamentaux du développement économique;

3. Dans le cas des études relatives à des pays formés de régions aux caractéristiques physiques, économiques et sociales différentes, de tenir compte de la nécessité d'un développement équilibré de ces régions, en considérant différentes manières d'aborder dans l'ordre économique et l'ordre culturel les divers problèmes;

4. De soumettre les résultats de ces études à l'examen d'un groupe d'experts, convoqué en temps opportun, avec la collaboration de l'Administration de l'assistance technique, et chargé d'examiner les plus importants problèmes théoriques et pratiques du développement économique de l'Amérique latine, et en particulier les meilleures techniques de planification;

5. De poursuivre et, si possible, d'élargir le programme de formation d'économistes latino-américains spécialisés dans la connaissance des problèmes de développement économique et celle des techniques de planification, programme dressé en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique;

6. De rédiger une étude pour faire connaître aux Etats membres les éléments, données statistiques et recherches dont il est besoin pour dresser des plans d'ensemble de développement;

7. D'apporter sa collaboration technique aux gouvernements qui en feront la demande pour préparer des plans de développement.

MONOGRAPHIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 49 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/334)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'une étude d'ensemble de l'économie d'un pays constitue une base indispensable pour la planification du développement de ce pays, et qu'elle peut d'autre part servir de point de départ à des études analogues au sujet d'autre pays,

Prend acte avec satisfaction de l'étude sur le développement économique de l'Equateur (E/CN.12/295), présentée par le secrétariat;

Recommande au secrétariat, en fonction de ses possibilités, d'envoyer des groupes de travail pour faire des études d'ensemble de même type sur le développement économique des pays d'Amérique latine qui en feront la demande, conformément aux dispositions de la résolution 627 (VII) de l'Assemblée générale.

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Résolution 50 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/335)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant:

a) Que, conformément à la résolution 9 (IV), relative au développement économique de l'Amérique centrale, les Gouvernements du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador ont constitué un Comité de coopération économique, composé de leurs Ministres de l'économie nationale, en vue de dresser un programme d'intégration graduelle et progressive de leurs systèmes économiques, en se fondant sur des principes de coopération et de réciprocité,

b) Que le secrétariat a présenté un rapport dans lequel il rend compte des études rédigées et des projets réalisés jusqu'ici dans le cadre de ce programme (E/CN.12/296 et Add.1 et 2, 297),

Prend note avec satisfaction:

a) De la création du Comité de coopération économique de l'Isthme américain dont la première session s'est tenue à Tegucigalpa, au Honduras, en août 1952, avec un plein succès, ainsi que du rapport présenté par le Comité à l'issue de sa session (E/CN.12/AC.17/24);

b) Des études préliminaires du secrétariat qui ont servi de base aux résolutions que le Comité de coopération économique a adoptées à sa première session;

c) Du fait que le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies a accepté un premier groupe de projets d'assistance technique pour l'intégration économique des pays d'Amérique centrale, projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme dressé par les gouvernements intéressés sur la base des travaux menés conjointement par le secrétariat, l'Administration de l'assistance technique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

d) Du fait que le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies a nommé un représentant résident, accrédité auprès des gouvernements des républiques d'Amérique centrale et chargé de coordonner les fonctions d'assistance technique dans ces pays, notamment celles qui concernent le programme d'intégration économique;

e) Du fait que le Comité de coopération économique a créé un Sous-Comité chargé de préparer un projet de nomenclature douanière uniforme pour les pays d'Amérique centrale et que ce Sous-Comité a terminé ses travaux;

f) Du fait qu'une mission commune de l'Administration de l'assistance technique et du secrétariat de la CEPAL, en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, s'est occupée de rédiger, dans le cadre des études relatives au programme d'intégration économique des pays d'Amérique centrale, un rapport sur les transports dans cette région, et qu'un cycle d'études qui se tiendra prochainement à San-José (Costa-Rica) doit examiner ce rapport;

Décide:

1. D'exprimer sa satisfaction de la façon dont le Comité de coopération économique de l'Isthme américain a mis en œuvre la résolution 9 (IV) de la Commission;

2. De recommander au secrétariat de poursuivre les études et travaux nécessaires au déroulement du programme d'intégration économique des pays d'Amérique centrale;

3. De recommander à l'Administration de l'assistance technique et aux institutions spécialisées des Nations Unies de continuer, en collaboration avec le Comité de coopération économique, d'accorder aux projets relatifs au programme d'intégration économique des pays d'Amérique centrale toute l'attention qu'ils méritent.

ASSISTANCE TECHNIQUE

*Résolution 51 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/336)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Que le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies est un moyen de coopération internationale d'un intérêt croissant pour les pays d'Amérique latine,

b) Que cet intérêt dépend essentiellement de la mesure dans laquelle l'action exercée dans le cadre de ce programme élargi pourra se poursuivre, cette action, pour être efficace, devant s'étendre sur une période de plus d'un an,

c) Que les ressources financières dont disposent actuellement les organisations qui participent au programme ne permettent pas de faire face au coût des projets d'assistance technique mis en œuvre par elles sur la demande des divers gouvernements intéressés,

1. *Prend note avec satisfaction:*

a) Du progrès réalisé par le programme élargi d'assistance technique;

b) Des efforts déployés par les gouvernements et par le Bureau de l'assistance technique pour coordonner l'action qui s'exerce dans le cadre du programme;

c) Des études et des rapports que la Commission économique pour l'Amérique latine, l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et le Bureau de l'assistance technique ont présentés au sujet de l'assistance technique;

d) De la fructueuse collaboration qui se poursuit, en matière d'assistance technique, entre la Commission,

l'Administration de l'assistance technique et les autres organismes qui participent au programme élargi;

e) Des résultats positifs des travaux des groupes d'experts constitués conjointement par la Commission et l'Administration de l'assistance technique;

f) Du programme de formation en matière de développement économique que la Commission économique pour l'Amérique latine a dressé en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et dont l'application a déjà commencé, au siège de la Commission, avec des résultats satisfaisants;

g) De l'intérêt croissant que les gouvernements et les organisations participantes témoignent à l'assistance technique appliquée à la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans les études et rapports antérieurs;

h) De la résolution par laquelle le Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a demandé au Bureau de l'assistance technique et aux organisations qui participent au programme de rendre plus souple l'application des règles prévues pour la mise à la disposition des gouvernements de matériel d'instruction, en tant que partie intégrante du programme d'assistance technique;

2. *Exprime* son inquiétude des limitations financières imposées au programme et qui retardent le rythme de son développement;

3. *Recommande* au Conseil économique et social de presser les gouvernements de contribuer au fonds spécial du programme, de telle façon que ce programme puisse se poursuivre efficacement;

4. *Prie* le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale de fixer des normes satisfaisantes en s'inspirant de l'étude en cours relative à "la possibilité d'arrêter, pour le programme, des prévisions financières portant sur une période supérieure à un an" conformément à la résolution 621 (VII) de l'Assemblée générale;

5. *Recommande* aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures administratives requises pour édifier un système national propre à assurer une coordination adéquate entre les travaux entrepris dans le cadre du programme élargi, ceux de l'Organisation des Etats américains et d'autres programmes actuellement en cours;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission de faire part au Président directeur du Bureau de l'assistance technique du désir exprimé par la Commission de voir le Bureau poursuivre ses efforts en vue de coordonner toujours plus étroitement les travaux des organisations qui participent au programme élargi, tant entre eux qu'avec ceux de l'Organisation des Etats américains et avec les autres programmes en cours d'exécution;

7. *Exprime* le désir de voir publier des renseignements plus complets sur les résultats des divers efforts déployés dans le domaine de l'assistance technique;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission de communiquer au Président directeur du Bureau de l'assistance technique, en même temps que la présente résolution, le compte rendu analytique des débats que le Comité II a consacrés à l'assistance technique au cours de la présente cinquième session de la Commission.

RÉGIME FISCAL AUQUEL SONT SOUMIS LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE, TANT DE LA PART DE CEUX-CI QUE DE LA PART DES PAYS D'ORIGINE DES CAPITAUX

Résolution 52 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/337)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'étude intitulée *Étude du régime fiscal auquel sont soumis les investissements étrangers dans les pays latino-américains, tant de la part de ceux-ci que de la part des pays d'origine des capitaux* (ST/ECA/18 et E/CN.12/298),

Considérant:

a) Que l'étude en question aboutit à des conclusions de caractère préliminaire et qu'elle insiste fortement sur l'utilité de poursuivre les recherches à ce sujet, tant dans les pays exportateurs de capitaux que dans ceux qui en sont importateurs,

b) Qu'il est essentiel de continuer à créer, tant dans les pays exportateurs de capitaux que dans ceux qui en sont importateurs, des conditions favorables au placement de capitaux privés à l'étranger,

c) Qu'à cette fin il faut notamment poursuivre l'étude des divers systèmes d'imposition,

d) Qu'il est bon d'examiner les conséquences que peuvent avoir, pour les pays importateurs de capitaux, les impôts que les pays d'origine de ces capitaux perçoivent sur le revenu des investissements à l'étranger,

Décide de:

Prier le Secrétaire exécutif de poursuivre, en collaboration avec les organismes internationaux compétents, l'étude du régime fiscal auquel sont soumis les investissements de capitaux privés étrangers dans les pays d'Amérique latine, tant de la part de ceux-ci que de la part des pays d'origine des capitaux;

Prier le Secrétaire exécutif de porter à la connaissance des Etats membres, lorsqu'elles seront terminées, les études définies à l'alinéa précédent.

RECHERCHE TECHNIQUE ET FORMATION DE TECHNICIENS EN AMÉRIQUE LATINE

Résolution 53 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/338)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Ayant pris connaissance de l'étude présentée par le Secrétaire exécutif conformément à la résolution 13 (IV), du 16 juin 1951 (E/CN.12/300),

Reconnaissant que cette étude d'essai, relative à l'état actuel et aux besoins les plus urgents de la recherche technique, ainsi qu'à la formation de techniciens au Chili, a permis de mettre une méthode à l'épreuve et de donner une orientation à ce genre d'études,

Considérant que cette étude d'essai a montré qu'il est bon de pouvoir compter sur la coopération d'autres organisations internationales pour étendre les recherches aux autres pays d'Amérique latine,

Considérant que la résolution en question préconise de rassembler la documentation voulue au sujet des ressources dont les pays membres disposent en matière de recherche technique, et, une fois ce travail accompli, de réunir des experts qui seront chargés de rédiger un rapport et des recommandations en vue de la fondation ou de l'amélioration de centres de recherche technique,

Considérant que toute étude relative à la recherche technique doit avoir pour complément l'étude d'un problème connexe, celui de la formation de techniciens capables de procéder aux recherches et de techniciens capables d'appliquer les résultats de ces recherches, pour ne pas séparer arbitrairement les trois différents aspects d'un même problème,

Prend note avec satisfaction de l'étude intitulée "Recherche technique et formation de techniciens en Amérique latine" (E/CN.12/300);

Recommande au secrétariat:

1. En procédant à l'étude relative à la recherche technique dans les autres pays d'Amérique latine, de déterminer en même temps la situation actuelle de la formation des techniciens et des spécialistes de la recherche technique, en ce qui concerne notamment les rapports entre les instituts de recherche technique et les écoles où se préparent les techniciens;

2. De tenir notamment compte, dans ces études, de l'expérience que certains pays d'Amérique latine ont déjà de la collaboration des employeurs à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée;

3. Pour mener à bien cette tâche, de solliciter la coopération d'organismes internationaux qui, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale du Travail, peuvent collaborer au succès de cette entreprise.

DISTRIBUTION DU REVENU DANS SES RAPPORTS AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 54 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/339)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que la résolution que la Commission a adoptée à sa quatrième session au sujet des programmes de développement économique dispose, à l'alinéa d de son paragraphe 1: "Déterminer les effets probables du programme sur le revenu national et sa répartition entre les divers secteurs de la production de biens et de services afin d'évaluer son influence sur le revenu réel par habitant",

b) Qu'il existe dans les pays insuffisamment développés de grandes masses humaines qui vivent dans des conditions économiques précaires,

c) Que l'objectif de tout programme de développement économique ne peut être que d'améliorer le plus rapidement possible le niveau de vie de ces pays,

Recommande:

1) Aux gouvernements d'Amérique latine d'envisager, quand ils établiront et exécuteront leurs programmes de développement économique, les mesures à prendre pour atteindre l'objectif indiqué plus haut pour que toute augmentation du revenu réel profite de façon égale à toute la population;

2) Au secrétariat d'avoir présent à l'esprit, au cours de ses études, l'objectif indiqué ci-dessus.

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Résolution 55 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/340)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Le paragraphe IV de la résolution adoptée par la Commission le 20 juin 1950 (E/CN.12/194), qui

recommande aux pays d'Amérique latine "d'harmoniser plus complètement l'économie de ces pays",

b) La résolution adoptée par la Commission le 16 juin 1951, qui interprète les propositions des pays de l'Amérique centrale "en tant qu'elles ont trait à l'intégration de leurs économies nationales",

c) Le document E/CN.12/296, présenté par le secrétariat, qui met en évidence les avantages de l'intégration économique de ces pays,

d) Les mesures que divers Etats d'Amérique latine ont déjà prises pour réaliser une meilleure intégration de leurs systèmes économiques,

e) Que les pays d'Amérique latine doivent suivre la voie du développement économique pour élever leur niveau de vie et se rapprocher, dans ce domaine, des pays plus avancés,

f) Que ce développement économique ne peut se produire qu'aux conditions suivantes: marchés assez larges pour les nouveaux produits à introduire et pour les anciens dont la production doit augmenter, diversité de la production, adoption de mesures monétaires efficaces, facilités de distribution et autres éléments qu'envisage la doctrine en question,

g) Que l'expérience du passé ainsi que les conclusions des études théoriques montrent que ces conditions ont pu se réaliser avec succès et produire de meilleurs effets chaque fois qu'il existait une plus grande affinité économique entre les groupes intéressés,

h) Que cette affinité économique comporte en fait un processus d'intégration assez rapide et intense, qui est à la fois la condition nécessaire et le corollaire du développement économique,

Recommande au secrétariat:

a) D'étudier l'opportunité et la possibilité d'une intégration économique des pays d'Amérique latine ainsi que les modalités éventuelles d'une telle intégration, en déterminant les mesures, procédures et régimes qui conviendraient pour cela;

b) De considérer, pour atteindre les objectifs déterminés ci-dessus:

- i) Que le processus d'intégration devra permettre de parvenir à une amélioration générale et progressive du niveau de vie des groupes humains intéressés et à une égale répartition entre tous des bénéfices des progrès réalisés;
- ii) Que ce processus d'intégration ne devra pas porter atteinte à la souveraineté politique et à l'indépendance économique des Etats intéressés;
- iii) Qu'il faudra s'efforcer de faire progressivement porter ces études sur la totalité des pays d'Amérique latine.

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Résolution 56 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/341)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné la situation économique de l'Amérique latine et analysé les facteurs dont l'évolution favorable contribuerait au développement de l'économie de chaque pays,

Considérant que le tourisme constitue l'un des moyens efficaces de stimuler le développement économique de certaines régions et qu'il facilite d'autre part le rapprochement culturel et politique des peuples,

Considérant que l'exécution d'une politique touristique efficace exige des pays du continent la conclusion d'accords à cette fin,

Considérant que les dispositions de ces accords doivent reposer sur une étude impartiale de la situation de l'Amérique latine à cet égard, étude qui permettra de supprimer les obstacles qui s'opposent au développement du tourisme entre les pays d'Amérique latine,

Persuadée que le développement des courants touristiques présenterait des avantages de tous ordres,

Considérant que la Commission des transports et des communications de l'Organisation des Nations Unies a recommandé au Conseil économique et social de convoquer une Conférence mondiale pour simplifier les formalités douanières relatives au tourisme,

Considérant que le Conseil économique et social inter-américain réalise à ce sujet des études approfondies et d'autres travaux utiles,

Prie le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine, en consultation avec le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain, d'arrêter une formule qui lui permette de collaborer à ces études.

SIDÉRURGIE ET INDUSTRIE MINIÈRE

Résolution 57 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/342)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) Que le Secrétaire exécutif, conformément aux instructions que lui avait données la Commission au cours de sa quatrième session, a organisé à Bogota, du 13 au 31 octobre 1952, en coopération avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et avec le Gouvernement de la Colombie, une réunion d'experts relative à l'industrie sidérurgique en Amérique latine, et a rédigé un rapport à ce sujet, que cette réunion et cette étude ont toutes deux mis en lumière l'importance que la sidérurgie présente pour le développement économique et la nécessité de procéder à des études complémentaires dans ce domaine,

b) Que l'échange des connaissances acquises est d'une importance capitale en Amérique latine,

c) Que l'étude de nouveaux procédés de fabrication et la diffusion des résultats de cette étude sont d'une grande utilité pour l'industrie sidérurgique de la région,

1. *Prend note* avec satisfaction de l'étude présentée par le Secrétaire exécutif sur l'industrie sidérurgique et de la méthode d'analyse utilisée dans cette étude;

Exprime sa satisfaction des résultats atteints au cours de la réunion d'experts de Bogota;

2. *Recommande* au secrétariat de poursuivre les études relatives à l'industrie du fer et de l'acier, et notamment:

a) De rassembler et de répandre des statistiques relatives à l'industrie sidérurgique et aux industries de transformation connexes en Amérique latine, des statistiques relatives à l'importation et à l'exportation du fer et de l'acier dans les divers pays de la région, ainsi que des statistiques relatives à la production d'acier et d'équipement sidérurgique dans les pays industrialisés;

b) De rassembler, de classer et de répandre les connaissances et l'expérience acquises au sujet des questions sidérurgiques en Amérique latine ou d'en faciliter l'échange par d'autres moyens;

c) D'étudier les moyens propres à rendre uniforme le vocabulaire technique de la sidérurgie, ainsi que les unités de mesures et les indices qui permettent d'apprécier la qualité et d'indiquer les propriétés des produits et des matières premières, et de recommander aux gouvernements l'usage de ces moyens;

d) D'étudier d'une manière générale les conditions nécessaires au développement de l'industrie sidérurgique et des industries connexes de transformation en Amérique latine;

3. *Autorise* le Secrétaire exécutif à convoquer, lorsque le stade atteint par les études le justifiera, et avec la coopération des gouvernements, de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées compétentes, un comité d'experts chargé:

a) D'examiner les études réalisées et de proposer les modifications qu'il jugerait bon d'apporter aux programmes;

b) D'organiser une réunion d'experts, d'Amérique latine et d'autres pays, chargés d'étudier: 1) les facteurs qui affectent le rendement des hauts-fourneaux; 2) les nouveaux procédés de réduction du minerai de fer; 3) l'utilisation de l'oxygène dans les convertisseurs; 4) la fabrication des ferro-alliages; 5) la structure des prix de revient du laminage et des procédés qui le remplacent; 6) la qualité et la normalisation des produits en acier; 7) les industries de transformation de l'acier en Amérique latine et les facteurs de nature à stimuler leur création;

4. *Recommande* au Secrétaire exécutif de prendre, de la même manière que pour les études relatives à la sidérurgie qui ont fait l'objet de la réunion de Bogota, mentionnée plus haut, et lorsque les ressources le permettront, les mesures voulues pour exécuter des études analogues qui porteront sur les questions relatives à l'extraction, à l'exploitation, et au traitement des métaux non ferreux et aux industries métallurgiques connexes, étant donné l'importance économique et technique que revêtent ces travaux dans la plupart des pays.

INDUSTRIES DU PAPIER ET DE LA PÂTE À PAPIER

Résolution 58 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/343)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant que, conformément à la résolution 10 (IV) (E/CN.12/278), le Secrétaire exécutif a présenté une étude intitulée "Etude préliminaire des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine" (E/CN.12/294), étude effectuée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui procède actuellement à une étude de cette industrie dans le monde,

Considérant qu'il ressort des conclusions de cette étude que les ressources des pays d'Amérique latine pourront servir de base à une industrie qui répondrait pleinement aux besoins du marché régional en papier et en pâte à papier et qui contribuerait de manière efficace à satisfaire la demande croissante de ces produits dans le monde entier,

Considérant qu'il est de la plus haute importance de poursuivre l'étude des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine, en vue de déterminer clairement les conditions économiques et techniques qui régissent ce développement,

Prend note avec satisfaction de l'étude préliminaire présentée, ainsi que de l'étroite coopération entre le secrétariat de la Commission et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Recommande au Secrétaire exécutif:

1. De poursuivre, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique et les autres institutions spécialisées qui s'intéressent à cette question, l'enquête entamée dans l'étude préliminaire, au moyen d'études économiques analogues à celles qu'il a effectuées au sujet du fer et de l'acier en vue de déterminer:

a) S'il est possible d'exploiter rationnellement et de façon permanente les ressources des pays d'Amérique latine pour développer l'industrie du papier et de la pâte à papier, en insistant tout particulièrement sur les techniques qui permettraient d'utiliser les essences tropicales et subtropicales;

b) S'il est possible de créer d'autres industries forestières intégrées à celle du papier et de la pâte à papier qui permettraient de mieux utiliser les ressources forestières et aideraient à réduire le coût de la production du papier et de la pâte à papier;

c) S'il est possible de disposer de marchés intérieurs ou extérieurs pour l'écoulement de la pâte à papier, du papier et des produits des industries intégrées à celle du papier et de la pâte à papier;

d) S'il est possible d'utiliser, pour le développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier, la bagasse ou d'autres résidus industriels ou agricoles;

2. D'organiser, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Administration de l'assistance technique et conformément à la résolution 10 (V) (E/CN.12/278), une réunion d'experts, qui serait chargée d'examiner les résultats de l'enquête préconisée plus haut et, d'une façon générale, les aspects économiques et techniques de l'industrie du papier et de la pâte à papier;

Recommande aux gouvernements des Etats membres de la Commission de collaborer dans toute la mesure du possible à la réalisation de ces études et à la réunion d'experts.

INDUSTRIES CHIMIQUES

Résolution 59 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/344)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) L'importance croissante que l'industrie chimique présente pour l'économie des pays latino-américains et qui ressort de l'extension prise par cette industrie au cours de ces dernières années, de l'augmentation des importations de produits chimiques et du rôle important que les engrais jouent dans l'agriculture,

b) Les difficultés que présente le transport de certains produits chimiques finis, tels que les acides,

c) L'existence, dans divers pays d'Amérique latine, de matières premières utilisables dans certaines industries chimiques, matières qui, en raison de leur nature, exigent souvent la mise au point de traitements spéciaux,

Réaffirme la résolution 10 (IV) que la Commission a adoptée à Mexico, en 1951, au sujet de l'étude de l'industrie chimique;

Recommande au secrétariat :

a) D'entreprendre au plus tôt des études techniques et économiques au sujet de diverses industries chimiques, en suivant une méthode analogue à celle qui a été adoptée pour les études relatives à l'industrie sidérurgique et en tenant compte des études déjà effectuées, par les soins d'autres organismes des Nations Unies, sur le transport des produits chimiques ;

b) D'accorder la priorité aux études relatives aux produits chimiques fondamentaux (acides et bases), et aux autres produits qui constituent, dans ce domaine, la plus grande partie des importations des pays de la région.

INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES NON AGRICOLES

Résolution 60 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/345)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 5 (IV), que la Commission a adoptée en juin 1951 au sujet de la conservation des ressources non agricoles, résolution qui se fonde elle-même sur la résolution 345 (XII) du Conseil économique et social,

Considérant que, pour étudier l'utilisation de ces ressources, il est indispensable que la Commission dispose des meilleurs éléments de jugement possible sur l'étendue de celles qui peuvent servir de matières premières à l'industrie,

Considérant de plus qu'il importe beaucoup que les différents pays d'Amérique latine connaissent leurs propres ressources,

Recommande au Secrétaire exécutif de recueillir et de classer les renseignements dont on dispose sur les ressources naturelles non agricoles, en donnant la préférence aux ressources hydro-électriques et aux matières premières qui peuvent servir aux industries que la Commission étudie déjà dans le cadre de son programme d'études,

Recommande aux Etats membres de procéder à l'étude systématique de leurs ressources non agricoles, en ayant recours pour cela aux services que peut leur offrir l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

MÉTHODE DES SONDAGES STATISTIQUES ET SON APPLICATION À L'ÉTUDE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

Résolution 61 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/346)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il est toujours plus nécessaire de perfectionner les instruments d'analyse de la vie économique de l'Amérique latine,

Considérant que l'application de la méthode des sondages statistiques à l'analyse des problèmes économiques de l'agriculture a permis au secrétariat d'obtenir des résultats prometteurs, et que cette méthode, comparée aux autres méthodes statistiques, joint à la rapidité des résultats un prix de revient moindre,

Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'étude qui porte sur une région du Chili et est intitulée *Ana-*

lyse de quelques facteurs qui empêchent l'augmentation de la production agricole (E/CN.12/306),

Décide:

1. De conseiller aux Etats d'Amérique latine qui n'auraient pas pu faire de recensement agricole d'employer la méthode des sondages pour se procurer des données statistiques sur leur territoire ;

2. De recommander au Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'aider les pays d'Amérique latine qui en font la demande à faire ces recensements et d'accorder à ces demandes l'attention et la priorité qu'elles méritent ;

3. De recommander au Secrétariat de continuer, en collaboration avec la FAO, à procéder, au sujet des problèmes que pose la production agricole, à des études du genre de celle qu'il a publiée sous la cote E/CN.12/306.

MONOGRAPHIES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 62 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/347)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Constatant avec satisfaction l'intérêt croissant que le secrétariat porte aux aspects fondamentaux de l'économie agricole de l'Amérique latine, aspects qui n'ont pas jusqu'à présent été l'objet d'une analyse suffisante, étant donné la préférence, bien naturelle, donnée aux problèmes de l'industrialisation,

Considérant qu'une étude plus approfondie des multiples formes d'activité que comprend le secteur agricole de l'économie est une étape indispensable de la planification d'un développement harmonieux de l'économie des pays d'Amérique latine,

Considérant que, pour la majorité des pays d'Amérique latine, les importations, et, notamment, l'importation des biens d'équipement nécessaires au développement de leurs industries, dépendent dans une large mesure de l'exportation de produits bruts d'origine agricole,

Considérant que le perfectionnement technique de l'agriculture en Amérique latine ne s'obtiendra pas seulement grâce à l'importation de biens d'équipement, mais aussi grâce au développement des industries indispensables à un tel progrès,

Recommande au secrétariat :

1. De poursuivre, en collaboration avec la FAO, ses monographies agricoles des pays d'Amérique latine ;

2. De considérer, dans toutes les recherches relatives à l'économie agricole, que le relèvement du niveau de vie des travailleurs ruraux et de leurs familles et le perfectionnement de leurs institutions doivent être l'objectif fondamental du développement économique ;

3. D'analyser en particulier, dans ces études, le niveau des revenus que procurent les divers types d'occupations agricoles, notamment celles qui ont atteint un niveau suffisant de perfectionnement technique ;

4. D'examiner en même temps dans quelle mesure il est possible en fait de créer, en Amérique latine, des industries qui permettront d'augmenter la productivité de l'agriculture ;

5. D'examiner, dans la mesure des ressources et des facilités dont peut disposer chaque pays d'Amérique

latine, s'il serait possible de créer ou de développer ces industries dans le cadre d'un plan de développement du commerce intrarégional et international.

ETUDES SUR LE RÔLE DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DU CAFÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 63 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/348)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant l'importance de la production et du commerce du café dans la vie économique de plusieurs pays d'Amérique latine,

Considérant que les techniques de culture et de traitement du café ne permettent, à leur niveau actuel, d'obtenir de la main-d'œuvre qu'un très faible rendement, en raison de l'impossibilité de mécaniser d'importantes phases de la production,

Considérant que cette caractéristique de la culture du café tend à maintenir un faible revenu dans d'importants secteurs de la population,

Recommande au secrétariat d'étudier, en collaboration avec la FAO et avec d'autres organismes intergouvernementaux, dans certaines régions déterminées où le café constitue la principale source de revenu, les aspects économiques de la production caféière qui exercent le plus d'influence sur le développement économique.

STATISTIQUES AGRICOLES

Résolution 64 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/349)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, dans bien des cas, les statistiques agricoles des pays d'Amérique latine ne sont pas assez amples, comparables et complètes pour que les données que l'on en tire se prêtent d'une façon satisfaisante au groupement et à l'analyse auxquels il faut procéder quand on envisage des études sur le développement du secteur agricole de l'économie,

Considérant de plus que ces déficiences peuvent compromettre la validité des conclusions auxquelles on arrive relativement aux problèmes de l'économie agricole,

Prie le secrétariat:

1. De veiller, dans ses études économiques, à signaler avec toute la clarté voulue, le cas échéant, les insuffisances des statistiques, en indiquant les sources de ces statistiques et, lorsqu'il s'agit de chiffres calculés par le secrétariat, la méthode employée pour les établir;

2. D'entreprendre, en collaboration avec la FAO et l'Institut interaméricain de statistique, une étude de la structure des systèmes de statistique agricole en vigueur dans les pays d'Amérique latine et des techniques qu'ils appliquent, pour signaler dans quels secteurs les insuffisances sont le plus graves et déterminer dans quels cas on peut se servir des statistiques qui existent et dans quels cas il faut les étendre ou les approfondir selon des normes bien définies, pour ne pas compromettre la validité des conclusions des études économiques fondées sur ces statistiques;

3. De déterminer, en collaboration avec la FAO, des méthodes rapides et satisfaisantes pour recueillir les données et renseignements disponibles.

Résolution 65 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/350)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, conformément à la résolution 14 (IV) qu'elle avait adoptée à sa quatrième session, il s'est tenu au Guatemala en septembre et octobre 1952, sous les auspices du Gouvernement du Guatemala, de la CEPAL et de la FAO, un cycle d'études centre-américain de crédit agricole, dont le rapport préliminaire (E/CN.12/305) était soumis à l'examen de la Commission à la présente session,

Ayant pris connaissance avec satisfaction du rapport que le secrétariat, la FAO et le Gouvernement du Guatemala ont présenté sur les travaux du cycle d'études centre-américain de crédit agricole,

Décide de recommander au secrétariat de poursuivre, conjointement avec la FAO, avec la collaboration des autres institutions spécialisées des Nations Unies et en consultation avec les Etats membres de la Commission, l'étude des problèmes que pose le crédit agricole et de faciliter, le cas échéant, la réunion de cycles d'études régionaux qui étudieront cette question.

RÉFORME AGRAIRE

Résolution 66 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/351)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant constaté avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies se préoccupe de l'étude des problèmes inhérents à la réforme agraire, et ayant pris connaissance en particulier de la résolution 625 (VII) de l'Assemblée générale et de la résolution 370 (XIII) du Conseil économique et social, qui recommandent des études de cette nature à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées,

Considérant que la structure du système agraire est un point capital de l'étude adéquate des problèmes liés au développement économique des pays d'Amérique latine,

Considérant que le régime foncier est un élément essentiel de cette structure et qu'il faut l'envisager en Amérique latine avec le souci d'assurer plus de bien-être au paysan, car c'est là une étape nécessaire dans la voie de l'émancipation économique des peuples,

Considérant que tout régime d'exploitation agricole doit tendre à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale,

Considérant qu'au mois de mai 1953 aura lieu à Campinas (São-Paulo, Brésil) un cycle d'études latino-américain consacré au problème de la terre, et que les participants à ce cycle doivent étudier, avec le concours de spécialistes, toutes les questions liées au régime foncier,

Considérant que la Commission participera à ce cycle d'études organisé sous l'égide de la FAO et du Gouvernement brésilien en vertu des résolutions mentionnées plus haut,

Recommande:

1. Que l'on considère la réforme agraire comme un élément fondamental des études auxquelles le secrétariat procède au sujet de la planification et du développement économique dans les pays d'Amérique latine;

Résolution 69 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/354)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'étude préliminaire rédigée par son secrétariat sous la cote E/CN.12/304, étude qu'elle considère comme un travail technique de valeur, qui marque un premier pas vers la solution de problèmes non encore abordés jusqu'ici,

Considérant:

a) Qu'il faut, au cours de l'examen continu mentionné dans la résolution 20 (IV), étendre la portée de cette étude à tout le complexe du commerce intrarégional de l'Amérique latine et que le succès de la mise en œuvre d'une politique commerciale qui tend à développer ces échanges dépend d'une analyse plus approfondie de ce commerce, analyse qui permettra d'obtenir des renseignements détaillés sur des points précis,

b) Qu'il convient à cette fin de développer l'analyse des problèmes exposés dans le document E/CN.12/304, rédigé par le secrétariat, tant en ce qui concerne les accords commerciaux et les accords de paiements, les matières premières et les produits manufacturés, que les denrées alimentaires et les transports,

c) Que, du fait que certaines républiques d'Amérique latine ont adhéré à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et que d'autres n'y ont pas adhéré, elles ne se trouvent pas toutes dans la même situation pour leurs négociations commerciales mutuelles,

d) Qu'étant donné la situation des pays de l'intérieur de l'Amérique latine, il y a lieu d'accorder une attention particulière aux problèmes que pose leur commerce extérieur, si l'on veut faire progresser leur développement économique et intensifier le commerce intrarégional de l'Amérique latine,

e) Que la complexité propre au commerce intérieur de l'Amérique latine est telle qu'il serait bon d'avoir plus amplement recours à l'avis d'experts pour mener à bien les études mentionnées dans la présente résolution, et qu'il convient par conséquent d'élargir dans ce sens la portée de la résolution 20 (IV),

Recommande:

1. Qu'en procédant à l'examen continu mentionné dans la résolution 20 (IV), le secrétariat étende la portée des recherches qu'il a déjà entreprises au sujet de la coopération entre les pays d'Amérique latine en matière de politique économique, de manière à arriver à une solution pratique des problèmes que pose le développement du commerce intrarégional et qu'il étudie également la possibilité de définir les bases d'une politique commerciale dans ce domaine;

A cette fin, la Commission charge le secrétariat d'étudier:

a) De façon plus approfondie qu'auparavant l'influence qu'exerce sur le commerce entre les pays d'Amérique latine la réglementation du commerce extérieur en vigueur dans ces pays;

b) En collaboration avec les organismes internationaux compétents, les problèmes qui découlent des systèmes de paiement et des procédés administratifs de change qui régissent le commerce entre les pays d'Amérique latine;

2. Que, pour mettre en œuvre la recommandation précédente, le secrétariat agisse en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en prenant en considération les rapports du cycle d'études en question et sans oublier la nécessité de coordonner au maximum l'action des organismes des Nations Unies dans ce domaine;

3. Que le secrétariat porte à la connaissance de la Commission, lors de la prochaine session, les rapports et les idées directrices qui résulteront de ce cycle d'études, en y joignant tous les renseignements qu'il aura pu rassembler de son côté.

INDUSTRIE BANANIÈRE

Résolution 67 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/352)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant que la production et l'exportation de la banane ont augmenté dans certains pays alors qu'elles ont diminué dans d'autres (E/CN.12/291/Rev.1),

Considérant que, si l'on tient compte de la période 1947-1952, cette diminution s'est accentuée dans quelques pays de l'Amérique centrale et des Antilles, bien que la production et l'exportation globales de l'Amérique latine aient marqué une sensible augmentation,

Considérant qu'il importe d'aider les pays qui se sentent ainsi affectés à rechercher les moyens de redresser le fléchissement de leur production bananière,

Recommande au secrétariat:

1. D'effectuer, d'un commun accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut interaméricain des sciences agricoles et à la requête des gouvernements intéressés, une étude des problèmes économiques et techniques de l'industrie bananière;

2. De prêter, lors de la préparation de la prochaine *Etude économique de l'Amérique latine*, une attention spéciale à la production bananière, en tenant compte, dans la mesure du possible, des résultats de l'étude mentionnée au paragraphe précédent.

FIBRES DURES

Résolution 68 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/353)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant que les fibres dures, principalement le sisal, jouent un rôle important dans l'économie de plusieurs pays d'Amérique latine,

Considérant qu'en raison de la chute des prix des fibres dures sur le marché international, chute provoquée par des facteurs d'ordre divers, les pays producteurs d'Amérique latine ont vu leurs ressources diminuer de façon substantielle,

Considérant qu'il importe d'aider les pays ainsi affectés à rechercher les moyens de retrouver les niveaux antérieurs de production et d'exportation des fibres dures,

Recommande au secrétariat d'entreprendre, en collaboration avec la FAO, une étude sur la situation de la production, de l'industrialisation et de l'exportation des fibres dures — principalement du sisal — dans les divers pays producteurs d'Amérique latine qui en feront la demande.

c) La simplification des formalités administratives qui régissent les opérations commerciales entre les pays d'Amérique latine;

d) La possibilité d'intensifier les échanges de matières premières et de produits manufacturés entre les pays d'Amérique latine, compte tenu des importations en provenance d'autres régions (l'étude sur les échanges de produits manufacturés devra tenir compte de la demande présente des pays d'Amérique latine et de son évolution possible, de façon à fournir aux pays producteurs les éléments qui leur serviront à fixer des objectifs à la production de certaines industries manufacturières);

e) Les moyens propres à accroître les exportations des pays déficitaires en denrées alimentaires vers les pays qui leur en fournissent;

f) Les moyens de favoriser la conclusion d'accords commerciaux relatifs à des produits déterminés;

g) Les problèmes de prix et tous ceux que pose la commercialisation des produits échangés entre les pays d'Amérique latine;

2. Que le secrétariat:

a) Examine, en continuant ses études sur le commerce intérieur de l'Amérique latine, les effets que pourrait avoir, sur l'intensification de ce commerce, l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

b) Analyse les diverses solutions possibles de ces problèmes et communique en temps opportun les résultats de ces études aux gouvernements intéressés et aux organisations internationales compétentes;

3. Que, tenant compte des études des autres organismes internationaux, le secrétariat analyse:

a) Le problème que posent les transports entre les pays d'Amérique latine, en s'attachant plus particulièrement aux aspects de ce problème qui concernent les différentes routes maritimes;

b) La possibilité de coordonner les services offerts par les flottes marchandes nationales, en vue de parvenir à leur meilleure utilisation;

c) Les systèmes de change appliqués par les différents pays d'Amérique latine en ce qui concerne le fret;

d) Les problèmes liés au régime des ports, au trafic frontalier, aux zones et entrepôts francs, et autres questions connexes;

Charge le secrétariat de porter ces rapports à la connaissance des gouvernements intéressés au fur et à mesure de leur achèvement;

4. Que, lorsqu'il étudiera l'ensemble du commerce entre les pays d'Amérique latine, le secrétariat accorde une attention particulière aux problèmes que pose le commerce extérieur des pays de l'intérieur de l'Amérique latine;

5. *Autorise* le secrétariat à convoquer, le cas échéant, des réunions d'experts en vue d'examiner les questions que le secrétariat leur soumettra.

COORDINATION AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN

Résolution 70 (V), adoptée le 23 avril 1953
(E/CN.12/326)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant qu'elle a été d'avis, à sa quatrième session, qu'elle devait non seulement être maintenue indéfiniment, mais encore voir élargir son mandat,

Ayant constaté avec satisfaction que le Conseil économique et social a décidé à sa treizième session, conformément à la recommandation de la Commission, de maintenir la Commission indéfiniment et a approuvé les amendements qu'elle avait proposé d'apporter à son mandat,

Ayant constaté avec une égale satisfaction qu'à sa septième session, l'Assemblée générale avait examiné les travaux accomplis par la Commission, notamment en ce qui concerne le développement économique et les questions connexes et que, dans sa résolution 627 (VII), elle avait exprimé sa satisfaction du travail accompli par la Commission et déclaré qu'il fallait maintenir et élargir son action,

Considérant que la Commission a, entre autres réalisations, entrepris des études et des recherches qu'il importe beaucoup de poursuivre dans l'intérêt de l'Amérique latine, ainsi que des travaux d'ordre pratique d'une utilité toujours plus grande pour les pays de cette région; que, grâce à la haute qualité de ses services techniques, elle aide les gouvernements d'Amérique latine à orienter les relations économiques tant entre leurs pays qu'avec le reste du monde, et qu'elle a qualité pour adresser des recommandations aux Etats membres,

Considérant qu'étant donné ce qui précède, la Commission doit continuer à travailler à la réalisation de ses objectifs sans qu'aucune modification apportée à sa structure et à son organisation vienne entraver ses efforts dans ce sens,

Ayant constaté qu'il existe une coordination satisfaisante à l'échelon des secrétariats entre la Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain, et notamment que, par une résolution adoptée le 21 février 1953, ce Conseil a constaté que cette coordination se poursuivait de façon satisfaisante et que la coordination des études et des travaux des deux organismes dépendait en grande partie des dispositions prises à cet échelon,

Félicite le secrétariat du Conseil économique et social interaméricain et celui de la Commission de ce qu'ils ont fait pour mettre en œuvre les dispositions des résolutions adoptées par l'un et l'autre organisme;

Propose que le Comité de coordination poursuive son action à l'échelon des secrétariats, en fonction du développement et de la nature des tâches de la Commission économique pour l'Amérique latine et de celles du Conseil économique et social interaméricain;

Constate avec satisfaction que les progrès réalisés en matière de coordination, à ce niveau, entre la Commission et le Conseil économique et social interaméricain ont été soulignés au cours des quatrième et cinquième sessions de la Commission économique pour l'Amérique latine et des sessions extraordinaires du Conseil économique et social interaméricain tenues à Panama en 1951 et à Caracas en 1953;

Confirme les décisions qu'elle a prises à sa quatrième session, et notamment celle de recommander aux Etats membres d'envisager l'adoption des mesures administratives nécessaires, selon leur régime propre, afin d'obtenir une connaissance plus précise des travaux et des résolutions des organisations internationales et de pouvoir pratiquer une politique aussi coordonnée que possible lors des réunions de ces organisations et institutions internationales;

Considère qu'il faudrait fixer les réunions internationales de caractère économique qui se tiennent dans cet hémisphère, notamment celles de la Commission économique pour l'Amérique latine et celles du Conseil économique et social interaméricain, de façon à éviter les chevauchements et à maintenir des intervalles suffisants entre les principales réunions;

Prend acte avec satisfaction de l'attitude prise par le Secrétaire exécutif de la Commission au cours des pourparlers qu'il a poursuivis à cette intention avec le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, attitude que traduit le document E/CN.12/311/Add.1;

Recommande au Secrétaire exécutif de tenir compte, au cours de ses pourparlers avec le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, de l'intérêt qu'il y a, d'une façon générale, à fixer les sessions de la Commission et les réunions extraordinaires du Conseil économique et social interaméricain, selon un calendrier qui laisse des intervalles suffisants entre les principales réunions de caractère économique, étant bien entendu que l'on pourra s'écarter de ce calendrier si l'importance et l'urgence des problèmes l'exigent.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Résolution 71 (V), adoptée le 23 avril 1953
(E/CN.12/327)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Donnant suite à la recommandation du Conseil économique et social relative à l'opportunité de modifier le règlement intérieur des commissions économiques régionales en ce qui concerne les consultations avec les organisations non gouvernementales,

Décide de modifier son règlement intérieur conformément aux propositions qui figurent à l'annexe II du document E/CN.12/312.

LIEU ET DATE DE LA SIXIÈME SESSION

Résolution 72 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/355)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Cinquième partie. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE

211. Au début de la cinquième session de la Commission, le Secrétaire exécutif a fait distribuer un exposé détaillé (E/CN.12/310) des principes que le Conseil économique et social a posés touchant la révision des programmes de travail et de l'ordre de priorité, révision qui, aux termes de la résolution 451 (XIV), doit se faire:

a) En fonction des critères de priorité posés par la résolution 324 (XI) du Conseil;

b) Selon la procédure indiquée dans la résolution 402 B (XIII) du Conseil, dans la mesure où elle est applicable; et

c) En fonction des programmes prioritaires des Nations Unies exposés dans la résolution 451 (XIV) du Conseil.

212. Dans l'introduction du document E/CN.12/310, le Secrétaire exécutif a fait observer que, "s'il figure, dans les projets de résolution déposés par les membres de la Commission, des recommandations qui entraîneraient de nouvelles études ou de nouveaux travaux, la Commission désirera sans doute, au moment d'examiner ces propositions, être pleinement informée des principes

Vu l'article premier et l'article 2 de son règlement intérieur,

En exprimant au Gouvernement de la République de Colombie sa reconnaissance pour sa généreuse invitation à venir tenir la sixième session de la Commission à Bogota,

Décide que la sixième session de la Commission se tiendra à Bogota, à une date que le Secrétaire exécutif fixera, après avoir consulté le Président de la Commission, en fonction des décisions prises par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies au sujet du calendrier des réunions de ses organes.

PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Résolution adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/356)

210. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social, pour approbation, le projet de résolution que voici:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du cinquième rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine;

"Estime que le programme de travail arrêté par la Commission au cours de sa cinquième session est d'une importance primordiale pour le développement économique de l'Amérique latine;

"Confirme le rang de priorité affecté à chaque projet par la Commission;

"Recommande d'ouvrir les crédits nécessaires à l'exécution intégrale du programme de travail de la Commission pour 1953-1954, tel qu'il figure dans le rapport annuel de la Commission;

"Note que la Commission a décidé de tenir sa sixième session à Bogota (Colombie), à une date que le Secrétaire exécutif fixera, après avoir consulté le Président de la Commission, en fonction des décisions prises par le Conseil au sujet du calendrier des réunions de ses organes."

que le Conseil économique et social a adoptés touchant la révision des programmes de travail et de l'ordre de priorité".

213. Vers la fin de la session, le Secrétaire exécutif a rédigé, pour le soumettre à la Commission, un projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1953-1954 (E/CN.12/328); ce projet reposait sur les recommandations que la Commission venait de faire dans les résolutions de sa cinquième session et sur celles des recommandations des sessions antérieures qui n'avaient pas encore été suivies d'effet. Pour dresser son projet de programme de travail, le Secrétaire exécutif a tenu compte des principes posés par le Conseil (voir paragraphe 24), et il a joint à ce programme de travail un état estimatif de ses incidences budgétaires.

214. La Commission a adopté et recommandé à l'unanimité le programme de travail ci-après pour 1953-1954. Cependant, une délégation, tout en approuvant le programme de travail, a réservé sa position quant aux incidences financières.

215. Lorsqu'elle a examiné son programme de travail et l'ordre de priorité attribué à diverses études, la Commission s'est félicitée de constater que l'Assemblée générale, à sa septième session, avait particulièrement remarqué les travaux que la Commission poursuivait dans le domaine du développement économique et du commerce et que, dans sa résolution 627 (VII), elle avait non seulement noté avec satisfaction ces travaux, mais aussi adressé des éloges à la Commission et estimé que certains d'entre eux devaient être encore intensifiés (E/CN.12/317).

216. Pour définir son programme de travail et l'ordre de priorité, la Commission a pris pour critère fondamental celui que le Conseil a posé dans sa résolution 362 B (XII) et qui se trouve réaffirmé dans les "programmes prioritaires de l'Organisation des Nations Unies" [texte publié en annexe à la résolution 451 A (XIV), paragraphe 9, alinéa e].

217. Voici le texte du paragraphe pertinent de la résolution 362 B (XII) :

"La question du développement économique des pays insuffisamment développés constitue à tous égards, aux termes des Articles 55 et 56 de la Charte, un problème auquel le Conseil doit . . . accorder son attention immédiate parce qu'il . . . est essentiel d'accélérer le développement économique des pays insuffisamment développés, et en particulier d'augmenter leur production, si l'on veut élever le niveau de l'emploi productif et améliorer les conditions d'existence de leurs populations, développer l'ensemble de l'économie mondiale et maintenir la paix et la sécurité internationales."

218. L'alinéa e du paragraphe 9 de l'annexe de la résolution 451 A (XIV) dispose, en ce qui concerne la liste des programmes prioritaires dans le domaine économique et le domaine social :

"Cette liste a été dressée sous réserve qu'il ne faudrait jamais perdre de vue l'objectif essentiel à atteindre, qui est le développement économique et social des régions insuffisamment développées. Cette priorité générale doit s'appliquer à tous les programmes énumérés ci-dessous, notamment à ceux qui portent sur l'augmentation de la production des denrées alimentaires et l'amélioration de leur répartition, ainsi que sur l'augmentation de la production dans d'autres domaines . . ."

219. La Commission fait observer que l'ensemble de son programme de travail et pour ainsi dire toutes les études sont conçus en vue de cet "objectif essentiel" fixé par le Conseil.

220. En ce qui concerne les six catégories que le Conseil a distinguées parmi les programmes prioritaires de l'Organisation des Nations Unies, la Commission tient à souligner que tous les groupes généraux d'études, comme d'ailleurs chaque étude particulière, du programme de travail de la Commission, s'intègrent parfaitement à l'une ou à l'autre des six catégories prioritaires définies par le Conseil. C'est ainsi que :

a) La section I du programme de la CEPAL, "Développement économique et techniques de planification", est d'une importance essentielle; elle rentre dans le cadre des groupes prioritaires A et B du Conseil [augmenter la production des denrées alimentaires et améliorer leur répartition (A) et augmenter la production dans les domaines autres que celui des denrées alimentaires (B)] ;

b) La section II du programme de la CEPAL, "Problèmes économiques de l'agriculture", rentre entièrement dans le groupe prioritaire A du Conseil ;

c) La section III du programme de la CEPAL, "Industrie et mines", rentre entièrement dans le groupe prioritaire B du Conseil ;

d) Les sections IV et V du programme de la CEPAL, "Commerce international", et "*Etude économique annuelle et Bulletin économique trimestriel*" respectivement, rentrent entièrement dans le groupe prioritaire C du Conseil, "Favoriser le plein emploi dans tous les pays et réaliser la stabilité économique dans une économie en plein essor". La section IV, "Commerce international", est directement liée au développement économique.

221. Il convient aussi de signaler qu'un certain nombre des études particulières comprises dans chaque groupe général d'études du programme de la CEPAL rentrent dans plus d'un groupe prioritaire du Conseil. Ainsi, certaines études de la CEPAL, telles que le programme de formation d'économistes (étude 5, voir également E/CN.12/303) et l'étude sur la recherche technique et la formation de techniciens en Amérique latine (étude 6, voir également E/CN.12/300), se rattachent directement au groupe prioritaire E du Conseil, "Développer l'éducation et la science". De même, les études de la section III du programme de la CEPAL, "Commerce international", sont intimement liées aux groupes prioritaires A et B du Conseil.

222. Les considérations que le Conseil a fait valoir au sujet des programmes prioritaires des Nations Unies s'appliquent au surplus à diverses études qui font partie du programme de la Commission.

223. En ce qui concerne les critères de priorité [résolution 324 (XI) du Conseil] et les méthodes à suivre pour fixer l'ordre de priorité [résolution 402 B (XIII) du Conseil], le programme de travail de la Commission suit en tous points les recommandations du Conseil, lesquelles avaient, dans une certaine mesure, été adoptées sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

224. En particulier, il ressort de l'exposé que le rapport de la Commission fait sur les mesures de coordination et de coopération prises dans l'année que les travaux préliminaires nécessaires à la préparation des diverses entreprises et à leur exécution font l'objet d'un travail de coordination, chaque fois qu'il convient, avec les autres organismes compétents; chaque fois qu'il est souhaitable qu'ils le soient, les travaux sont exécutés en coopération ou en commun avec les organismes internationaux disposés à prêter leur concours ou à combiner ces travaux avec ceux des leurs qui s'y rattachent.

225. Conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil, les diverses entreprises qui figurent dans chaque catégorie générale du programme de travail sont réparties en trois groupes :

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité.* — Ce groupe comprend les tâches qui exigent que le secrétariat, en vertu du mandat et des résolutions de la Commission, présente périodiquement des études et des rapports. Ces rapports et ces études peuvent toutefois différer ou se compléter mutuellement, selon les années, quant au fond (différents aspects de problèmes importants), au temps (évolution au cours d'une période donnée) ou à l'étendue (pays étudiés).

b) *Travaux limités de haute priorité.* — Ce groupe comprend les études spéciales ou les autres travaux

dont on peut fixer approximativement la durée (pour des raisons d'ordre budgétaire, certains travaux qui devraient normalement avoir un caractère permanent sont considérés comme des travaux limités). Conformément à la recommandation du Conseil et de son Comité de coordination, on a calculé approximativement la durée probable de tous les travaux limités; dans le cas des réunions d'experts et des conférences, on a donné leur date probable.

c) *Autres travaux.* — Ce titre définit mieux le troisième groupe des travaux groupés dans les rapports précédents sous la rubrique "Études qui pourraient être ajournées ou abandonnées, ou n'être entreprises que si les ressources le permettent". Il n'est pas possible d'attribuer à ces travaux une plus haute priorité en raison de l'insuffisance des crédits; mais il ne faudrait pas en conclure que leur valeur soit négligeable pour les pays de la région.

226. Les études et les travaux des groupes *a* et *b* ne sont pas classés d'après leur importance relative. Mais pour ceux du groupe *c*, on a, conformément à la demande du Conseil, fixé un ordre de priorité.

227. Il convient de souligner que l'on n'a pas essayé de déterminer un ordre de priorité ou d'importance parmi les catégories générales entre lesquelles sont répartis les travaux du programme de la Commission et qui sont les suivantes:

Section I. — Développement économique et techniques de planification.

Section II. — Problèmes économiques de l'agriculture.

Section III. — Industrie et mines.

Section IV. — Commerce international.

Section V. — *Étude économique* annuelle et *Bulletin économique* trimestriel.

228. Ainsi donc, on a estimé qu'il ne fallait pas classer par ordre d'importance les travaux prioritaires de chacune des cinq sections, puisque la Commission doit les effectuer pour accomplir les tâches fondamentales que prévoit son mandat.

229. A sa quatrième session, la Commission a déjà reconnu la nécessité de classer ses études et ses travaux prioritaires selon les principes énoncés par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social; le Comité plénier de la Commission, lors de sa session de 1952, a continué d'appliquer cette politique. La résolution 420 (XIV) du Conseil, qui a trait au rapport annuel de la Commission, déclare notamment que "le Conseil économique et social... considère que le programme de travail de la Commission pour 1952-1953, tel qu'il se trouve exposé dans son rapport annuel, présente une importance capitale pour le développement économique de l'Amérique latine [et] approuve l'ordre d'urgence attribué par le Comité plénier aux divers projets de travail".

230. Pour arriver à un programme équilibré, de nature à assurer la meilleure et la plus économique utilisation des ressources, on a examiné ce programme de travail (proposé au cours de l'année dernière et modifié d'après les débats de la cinquième session de la Commission et les décisions prises à cette occasion), non seulement en fonction des principes posés par le Conseil et rappelés plus haut, mais aussi en prenant en considération l'importance relative des divers études et travaux.

231. La Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à convoquer, pour certains projets de travail, les conférences, réunions d'experts, groupes de travail ou groupes de spécialistes dont il est question dans plusieurs résolutions adoptées à la cinquième session.

232. S'il est souhaitable d'adopter un programme aussi stable que possible et conforme à l'ordre de priorité, il n'est pas moins essentiel que le Secrétaire exécutif jouisse d'une certaine latitude pour adapter le programme aux circonstances qui pourraient se produire et aux ressources qu'il possède, notamment en ce qui concerne le personnel. La Commission a donc décidé, conformément à l'alinéa *f* du paragraphe 11 du rapport du Comité de coordination paru en annexe à la résolution 402 B (XIII) du Conseil, d'autoriser le Secrétaire exécutif à modifier ou à supprimer certains travaux ou à modifier l'ordre de priorité, si, à son avis, des événements actuellement imprévisibles rendent souhaitable une telle mesure. Cependant, de telles modifications ne devront s'opérer que dans le cadre du programme adopté par la Commission.

Programme de travail et ordre de priorité pour 1953-1954: liste annotée des travaux

SECTION I. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUES DE PLANIFICATION

a) Études et travaux continus de haute priorité

1. *Problèmes généraux de développement économique et techniques de planification.* — Résolutions 7 (IV), 48 (V).

a) Poursuite de l'étude des techniques de planification abordée dans l'exposé paru sous la cote E/CN.12/292, en s'attachant particulièrement à l'application de ces techniques;

b) Études par pays; la méthode et les procédés d'analyse utilisés dans le document E/CN.12/292 seront suivis pour les études concernant d'autres pays (on a commencé une étude sur le Brésil).

2. *Politiques monétaires et fiscales dans leurs rapports avec les nécessités du développement économique.* — Résolutions 3 (IV), 52 (V).

Études des recettes et des dépenses des gouvernements; étude spéciale sur l'impôt et les autres sources de revenus; influence de la politique du gouvernement en matière de crédit et d'impôt et de la réglementation des changes et du commerce sur la consommation et les investissements dans les divers secteurs de l'économie.

3. *Monographies de développement économique.* — Résolutions 7 (IV), 49 (V).

Ces monographies doivent consister en l'analyse des tendances et des problèmes à longue échéance du développement économique; elles sont destinées à servir non seulement à l'élaboration de la politique du gouvernement, mais aussi à fournir des données et des renseignements essentiels sur l'utilisation des techniques de planification pour la mise au point de plans de développement.

4. *Intégration économique*

a) Intégration et réciprocité économiques en Amérique centrale. — Résolutions 9, 24 (IV), 50 (V).

Après la première étude sur ce sujet, le secrétariat en entreprend actuellement d'autres sur les politiques

commerciales et la suppression des entraves au commerce dans leurs rapports avec le développement économique et les investissements destinés au financement des programmes d'intégration; effet de l'intégration sur l'économie agricole; aide aux gouvernements pour la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans le rapport de la mission CEPAL/AAT chargée d'étudier les transports et le Sous-Comité de la nomenclature douanière. La Commission collabore activement à l'exécution du programme d'assistance technique pour l'Amérique centrale.

b) *Etudes préliminaires des problèmes que pose l'intégration progressive des systèmes économiques des pays d'Amérique latine.* — Résolution 55 (V).

5. *Programme de formation d'économistes.* — Résolutions 4 (IV), 48 (V).

Suite du programme de formation destiné à permettre à certains groupes d'économistes d'Amérique latine de travailler avec les économistes de la CEPAL à la solution des problèmes théoriques et pratiques que posent le développement économique et les techniques de planification.

6. *Recherche technique et formation de techniciens en Amérique latine.* — Résolutions 13 (IV), 53 (V).

Etudes analogues à l'étude réalisée au Chili (voir E/CN.12/300) et portant sur divers pays d'Amérique latine; on s'attachera particulièrement à examiner les rapports entre les instituts de recherche technique et les établissements d'enseignement technique.

b) *Projets limités de haute priorité*

7. *Réunion d'experts et formation de groupes de travail, pour l'étude des problèmes relatifs au développement économique et aux techniques de planification* (en collaboration avec l'AAT). — Résolutions 7 (IV), 48 (V).

Cette conférence, prévue pour 1955, doit réunir un groupe d'économistes d'Amérique latine qui s'intéressent directement aux problèmes du développement économique dans leur pays. Un petit nombre d'économistes étrangers à la région seront aussi invités à prendre part à la conférence. Le principal sujet sera la planification du développement économique, sur la base des travaux de la Commission, des documents spéciaux rédigés par les participants et des résultats obtenus par les pays qui mettent en œuvre des programmes de développement. Pour l'étude de certains aspects du problème, des groupes de travail restreints pourront se créer avant ou pendant la conférence.

8. *Conférence pour l'étude des politiques monétaires et fiscales* (en coopération avec l'AAT et le Fonds monétaire international). — Résolutions 3 (IV), 48 (V).

Cette conférence, que l'on envisage de réunir en juillet 1954, réunira un petit groupe d'économistes et de spécialistes qui étudieront de façon détaillée les politiques monétaires et fiscales en tant qu'instruments d'une politique du développement économique. Ils s'attacheront particulièrement à l'examen de l'influence de ces politiques sur le rythme du développement économique. Ce seront principalement le secrétariat de la CEPAL et celui du Fonds qui prépareront la documentation pour cette conférence.

9. *Effet des impositions sur l'exportation des capitaux privés.* — Résolutions 3 (IV), 52 (V).

Poursuite de l'étude déjà commencée (E/CN.12/298 et Add.1 et 2), en tenant compte des aspects économiques du problème aussi bien que de ses aspects fiscaux. Les études sur la fiscalité des pays exportateurs de capitaux seront suivies d'une série d'études consacrées aux pays importateurs de capitaux.

10. *Problèmes de transports.* — Résolution 38 (AC.16).

Etudes sur les entraves au développement économique et sur les exigences de ce développement.

c) *Autres études*

11. *Statut économique et juridique des investissements étrangers en Amérique latine.* — Résolution 8 (IV).

Les monographies sont achevées; elles seront revues et mises à jour. Elles paraîtront dans la deuxième moitié de 1953 avec une introduction générale.

12. *Rapports entre les migrations et le développement économique*⁹. — Résolution 6 (IV).

Cette étude, que l'on n'envisage pas d'entreprendre avant 1955, sera une étude détaillée qui reposera sur une enquête effectuée sur place dans une région choisie qui est en voie de développement économique assez rapide. On se propose d'y étudier les rapports entre l'accroissement de la population et de la main-d'œuvre et l'importance des investissements et aussi d'évaluer les besoins en main-d'œuvre, tant indigène qu'immigrée, et d'apprécier les effets des migrations sur le développement économique.

13. *Etude sur l'organisation et la structure des marchés de capitaux dans les pays d'Amérique latine.* — Résolution 3 (IV).

14. *Fluctuations cycliques dans les pays d'Amérique latine* (E/CN.12/190).

SECTION II. — PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DANS L'AGRICULTURE (avec la collaboration de la FAO)

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité*

15. *Facteurs qui affectent la production agricole.* — Résolutions 7, 14 (IV), 61 (V).

Cette série d'études a commencé par une enquête entreprise dans la vallée centrale du Chili et pour laquelle on a utilisé la méthode des sondages statistiques (voir E/CN.12/306); on la poursuivra dans d'autres pays au moyen de méthodes semblables, notamment d'enquêtes sur place dans des régions déterminées, afin de perfectionner davantage l'analyse et la compréhension des facteurs qui contribuent à stimuler l'accroissement de la productivité et le volume de la production.

16. *Monographies de développement agricole.* — Résolutions 7, 14 (IV), 62 (V).

Suite de la série d'études commencée en 1952 et qui a pour but de faire connaître les aspects économiques essentiels du développement agricole, de les analyser, et de fournir ainsi une utile documentation de base pour

⁹ Cette étude a été recommandée par le Comité régional mixte de coordination de la migration (voir E/CN.12/323 et le paragraphe 205 du présent rapport).

l'élaboration d'une politique de développement et d'amélioration technique de l'agriculture.

17. *Crédit agricole et cycles d'études régionaux.* — Résolutions 14 (IV), 65 (V).

Les études que le secrétariat a rédigées sur le crédit agricole portaient sur les pays d'Amérique centrale; il les a présentées à la réunion d'experts qui s'est tenue au Guatemala en septembre et en octobre 1952. D'autres études seront consacrées à d'autres pays d'Amérique latine et seront examinées à des réunions régionales de spécialistes du crédit agricole.

b) *Travaux limités de haute priorité*

18. *Etude sur la production et le commerce du café dans les rapports avec le développement économique.* — Résolution 63 (V).

L'étude sur le café examinera spécialement les aspects économiques de la production, de la transformation et du commerce qui sont liés le plus directement au problème du développement économique. Cette étude sera consacrée également à des régions productrices déterminées et partira non seulement des statistiques existantes, mais aussi d'enquêtes sur place; elle cherchera à rassembler certaines données, en particulier sur la productivité de la main-d'œuvre, sur les tendances de la production et de la consommation et sur la future capacité d'absorption des marchés étrangers à l'égard du café exporté d'Amérique latine. L'étude se fera en collaboration avec la FAO et d'autres organismes internationaux intéressés.

19. *Etude des méthodes et des systèmes appliqués aux statistiques agricoles en Amérique latine.* — Résolution 64 (V).

Les études essaieront de déterminer la valeur des statistiques existantes et des méthodes employées par les pays de l'Amérique latine, de manière que la CEPAL et la FAO soient mieux en mesure d'interpréter leurs résultats de l'analyse statistique pour rédiger leurs études sur les problèmes économiques de l'agriculture dans leurs rapports avec les problèmes du développement économique. Les conclusions de ces études seront soumises à la FAO et à d'autres organismes, de façon que l'on puisse prendre des mesures appropriées en vue d'améliorer les statistiques agricoles en Amérique latine. Ces études se feront en collaboration avec la FAO et l'IASI.

c) *Autres travaux*

20. *Etude des problèmes économiques et techniques de l'industrie bananière* (en coopération avec la FAO). — Résolution 67 (V).

21. *Etude de la production, de l'industrialisation et des marchés d'exportation des fibres dures* (en coopération avec la FAO). — Résolution 68 (V).

SECTION III. — INDUSTRIE ET MINES

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité*

22. *Sidérurgie.* — Résolutions 10 (IV), 57 (V).

a) Etudes sur les frais de production et les investissements dans l'industrie sidérurgique en Amérique latine;

b) Etudes sur les frais de production et les investissements dans les industries de transformation du fer et

de l'acier, ainsi que sur les facteurs de nature à stimuler ces industries;

c) Rassemblement, analyse et diffusion des statistiques spéciales et de la documentation technique;

d) Compilation et uniformisation du vocabulaire technique, des normes et des unités applicables dans la région.

23. *Industrie du papier et de la pâte à papier* (études à entreprendre en coopération avec la FAO). — Résolutions 10 (IV), 58 (V).

Le rapport préliminaire (E/CN.12/294) sera suivi des études ci-après:

a) Enquête économique et technique sur l'utilisation des essences tropicales et subtropicales de l'Amérique latine pour la fabrication du papier et de la pâte à papier;

b) Etude sur la possibilité de créer d'autres industries forestières intégrées à la fabrication du papier et de la pâte à papier;

c) Etude des marchés locaux et des marchés d'exportation pour le papier et la pâte à papier de l'Amérique latine ainsi que pour les produits des industries forestières intégrées;

d) Etudes économiques et techniques sur la possibilité d'utiliser la bagasse pour la fabrication du papier et de la pâte à papier en Amérique latine.

24. *Etudes sur l'industrie chimique lourde.* — Résolutions 10 (IV), 59 (V).

a) Etudes sur les entreprises qui existent actuellement en Amérique latine;

b) Etudes sur les importations de produits chimiques et sur la possibilité de créer des industries pour produire des articles destinés à remplacer des articles importés;

c) Matières premières disponibles dans la région et problèmes techniques et économiques que pose leur utilisation;

d) Investissements et éléments du prix de revient.

25. *Développement des ressources en énergie.* — Résolutions 38 (AC.16), 60 (V).

On envisage d'entreprendre une étude générale et préliminaire des ressources en énergie, de leur utilisation et des besoins en énergie en partant de l'évaluation que l'on aura pu faire des futures tendances probables de la demande et des besoins d'investissements. Dans le cadre d'une étude de plus longue haleine sur les ressources en énergie, on envisage de comparer les prix de revient de l'énergie fournie par différentes sources dans les pays d'Amérique latine.

26. *Mines.* — Résolution 57 (V).

Rassemblement de données estimatives sur les réserves de minerais non ferreux. Analyse des tendances de la demande de métaux non ferreux et étude des problèmes économiques et techniques relatifs à l'exploitation minière des minerais non ferreux, à leur préparation, à leur fusion et à leur affinage.

27. *Réunion et classement des données disponibles sur les ressources naturelles non agricoles en Amérique latine et publication des inventaires des ressources.* — Résolution 60 (V).

b) *Travaux limités de haute priorité*

28. *Conférence d'experts et formation de groupes de travail, au sujet de l'industrie sidérurgique* (en

coopération avec l'AAT). — Résolutions 10 (IV), 57 (V).

La conférence, à laquelle assisteraient des experts qualifiés de l'Amérique latine et quelques experts étrangers à la région, pourra être précédée de réunions de groupes techniques de travail; grâce aux documents techniques rédigés par le secrétariat et les spécialistes, la conférence permettra aux experts de se communiquer mutuellement le résultat de leur expérience en ce qui concerne l'exploitation économique des hauts fourneaux selon la préparation du minerai de fer, l'augmentation de la température et la pression dans les souffleries, etc.; la production de ferro-alliages; les méthodes modernes de réduction du minerai de fer autrement que dans des hauts fourneaux; les effets de l'emploi de l'oxygène dans les convertisseurs et la qualité des aciers ainsi obtenus; les normes et les spécifications des aciers; les éléments du prix de revient dans certaines industries de transformation de l'acier.

29. *Conférence d'experts et formation de groupes de travail, au sujet de l'industrie du papier et de la pâte à papier.* — Résolutions 10 (IV), 58 (V).

Réunion d'experts en matière de papier et de pâte à papier (en coopération avec l'AAT et la FAO) pour examiner les problèmes qui ressortiront de la documentation rassemblée et des rapports rédigés par le Secrétariat et par des groupes de travail spécialisés.

30. *Etudes sur la possibilité de créer des industries de transformation qui utiliseraient les matières premières produites localement, en vue particulièrement de développer les échanges intrarégionaux et internationaux.* — Résolution 46 (V).

c) *Autres travaux*

31. *Industries alimentaires.* — Résolution 10 (IV).

32. *Industrie textile.* — Résolution 11 (IV).

SECTION IV. — COMMERCE INTERNATIONAL

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité*

33. *Echanges commerciaux entre l'Amérique latine, les Etats-Unis et l'Europe.* — Résolutions 18, 21 (IV), 45 (V).

Etude des probables tendances futures de la demande de produits primaires exportés par l'Amérique latine et des changements de composition des importations de l'Amérique latine qui détermineront le genre de marchandises (biens d'équipement en particulier) que les pays d'Europe et d'Amérique du Nord peuvent compter exporter en Amérique latine.

34. *Etudes sur les échanges entre les pays de l'Amérique latine.* — Résolutions 20 (IV), 69 (V).

a) Problèmes de politique commerciale: effets du GATT sur les échanges commerciaux intrarégionaux; réglementation des paiements et des changes, et ses effets sur les échanges commerciaux en Amérique latine; réglementation des exportations et des importations et formalités administratives;

b) Possibilité d'accroître la demande et le commerce intérieurs en ce qui concerne les matières premières et les produits manufacturés de l'Amérique latine;

c) Problèmes que posent les transports maritimes pour les échanges entre les pays d'Amérique latine.

35. *Etudes sur le rapport des échanges et son influence sur le rythme du développement économique.* — Résolutions 18, 22 (IV), 46 (V).

L'ampleur et la nature de ces études seront celles que prescrivent les recommandations détaillées de la résolution adoptée à la cinquième session.

b) *Travaux limités de haute priorité*

36. *Etude des opérations multilatérales de compensation entre les pays d'Amérique latine et entre eux et les pays d'Europe.* — Résolutions 42 (AC.16), 47 (V).

Cette étude fait suite à l'étude présentée à la cinquième session (E/CN.12/299). On se propose d'étudier de façon approfondie les échanges et les paiements entre l'Amérique latine et l'Europe ainsi qu'entre les pays d'Amérique latine.

c) *Autres travaux*

37. *Tourisme.* — Résolution 56 (V).

Etude des moyens pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent au développement du tourisme.

38. *Etude du fonctionnement de la zone franche de Colon (Panama).* — Résolution 25 (IV).

SECTION V. — "ETUDE ECONOMIQUE" ANNUELLE ET "BULLETIN ECONOMIQUE" TRIMESTRIEL

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité*

39. *Etude annuelle de la situation économique de l'Amérique latine.* — Résolutions 7 (IV), 44 (V).

40. *Bulletin économique trimestriel.* — Résolution 32 (IV).

Incidences financières en 1953-1954

233. Conscient de la nécessité impérieuse d'utiliser à bon escient les ressources de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif a étudié attentivement le nouveau programme arrêté par la Commission. Il a révisé le programme de travail du secrétariat de manière à lui permettre de se charger d'une partie importante du travail supplémentaire. Le personnel normal du secrétariat assumera donc, en 1953, avec le minimum de dépenses supplémentaires, la planification des nouvelles entreprises et les travaux préparatoires qu'elles comportent.

234. Il est impossible pour le moment d'évaluer avec précision les dépenses afférentes aux réunions d'experts, car on ne pourra fixer la date, le lieu et l'ordre du jour de ces réunions et le nombre de ceux qui doivent y participer que lorsque l'essentiel du travail préliminaire sera achevé et les plans dressés.

235. Si le secrétariat peut se charger de la plus grande partie des travaux relatifs au nouveau programme et au développement des études continues sans augmentation de personnel, il est impossible d'entreprendre sans ressources supplémentaires l'exécution de certains projets de haute priorité. Ces projets sont les suivants:

a) INDUSTRIES SIDÉRURGIQUES [résolution 57 (V)]

La résolution relative aux industries sidérurgiques recommande une série d'études techniques et économiques que ne peut entreprendre le personnel dont dispose normalement le secrétariat de la CEPAL. La Division de l'industrie et des mines peut continuer d'af-

fecter une partie de son personnel à cet important travail. Toutefois, comme appoint aux connaissances théoriques et pratiques du personnel disponible, il faudra que des experts apportent le concours de leurs connaissances spécialisées, surtout dans le domaine des spécifications relatives à l'acier et aux produits d'acier, et aussi dans celui des industries de transformation et des industries mécaniques. Ce travail exigera aussi des déplacements officiels plus nombreux que ne le prévoit le programme de la division.

On prévoit qu'il faudra un expert, spécialisé dans le domaine des spécifications et de la normalisation des produits de l'acier, pour réunir et grouper, en collaboration étroite avec l'industrie sidérurgique, les spécifications des produits de fer et d'acier déjà utilisées dans plusieurs pays de l'Amérique latine et pour proposer les modifications qui permettraient de mieux mettre à profit les possibilités de l'industrie régionale.

En ce qui concerne les industries de transformation de l'acier, on a envisagé d'effectuer des études analogues à celles que l'on avait consacrées à la production du fer et de l'acier. Ces études permettront de déterminer l'influence de la dimension des usines et analyseront les éléments du prix de revient et des investissements pour une certaine quantité d'industries de transformation de l'acier et d'industries mécaniques.

Pour ces travaux, il faudra engager trois experts pour une période de quatre à six mois chacun et un expert pour une période de huit mois. L'un d'entre eux entreprendra en 1953 plusieurs études préliminaires, en collaboration avec le personnel de la Division de l'industrie et des mines. Les services des trois autres experts seront utilisés en 1954.

Les travaux relatifs aux industries de transformation du fer et de l'acier ouvrent un nouveau champ d'action; il faudra donc recourir aux services d'un spécialiste pour diriger et coordonner ces travaux à partir de janvier 1954, lorsque les travaux préliminaires seront achevés.

Incidences financières

	1953	1954
	(Dollars)	
a) <i>Postes permanents</i>		
1 administrateur de 1ère classe pour 1954 (P/4)	—	9.140 ^a
b) <i>Experts</i>		
1 spécialiste des spécifications et de la normalisation, pendant six mois	—	6.000
1 spécialiste des industries de transformation de l'acier, pendant huit mois (1953-1954)	(4.000)	4.000
1 spécialiste de l'importance des investissements dans les usines et de l'analyse du prix de revient (six mois)	(1.000)	5.000
1 spécialiste des produits et des procédés de fabrication, pendant six mois		6.000
Voyage aller et retour des experts	(2.000)	2.000
Déplacements officiels des experts	(2.000)	3.000
c) <i>Déplacements officiels</i>		
Déplacements officiels du personnel de la CEPAL (une visite aux principales usines d'Amérique latine)	—	1.500
	(9.000 ^b)	36.640

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées au budget ordinaire.

^b Les dépenses relatives aux consultants et aux déplacements officiels pour 1953 pourront être imputées au budget ordinaire.

b) INDUSTRIES DU PAPIER ET DE LA PÂTE À PAPIER [résolution 58 (V)]

La mise en œuvre des dispositions de la résolution 58 (V), relative au papier et à la pâte à papier, augmentera de façon sensible, tant en 1953 qu'en 1954, les travaux entrepris dans ce domaine par le secrétariat. Il ne sera pas possible de faire entrer dans le programme normal pour 1953 et 1954 ces importants travaux supplémentaires. Toutefois, pour des raisons d'économie, le secrétariat prendra à sa charge les dépenses supplémentaires au titre du personnel temporaire, secrétaires et commis.

Il faudra entreprendre sur place les enquêtes approfondies qu'envisage la résolution: utilisation des essences tropicales et subtropicales, intégration d'autres industries forestières à l'industrie du papier et de la pâte à papier, conditions du marché en ce qui concerne la pâte à papier et le papier et les produits des industries intégrées, et possibilité d'utiliser la bagasse pour la fabrication de la pâte à papier et du papier. Pour ces travaux, il faudra quatre experts, spécialistes dans ces domaines, pendant environ six mois chacun. Ces experts devront se déplacer dans toute la région. Pour coordonner ces importants travaux, il faudra engager un expert, spécialiste de l'ensemble des questions de production et de vente du papier et de la pâte à papier, qui sera attaché à la Division de l'industrie et des mines, à Santiago, à partir de janvier 1954.

A supposer que la réunion des experts se tienne à Santiago, il ne faudra pas de crédits supplémentaires, puisque le secrétariat assurera avec son personnel actuel le service de la réunion, à condition toutefois que les experts qui participeront à la réunion paient eux-mêmes leurs frais de voyage et leurs dépenses journalières.

Incidences financières

	1953	1954
	(Dollars)	
a) <i>Postes permanents</i>		
1 administrateur de 2ème classe pour 1954 (P/3)	—	7.330 ^a
b) <i>Experts</i>		
1 spécialiste de l'utilisation des essences tropicales et subtropicales (six mois)	3.000	3.000
1 spécialiste de l'intégration des autres industries forestières à l'industrie du papier et de la pâte à papier (six mois)	—	6.000
1 spécialiste des méthodes de vente (six mois)	—	6.000
1 spécialiste de la bagasse (six mois)	2.000	4.000
Voyage aller et retour, experts	2.000	2.000
Déplacements officiels, experts (trois visites)	—	3.000
c) <i>Déplacements officiels.</i> — Personnel de la CEPAL (deux visites)	—	1.000
	7.000	32.330

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées au budget ordinaire.

c) ETUDES SUR LES INDUSTRIES CHIMIQUES LOURDES [résolution 59 (V)]

Bien qu'une étude des industries chimiques ait été prévue au programme de travail adopté à la quatrième session, le secrétariat n'a eu ni les ressources ni les connaissances spécialisées qui lui auraient permis d'aborder les travaux. La résolution 59 (V) recommande une série continue d'études spéciales et il faudra

engager un expert spécialiste des produits chimiques et des procédés employés pour leur fabrication. En outre, il faudra recruter pour une courte période un spécialiste des questions d'investissement et de prix de revient. La Division de l'industrie et des mines peut entreprendre, avec l'aide d'un expert engagé pour une courte période, une étude préliminaire de ces industries et faire l'analyse des importations. Il faudra aussi des experts engagés pour une courte période pour réunir et analyser des données relatives à la possibilité d'utiliser, pour obtenir des produits chimiques de base, les matières premières qui se trouvent dans la région.

Incidences financières

	1953	1954
	(Dollars)	
a) <i>Postes permanents</i>		
1 administrateur de 1ère classe pour 1954 (P/4)	—	9.140 ^a
b) <i>Experts</i>		
Experts engagés pour une courte période (au total huit mois)	2.000	6.000
Frais de voyage aller et retour des experts	1.000	2.000
Déplacements officiels, experts (deux visites)	—	2.000
c) <i>Déplacements officiels.</i> — Personnel de la CEPAL (une visite)	—	1.000
	3.000	20.140

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées au budget ordinaire.

d) ETUDES SUR LE COMMERCE INTRARÉGIONAL [résolution 69 (V)]

En raison de la pénurie de personnel et de ressources, on a dû se borner à rédiger un rapport préliminaire qui porte sur un assez petit nombre de pays. Pour la compilation et l'analyse de données économiques en vue des études recommandées par la Commission, il faudra augmenter de deux le nombre des postes de la Division du commerce extérieur. Il faudra en outre engager, pour une période d'environ six mois, un expert en matière de politique commerciale, de réglementation des paiements et des changes, de réglementation des importations et des exportations et de procédures administratives. Cet expert devra se rendre au Brésil, au Chili,

au Pérou, en Uruguay, au Nicaragua et en Amérique centrale.

Le personnel actuel de la CEPAL peut, pendant la deuxième partie de 1953 et le début de 1954, effectuer la première partie de l'étude sur les transports maritimes en Amérique latine. Pour permettre l'achèvement de cette étude, il faudra recruter, pour une période de cinq à six mois, un expert en transports maritimes, qui sera chargé de visiter les principaux pays et ports de l'Amérique latine. Le secrétariat peut se charger d'une étude spéciale sur le commerce extérieur de la Bolivie et du Paraguay.

L'étude des échanges intrarégionaux exige de nombreux déplacements dans la région. Une partie des dépenses relatives à ces déplacements sera imputée au budget ordinaire de la CEPAL, mais les crédits ne suffiront pas à payer les frais de voyage des deux experts.

Incidences financières

	1953	1954
	(Dollars)	
a) <i>Postes permanents</i>		
1 administrateur de 2ème classe pour 1954 (P/3)	—	7.330 ^a
1 administrateur adjoint de 1ère classe pour 1954 (P/2)	—	5.750 ^a
b) <i>Experts</i>		
1 spécialiste des politiques commerciales, pendant six mois	2.000	4.000
1 spécialiste des transports maritimes, pendant cinq mois	1.000	4.000
Frais de voyage aller et retour des experts	2.000	—
Déplacements officiels des experts (deux visites)	—	2.000
	5.000	23.080

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées au budget ordinaire.

Récapitulation des incidences financières

	1953	1954
	(Dollars)	
1. Industries sidérurgiques	—	36.640
2. Industries du papier et de la pâte à papier	7.000	32.330
3. Industries chimiques lourdes	3.000	20.140
4. Etudes sur le commerce intrarégional ...	5.000	23.080
	15.000	112.190

ANNEXE A

Discours prononcé par Son Excellence M. Getulio Vargas, Président des Etats-Unis du Brésil, devant la Commission économique pour l'Amérique latine à l'ouverture de sa cinquième session, le 9 avril 1953

C'est avec une vive satisfaction que le Gouvernement brésilien reçoit les représentants qui viennent participer à la cinquième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine.

Cet organisme constitue un vivant exemple du nouvel esprit d'organisation internationale, qui ne vise pas seulement à créer une force d'ordre capable de prévenir les conflits et de régler les différends, mais à asseoir sur une généreuse mise en commun des ressources et des possibilités, en vue du bien-être général, les bases de la société internationale organisée.

Créée en 1948, sur l'initiative du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, et conçue sur un plan mondial, la Commission s'affirme chaque jour davantage comme un instrument au service de la coopération entre Etats latino-américains, un moyen de résoudre les problèmes qui se posent à eux et de satisfaire leurs besoins.

En cherchant à extirper les causes de déséquilibre des économies insuffisamment développées et à écarter les obstacles qui ont jusqu'ici empêché les pays d'Amérique latine de suivre le rythme de progrès des nations

plus avancées, la CEPAL rend au nouveau monde un service de la plus haute importance.

L'étude que la Commission a entreprise des réalités économiques latino-américaines représente aujourd'hui une excellente source de renseignements et de données statistiques, d'une valeur inestimable, sur lesquels peuvent se guider les gouvernements et tous ceux qui veulent s'instruire des questions relatives à nos pays. Les méthodes originales que la CEPAL suit pour aborder les problèmes économiques très complexes qui se posent aux pays insuffisamment développés de notre continent constituent une expérience nouvelle, car la Commission cherche à résoudre rationnellement les problèmes fondamentaux de la production et à orienter la politique économique de manière à garantir la réalisation d'objectifs compatibles avec un niveau d'investissements adéquat à nos possibilités.

Les nombreux rapports rédigés à l'appui des différents points de l'ordre du jour de la présente réunion sont d'éloquents témoignages des efforts de la Commission. Parmi ces rapports, il y a lieu de remarquer les études sur les industries de toute première importance que sont la sidérurgie, l'industrie du papier et de la pâte à papier et l'industrie chimique lourde, ainsi que les rapports sur les problèmes du développement agricole, le commerce interrégional et les problèmes des accords multilatéraux de balance des paiements.

Mon gouvernement suit avec un intérêt tout spécial les efforts que la Commission déploie en vue d'énoncer une théorie du développement économique qui puisse, par ses propres mérites, s'imposer aux gouvernements latino-américains comme base rationnelle de leur politique économique. Dans ce domaine, les mesures préconisées ne sont pas de simples spéculations théoriques, mais, au contraire, revêtent une grande importance en devenant un programme d'action pratique et de progrès objectif.

La CEPAL s'affirme chaque jour davantage comme un véritable organisme consultatif des gouvernements d'Amérique latine, grâce à sa position impartiale et à l'excellence de son outillage technique.

Sans prétendre ne serait-ce qu'énumérer les différents domaines où son action a d'ores et déjà abouti à des résultats fructueux, je ne puis éviter de faire une allusion spéciale à son action dans le domaine de l'assistance technique, action qui représente l'extension à notre continent du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. La formation de techniciens du développement économique correspond à un besoin immédiat et urgent des pays d'Amérique latine.

Mon gouvernement veut manifester sa vive satisfaction de tous les travaux précieux déjà effectués par la CEPAL et des initiatives qu'elle met actuellement à l'étude. Nous désirons que ce précieux organisme de

coopération internationale continue à travailler, tel qu'il a été fondé, à la réalisation de ses objectifs, sans que des modifications de sa structure et de son statut organique viennent porter préjudice à la réussite de ces projets.

Vous avez devant vous un vaste programme de travail. Votre ordre du jour comprend certains points qui sont du plus haut intérêt pour les Etats latino-américains, par exemple l'intensification du commerce interrégional, la détermination de facteurs inflationnistes, l'impulsion à donner à l'industrie alimentaire et l'étude de la réforme agraire.

Ces questions, ainsi que celles qui ont été l'objet des études de la CEPAL pendant ces deux dernières années, correspondent à des préoccupations constantes de mon gouvernement sur le plan national et constituent un aspect important du développement économique du pays. La politique du Gouvernement brésilien, en ce qui concerne la réforme agraire, se formule actuellement avec la coopération de la Commission nationale de politique agraire, créée au début de l'année passée; celle-ci a utilisé dans ses travaux les études et contributions préparées par les organismes internationaux. L'encouragement aux industries de base, l'essor à donner à l'industrie alimentaire, l'accroissement des exportations, le financement d'entreprises dans le domaine de l'énergie, du transport et de l'entreposage, la mécanisation de l'agriculture et le rééquipement des ports sont des points d'une importance capitale dans le programme de travaux de mon gouvernement.

La contribution que la CEPAL a apportée à l'analyse des divers facteurs qui conditionnent le succès de cette politique de développement économique est une contribution considérable. La coopération entre la Commission et la Banque nationale du développement économique aidera le gouvernement à résoudre les problèmes particuliers qui découlent de son plan d'action, à déterminer les buts à atteindre et à définir, par l'étude de la réalité économique de notre continent, les méthodes de travail les plus adéquates.

Nous formulons les vœux du Gouvernement brésilien pour que les travaux de cette cinquième session de la Commission économique pour l'Amérique latine soient couronnés d'une parfaite réussite.

Le Brésil se sent honoré d'accueillir ceux qui font un si gros effort pour marquer la voie du relèvement économique des pays latino-américains. Animés d'une nouvelle vigueur grâce à l'utilisation rationnelle de nos ressources et de nos possibilités, et forts d'une coopération intégrale qui doit compenser nos insuffisances réciproques, nous serons à même de sauvegarder contre toute menace extérieure nos institutions et nos idéaux de peuples libres, et de léguer aux générations futures un niveau de vie digne des incalculables richesses qui sont les nôtres en puissance.

ANNEXE B

Exposé fait par M. Raúl Prebisch, Secrétaire exécutif, devant la Commission économique pour l'Amérique latine, lors de sa cinquième session, le 10 avril 1953

I

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine a l'honneur de rendre compte de l'exécution des travaux dont il a été chargé à la

quatrième session, tenue à Mexico. Si l'on en juge par l'effort fourni et par le caractère des matières traitées, ces travaux sont plus importants que ceux qui avaient été réalisés jusqu'à présent. Vous voudrez bien juger,

messieurs les délégués, si leur substance correspond à ce que vous en attendiez.

Nous avons accompli notre tâche dans des circonstances favorables. Pour la première fois, nous avons travaillé conformément à un plan complet approuvé par la Commission; une idée d'ensemble a présidé à la sélection des divers domaines d'étude, puisque tous s'orientent vers l'examen des problèmes fondamentaux du développement économique de l'Amérique latine. Compte tenu de l'ordre de priorité fixé par ce plan, nous avons pu procéder méthodiquement, sans disperser inutilement nos efforts. Les problèmes étudiés présentent un intérêt des plus vifs et nous avons pu, grâce à leur examen, acquérir une connaissance plus directe de la réalité latino-américaine. Enfin, sans que soient pour autant négligées l'analyse et l'interprétation des faits, qui sont loin d'être achevés, l'accent a été placé sur l'action concrète.

Il n'en est pas moins vrai que les responsabilités qui incombent à notre secrétariat sont loin d'être légères et ceux qui le dirigent n'ont pas pu encore trouver un nombre suffisant d'économistes expérimentés pour partager nos responsabilités. C'est pourquoi je me permets de solliciter votre bienveillance lors de l'examen des documents qui vous sont présentés. Malgré leur volume, il nous a été possible de distribuer ces documents plus tôt que lors des sessions antérieures; j'espère qu'à l'avenir nous pourrons faire mieux encore et réaliser aussi une de mes préoccupations principales: disposer du temps et de l'aide voulus pour mieux classer et condenser les documents, de façon à mettre en lumière les idées fondamentales, tout en évitant de risquer que le jugement ne s'égaré dans le flot impressionnant des documents qu'il a fallu pour exécuter le plan de travail.

II

Nous avons, suivant les instructions de la Commission, commencé à passer à l'action concrète en matière de développement économique. Plusieurs rapports traitent de cette action. L'un d'eux concerne les problèmes que pose la politique d'intégration progressive de l'économie de l'Amérique centrale, politique poursuivie par le Comité des Ministres issu de la quatrième session de la CEPAL à Mexico, et qui s'est réuni pour la première fois il y a plusieurs mois à Tegucigalpa pour arrêter le programme concret d'une action menée conjointement avec le Bureau et l'Administration de l'assistance technique, la FAO et les autres institutions spécialisées des Nations Unies. Un autre rapport étudie les problèmes techniques et économiques de l'industrie latino-américaine du fer et de l'acier et les conclusions auxquelles est arrivée la réunion d'experts organisée récemment à Bogota en collaboration également avec l'Administration de l'assistance technique. Nous avons l'intention de convoquer une réunion analogue pour étudier les problèmes que pose et les perspectives qu'offre l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine; un rapport préliminaire, préparé conjointement avec la FAO, traite de cette question. Finalement, nous avons commencé à étudier les techniques de planification de développement économique, champ à peine défriché en Amérique latine; les premiers résultats en sont consignés dans un rapport qui est également soumis à votre examen. Il était temps de se placer sur le terrain de l'action concrète. Cependant, du fait même que le domaine du développement économique de l'Amérique latine était confus

et peu connu, il fallait d'abord faire un effort d'exploration et d'interprétation de la réalité et élaborer certains principes propres à guider l'action pratique. Sans ces principes, nous serions tombés dans un empirisme grossier et, sans l'action concrète, nous aurions couru le danger de nous perdre en discussions académiques. Je crois que nous arrivons à une heureuse combinaison de ces deux types d'activité, qui se renforcent mutuellement.

Dans cette interprétation de la réalité, il s'est formé, en matière de développement économique, certains concepts qui, déposés dans les esprits lors des réunions successives de la Commission, acquièrent peu à peu la consistance d'un système d'idées qui orientent nos efforts et leur confèrent la même unité qui caractérise le plan de travail. Ces concepts valent même pour l'examen des tendances et des faits récents. C'est ainsi que l'*Etude économique annuelle* est dominée par le souci du développement économique et que les faits récents sont considérés non seulement en eux-mêmes, avec la signification même qu'ils avaient au moment où ils se sont produits, mais comme les éléments d'une suite de phénomènes dynamiques, comme les manifestations vivantes d'un complexe économique qui va toujours croissant et se diversifiant.

III

La croissance économique n'est pas une simple amplification de ce qui existe aujourd'hui. C'est un processus qui comporte d'intenses modifications de structure, provoquées par un phénomène d'une simplicité évidente, mais aux conséquences profondes: la disparité qui naît entre la demande de matières brutes et celle de produits manufacturés lorsque augmente le revenu par habitant. Quelques données numériques simples illustreront ce phénomène. Prenons d'une part le cas particulièrement significatif des importations des Etats-Unis, qui consistent essentiellement en matières brutes, et comparons-les avec les importations que l'Amérique latine reçoit des pays économiquement plus développés, et qui consistent surtout en produits industriels finis ou semi-finis. Le contraste est très net: pour un accroissement de 1 pour 100 du revenu par habitant aux Etats-Unis, la demande d'importations tend à s'accroître de 0,66 pour 100, tandis que pour une augmentation de 1 pour 100 du revenu en Amérique latine, la demande d'importations tend à s'accroître de 1,8 pour 100, d'après l'expérience de ces dernières années. Cette disparité s'accroît si l'on considère que la demande européenne d'importations en provenance d'Amérique latine s'accroît plus lentement encore que celle des Etats-Unis.

Il est évident que l'Amérique latine ne pourrait faire face au déséquilibre persistant de son commerce extérieur qui résulterait du libre jeu de ce phénomène. Nous sommes donc en face du dilemme suivant: ou bien ralentir le rythme d'accroissement pour maintenir l'équilibre, ou bien réaliser des transformations de structure, remplaçant par une production interne des pays de l'Amérique latine les importations qui ne peuvent se faire dans la mesure qu'il faudrait pour poursuivre ou accélérer le développement de l'économie latino-américaine.

Voici pourquoi l'industrialisation — jointe à la pénétration de la technique dans l'agriculture — est la clef de l'amélioration du niveau de vie en Amérique latine.

En effet, pour assurer la croissance, il ne suffit pas d'absorber dans l'industrie et dans les autres formes urbaines d'activité l'augmentation naturelle de la population, car un tel accroissement ne serait que très lent. Il y a lieu aussi d'augmenter la productivité de l'agriculture, qui n'a été que peu pénétrée par les techniques modernes, sauf dans la partie qui travaille pour l'exportation. En Amérique latine, plus de la moitié (57 pour 100) de la population active travaille la terre; mais ce travail est très peu productif et ne fournit guère que le cinquième du revenu total. Il faut remonter d'un siècle en arrière pour retrouver aux Etats-Unis un pourcentage analogue de la population active occupé aux travaux agricoles; à l'heure actuelle, il est tombé à 11 pour 100. Même dans des pays tels que le Chili, où les travaux agricoles n'occupent plus que 31 pour 100 de la population, on peut encore observer un gaspillage appréciable de potentiel humain, comme il résulte d'une enquête que nous avons réalisée et dont les résultats intéresseront sans doute les délégations présentes.

Le développement technique de l'agriculture a donc pour conséquence la libération d'un surplus virtuel de population rurale. Que ferait la main-d'œuvre ainsi libérée si on ne l'occupait au développement de l'industrie, des transports et des services? Toutes ces formes d'activité sont non seulement indispensables à la satisfaction d'une demande à laquelle ne suffit pas le commerce extérieur, mais aussi à la distribution la plus économique du potentiel humain à mesure qu'augmente la productivité.

Ce raisonnement a souvent été considéré comme une grave hérésie. Après la publication d'un de nos premiers rapports, l'un des maîtres les plus illustres dans le domaine du commerce international est venu à passer dans ces lieux. Formé dans la plus pure tradition classique, soumis depuis de nombreux lustres aux exercices rigoureux de la logique ricardienne, il n'a pas été séduit, pendant les brèves semaines qu'il a passées au Brésil, par le spectacle d'une industrialisation qui n'en est qu'à ses premiers pas, étant donné les possibilités extraordinaires de ce pays. Il a condamné l'industrialisation de l'Amérique latine et nous a voués à l'opprobre, nous, économistes de la CEPAL, qui la préconisons. Il s'est opposé aussi à toute forme de contrôle délibéré du développement économique et d'orientation du commerce extérieur. Mais il nous a du moins légué une formule unique et positive pour réaliser le développement économique: se consacrer à l'agriculture et limiter la natalité...

IV

Il faut s'écarter, messieurs, de cette conception unilatérale du développement économique. C'est pourquoi j'ai mentionné simultanément l'industrialisation et la pénétration de la technique dans l'agriculture. Comme le régime alimentaire de la population de nos régions est généralement pauvre, l'on croit souvent qu'il suffit d'augmenter la production agricole pour l'améliorer. Cette condition est nécessaire, bien entendu, mais non suffisante: il y a lieu en même temps d'augmenter le revenu par tête, afin que croisse la demande. Si la production agricole était accrue sans que les revenus le fussent suffisamment de leur côté, les prix agricoles tomberaient désastreusement.

En réalité, la demande de produits alimentaires tend généralement à augmenter beaucoup moins que le re-

venu, tandis que la demande d'autres biens et services tend, elle, à augmenter plus rapidement que le revenu. Nous nous trouvons en présence d'une disparité analogue à celle que nous mentionnions il y a quelques instants. En Amérique latine, l'élasticité de la demande de produits alimentaires est encore relativement élevée — d'après des calculs approximatifs que nous avons effectués, elle était de l'ordre de 0,50 dans la dernière décade; c'est-à-dire que, pour que la demande de produits alimentaires augmentât de 1 pour 100, il faudrait augmenter le revenu de 2 pour 100. Dans les régions plus développées, l'augmentation de revenu qu'il faudrait pour cela serait bien plus grande encore.

Par conséquent, si l'on veut augmenter la consommation de produits alimentaires en faisant croître la production agricole, il est indispensable d'accroître aussi le revenu par tête. Les possibilités de le faire, grâce à une augmentation des exportations, sont assez limitées. Dans certains cas particuliers, elles existent cependant. C'est le cas, par exemple, de l'Equateur, pays dont nous avons étudié spécialement les problèmes de développement. Nous avons consigné dans un rapport spécial les résultats de cette étude. En général, cependant, les exportations ont perdu beaucoup du rôle dynamique qu'elles jouaient précédemment et ont dû partager ce rôle avec l'industrialisation, dans une mesure importante. Cette industrialisation ainsi que le développement des formes connexes d'activité contribuent non seulement à fournir les biens et services qui ne peuvent être obtenus grâce au jeu du commerce extérieur, mais sont indispensables pour accroître le revenu et stimuler la croissance de l'agriculture. L'industrie ne conspire pas contre l'agriculture: l'une et l'autre se soutiennent mutuellement et, si l'ajustement se fait parfois mal, c'est à cause de mesures mal choisies ou d'un manque de prévoyance et non pas à cause d'une incompatibilité fonctionnelle.

V

Il est clair que les changements de composition du commerce extérieur qui sont rendus nécessaires par le développement économique et l'assimilation progressive de la technique capitaliste moderne apportent des bouleversements analogues à ceux que le processus d'innovation technique a lui-même comportés. Si l'on admet que la croissance est indispensable, ces changements eux-mêmes sont inévitables, mais les bouleversements peuvent être atténués si leurs lignes générales sont connues à l'avance, de telle manière que les grands centres industriels puissent modifier graduellement leurs exportations à mesure que les besoins en importations des pays en voie de développement sont modifiés eux-mêmes, de façon à permettre à ces importations de jouer un rôle actif dans l'industrialisation de l'Amérique latine. Certains symptômes permettent de déceler une attitude plus compréhensive à l'égard de ce phénomène: lors de la réunion de sidérurgistes que j'ai mentionnée plus haut, les techniciens d'Amérique latine ont été fort impressionnés par la contribution exemplaire que les Etats-Unis, le Canada et l'Europe ont apportée à l'analyse des problèmes de l'industrie sidérurgique de notre région, à la lumière de leur propre expérience et de leur savoir-faire. On ne saurait trouver une démonstration plus éclatante de la création d'un nouvel esprit de coexistence économique internationale, concrétisée dans le sein des Nations Unies. Vous imaginez-vous, messieurs, une réunion de cette espèce qui aurait eu lieu il y a une vingtaine d'années? Et si elle avait été tenue,

n'aurions-nous pas entendu surtout des conseils de prudence, sinon des admonitions académiques, qui nous auraient rappelé la vocation de nos pays, celle d'être des producteurs primaires.

La prévision des transformations inhérentes à l'évolution structurelle des économies en développement est l'une des fins pratiques poursuivies dans l'élaboration de la méthode des projections exposée dans le rapport qui traite de la technique de l'établissement des programmes. Etant donné un certain rythme d'accroissement du revenu, il y a lieu d'établir quel sera l'accroissement probable, dans un certain nombre d'années, des besoins en biens qui sont actuellement importés. La comparaison du résultat avec les prévisions de la capacité d'importation nous donne une idée approximative de la mesure des importations qui devront être remplacées par une production intérieure. Ensuite, il y a lieu d'examiner les possibilités réelles de substitution et de les comparer avec la solution alternative, qui consisterait à effectuer des exportations additionnelles. Dans le rapport qui vous est présenté, deux exemples concrets sont examinés : celui du Chili et celui du Brésil. L'on arrive à la conclusion que, dans les dix années qui viennent, et si l'on suppose un rythme vraisemblable de croissance, il y aura lieu d'intensifier les substitutions, non seulement dans le domaine des biens destinés sous une forme ou sous une autre à la consommation, mais aussi dans celui des biens d'équipement, de telle manière que puissent continuer à croître certaines importations essentielles qui ne peuvent guère être remplacées par suite de la limitation des ressources naturelles ou des possibilités commerciales.

L'extension de ces projections à l'ensemble des pays de l'Amérique latine serait très utile, non seulement pour servir de base à des programmes d'investissements, mais aussi, comme je l'ai déjà signalé, pour que les pays industriels aient la possibilité d'orienter leur propre politique d'exportation. Certaines catégories de biens continueront à perdre de l'importance jusqu'au moment où elles disparaîtront totalement ou quasi totalement, tandis que pour d'autres la demande croîtra d'une façon soutenue. Par exemple, les exportations de produits textiles tombent dans la première catégorie, car leur remplacement par une production intérieure est relativement des moins difficiles. Cependant, l'on ne semble pas avoir tenu compte de ce fait, car, d'après le dernier rapport de la Commission économique pour l'Europe, les investissements qui ont eu lieu en Europe dans ce domaine ont été excessifs au regard des exportations qui ont pu y être réalisées.

VI

En réfléchissant au présent exposé, je me suis demandé si je ne sors pas de mon rôle de fonctionnaire des Nations Unies en abordant des matières aussi sujettes à controverse que le sont celles-ci. A la réflexion, je ne le crois pas, car la fonction la plus importante de l'Organisation des Nations Unies, dans le domaine économique, est de travailler au développement rapide des pays les moins favorisés, afin de diminuer progressivement la grande inégalité qui existe actuellement entre leur revenu et ceux des pays les plus développés. Cela ne peut se faire sans des transformations de structure, sans l'industrialisation, et je ne remplirais pas mon devoir si je ne soulignais pas ici même le caractère inéluctable de ces transformations.

L'on pose souvent comme condition, cependant, que ce processus soit naturel et spontané et ne résulte pas d'une politique délibérée en matière de commerce extérieur. Je n'essaierai pas de me faire l'avocat de telle manière ou de telle autre de réaliser ce processus ; aussi bien ne le pourrais-je pas. Je voudrais seulement analyser certains faits pertinents et faire certaines réflexions qui en procèdent.

La productivité dépend, dans une large mesure, de la densité du capital existant. Une différence très grande existe actuellement entre la quantité de capital par habitant en Amérique latine et dans les pays économiquement plus développés. Beaucoup de temps devra s'écouler avant que cette différence ne soit sensiblement réduite. Toute politique réaliste doit partir de la reconnaissance de ce fait. S'il en est ainsi, une productivité plus grande des pays plus avancés ne permettrait pas de développer spontanément les industries de faible productivité des pays moins avancés, comme ceux d'Amérique latine. Il est clair que si le niveau des salaires était réduit dans nos régions proportionnellement à la moindre productivité, les conditions de concurrence de l'industrie locale avec les importations s'amélioreraient. Mais une telle évolution serait non seulement impraticable, elle aurait aussi des conséquences désastreuses sur le rapport des échanges.

J'en viens alors à poser une question des plus importantes : si l'industrialisation est indispensable pour accompagner le développement technique de l'agriculture et si les différences de productivité l'empêchent de croître spontanément, comment interviendrait-elle sans une politique de développement délibéré de l'industrie, qui entamera progressivement de nouvelles strates de l'importation à mesure que se déroulera le processus de développement ?

VII

Il faut signaler un autre aspect intéressant de la question. Nous avons démontré par ailleurs que le fait d'instaurer dans un pays des forces d'activité dont la productivité est moindre que celle qui existe à l'extérieur dans le même domaine ne signifie pas que ces formes d'activité soient antiéconomiques. Bien au contraire, de telles entreprises contribuent à augmenter le revenu par habitant, chaque fois que leur productivité, bien qu'inférieure au niveau qu'elle aurait dans d'autres pays, est supérieure à celle dont pourrait faire preuve la main-d'œuvre si elle était employée à des formes primaires de l'activité économique, comme il arrive généralement. Cette dernière condition est essentielle. Autrement, si la productivité des nouvelles formes d'activité qui se créent en vertu de la politique de développement était inférieure à celle qui existe dans les formes primaires d'activité, la solution serait en effet antiéconomique. Ce risque existe, et il y a lieu d'en tenir compte. La politique de développement est loin d'être exempte de ce genre d'excès, qui, en forçant l'industrialisation, ont pour conséquence de réduire les exportations avantageusement réalisables. C'est pour cette raison que, dans notre étude sur les techniques de planification, nous avons jugé bon d'essayer de marquer les limites de ce processus.

VIII

Il s'agit là d'une question très importante, et, dans certains pays d'Amérique latine, il est concevable que le processus ait été poussé jusqu'à un point qui ne se

trouve plus loin d'une limite de cette nature. Malheureusement, si la substitution d'une production locale à des importations déterminées est coûteuse par suite de la productivité particulièrement basse qui correspond à cette production, l'alternative n'existe pas toujours d'augmenter les exportations dans les formes primaires d'activité, de productivité plus élevée. Mais alors il y aurait lieu de procéder à des exportations de produits manufacturés dont la productivité serait plus forte que celle que l'on obtient en poussant à l'extrême le remplacement des importations. Dans les projections du développement économique du Chili que j'ai déjà mentionnées, nous rencontrons un exemple très typique de ce phénomène. Pour pouvoir suivre un rythme de développement un peu plus rapide que celui de la dernière décade, le Chili devra avoir poussé fort loin ses remplacements d'importations en 1962, même en partant d'une hypothèse passablement optimiste en ce qui concerne les exportations traditionnelles du pays en produits primaires. Mais le Chili possède nettement la possibilité de réaliser des exportations industrielles, surtout en produits sidérurgiques et dérivés, ainsi qu'en papier et pâte à papier. Les produits de ces industries figurent parmi ceux pour lesquels la demande croîtra probablement le plus intensément en Amérique latine. Par exemple, l'expérience des quinze dernières années montre que la demande de papier s'est accrue approximativement de 8 pour 100 par an. Nous voyons là un type d'activité qui offre de grandes perspectives de spécialisation et de développement des échanges à l'intérieur de l'économie latino-américaine. En ce qui concerne le Chili, il n'est guère concevable que les produits de ce pays trouvent facilement des marchés dans les pays les plus développés, mais ils pourraient les trouver en Amérique latine. Dans une mesure plus ou moins grande, ce problème se présentera dans d'autres pays au fur et à mesure que la croissance économique les poussera à développer le remplacement des importations.

L'importance de ce problème est cardinale. Si l'on ne trouve pas une formule stable pour faciliter de tels échanges entre pays en cours de développement, des obstacles très sérieux pourront s'opposer, avec le temps, à la croissance économique. Cette question est, elle aussi, examinée dans le rapport que j'ai déjà mentionné à plusieurs reprises. A titre d'illustration, on y a estimé que, si l'Amérique latine accélérât son rythme de croissance, elle devrait réduire fortement son coefficient d'importation. Ce phénomène s'est observé et continue à s'observer aux Etats-Unis. Il faut dire que ce pays possède, en plus d'une combinaison exceptionnelle de ressources naturelles et humaines, l'avantage de ne former qu'un seul marché, alors que l'économie latino-américaine est divisée en de nombreux compartiments étanches. Si ce compartimentage ne se relâche pas et si un échange de produits manufacturés ne se développe pas entre les divers pays, les substitutions qu'il faudra réaliser pour réduire le coefficient des importations en provenance des grands centres industriels pourraient être par trop coûteuses et influencer défavorablement sur le niveau de vie.

IX

Cette question, d'une importance capitale, a donné lieu à un intéressant débat lors de la session de Mexico, et nous avons reçu pour instructions de commencer les enquêtes pertinentes. Nous vous présentons un premier

rapport, de caractère partiel; si la Commission le juge utile, nous pourrions développer le domaine de ces études. Poussés par la nécessité inéluctable de réduire ou d'éliminer certaines importations pour en augmenter d'autres, nécessaires à la réalisation du développement — comme je l'ai expliqué — les pays d'Amérique latine ont également mis en vigueur ces restrictions entre eux. Et cependant, les facteurs qui déterminent les changements dans la composition du commerce entre les principaux centres industriels et la périphérie ne jouent pas dans ce cas. Pour atténuer l'effet de telles restrictions, on a eu recours à des accords bilatéraux. Notre premier rapport montre que la politique d'accords bilatéraux, malgré son caractère préférentiel, n'a pas contribué à stimuler le commerce intérieur de l'Amérique latine, à cause de divers obstacles. L'appréciation exagérée des monnaies a fortement contribué à entraver certaines exportations industrielles qu'il aurait été possible de développer en plus de celles des produits primaires. L'inexistence d'un régime adéquat des transports et l'instabilité de la politique d'exportations elle-même sont d'autres obstacles. Mais, par-dessus tout, le bilatéralisme lui-même semble être un instrument peu efficace par suite de la nécessité, qui lui est inhérente, de compensations strictes de pays à pays.

C'est ici qu'une matière fertile s'offre à l'imagination et à l'audace constructives. Peut-être le passé et le présent sont-ils en train d'étouffer dans l'œuf les promesses du futur. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de sacrifier les formes actuelles d'activité: il ne faut pas en général développer les échanges au détriment de ce qui s'est déjà réalisé dans chaque pays; il y a lieu de dépasser la conception statique des échanges et d'utiliser les possibilités que nous offre le développement lui-même. D'abord, l'accroissement actuel de la demande de biens déjà produits présente des perspectives favorables, mais elles sont bien plus encourageantes encore dans le cadre des nouvelles formes d'activité qui s'instaurent à mesure que se poursuit le remplacement inévitable des importations en provenance des grands centres industriels. C'est dans ces nouvelles formes d'activité qu'il y aura lieu de chercher spécialement la solution aux problèmes des échanges réciproques. Il faut pour cela une politique de longue haleine, qui combinerait harmonieusement le désir naturel d'obtenir immédiatement des résultats importants avec la recherche des fruits d'un processus plus lent.

Le problème des paiements devra sans aucun doute s'intégrer dans le cadre d'une large politique d'échanges réciproques. L'idée d'un accord de paiements latino-américains a toujours été reçue en principe avec sympathie, mais au fur et à mesure de l'avancement de son étude, des écueils importants ont surgi. Cela n'est pas pour nous surprendre: les difficultés de paiement sont l'expression monétaire de phénomènes plus profonds; il ne sera pas possible d'arriver à des solutions valables si l'on ne considère que les symptômes superficiels. Un accord de paiements qui ne s'accompagnerait pas de mesures efficaces dans le domaine des échanges réciproques déperirait rapidement par manque de substance.

L'Union européenne de paiements est née de considérations de ce genre. Le commerce intraeuropéen constitue presque la moitié du commerce international des pays intéressés; en décidant de participer à l'Union, ils se sont engagés à réduire progressivement les restrictions qui portaient préjudice au commerce intérieur de la région. Il n'en va pas de même avec les transactions

commerciales entre les pays latino-américains : elles constituent à peine 10 pour 100 du total de leur commerce. En tout cas, l'expérience acquise par l'Union européenne de paiements est d'un intérêt manifeste pour ces pays, et ils peuvent en tirer des renseignements fructueux.

X

Une étude attentive de l'expérience acquise par l'Union européenne de paiements serait donc justifiée. Elle est plus nécessaire encore pour un motif plus direct et immédiat, celui qui a poussé le Comité plénier réuni à Santiago l'année dernière à nous charger d'une étude préliminaire, dont le résultat est également soumis à votre examen ; il s'agissait de déterminer si l'on ne pouvait pas tirer parti de ce mécanisme de paiements, de la façon suivante : un pays latino-américain qui se trouverait disposer d'un excédent dans la monnaie d'un pays européen membre de l'Union l'utiliserait pour s'acquitter d'un paiement à l'égard de n'importe quel autre pays membre par rapport auquel il aurait un déficit.

Nous avons chargé de cette étude préliminaire un brillant économiste international, qui a la double qualité d'avoir participé à l'organisation de l'Union européenne de paiements et de posséder une vaste connaissance des problèmes monétaires de l'Amérique latine. Après avoir procédé à une analyse sur les lieux mêmes, il est arrivé à la conclusion qu'il est techniquement possible de réaliser des transferts qui intéresseraient les pays latino-américains, mais que ces transferts rencontreraient un obstacle, important sans être insurmontable. Cet obstacle est dû au fait que certains pays dont la monnaie serait transférée pour servir à des paiements à un autre pays membre de l'Union ou à l'Union européenne de paiements elle-même se verraient acculés, en certains cas prévisibles, à la nécessité de faire des paiements en or ou en dollars par suite de ces transferts. Pour éliminer cette difficulté, l'auteur de l'étude a examiné la possibilité de voir les pays latino-américains qui feraient usage des possibilités de transfert offertes par l'UEP faire l'apport d'une partie de cet or et de ces dollars dans ces cas particuliers. Cette solution ne manque pas de logique, mais, comme le reconnaît implicitement l'auteur lui-même, il ne saurait être question de se prononcer, étant donné le caractère préliminaire de l'étude, sans un plus ample examen, qui ne pourrait être réalisé que si l'on se procurait auprès des pays intéressés certains renseignements qui manquent actuellement.

Il est évident que, dans tout accord de compensation, il y a lieu de mobiliser de l'or ou des dollars, une fois atteintes les limites des crédits que se sont réciproquement accordés les pays membres. Ces versements ont lieu continuellement entre les membres de l'UEP et, si l'on veut participer aux avantages qu'offre ce mécanisme, il y a lieu aussi d'assumer certaines responsabilités. Différentes formules sont concevables ; celle qu'expose l'étude en question est l'une d'elles. Il ne nous appartient pas de discuter ici ces différents aspects, mais il est peut-être bon de poser le problème.

Tant l'Europe occidentale que l'Amérique latine montrent dans l'ensemble une tendance persistante à la pénurie de dollars. Je ne crois pas qu'aucune combinaison monétaire puisse durer dans laquelle l'une des régions fournit à l'autre des dollars acquis dans le reste du monde, si ce n'est à titre transitoire et occasionnel.

Chacune des régions a besoin de dollars pour ses propres paiements ; et c'est, en ce qui concerne l'Amérique latine, pour subvenir aux besoins qui procèdent de sa propre croissance. Cet aspect présente une grande importance pratique, à tel point qu'il y aurait lieu de se demander si, au cas où l'on estimerait utile de poursuivre ces études, il ne faudrait pas rechercher aussi la possibilité de mettre sur pied des solutions d'ensemble, au lieu de relations directes entre chaque pays latino-américain et l'UEP.

Le problème est ardu ; il faut l'aborder avec prudence. De plus, les solutions régionales aux problèmes de paiements, si elles corrigent les défauts les plus apparents du bilatéralisme, doivent être considérées comme des solutions provisoires à employer en attendant l'institution d'un nouveau régime mondial de paiements multilatéraux. L'on parle de nouveau de la convertibilité, jalon essentiel sur le chemin de la multilatéralisation, et cette circonstance devra être examinée attentivement lors d'une poursuite essentielle de ces études. Mais si l'on ne pouvait pas suivre ce chemin, l'on ne saurait guère douter des avantages d'une solution qui faciliterait les compensations multilatérales, même si elle ne s'appliquait qu'à un domaine limité, plutôt que de laisser les méfaits du bilatéralisme prendre racine dans notre vie économique.

XI

L'importance primordiale que ce problème international présente pour l'Amérique latine ne devrait pas nous faire oublier que la tendance persistante au déséquilibre extérieur dans les pays en croissance n'est pas seulement un phénomène monétaire et ne saurait s'accommoder d'une solution purement monétaire. Je dois insister sur le fait que la croissance requiert un changement structurel continu de l'économie interne et des importations. En supprimant l'inflation, on n'élimine pas pour autant la nécessité inéluctable de ces réajustements, si la croissance doit se poursuivre.

Plus j'observe ces phénomènes et plus je me persuade que, cette tendance au déséquilibre étant reconnue, il est possible d'éviter qu'elle ne se manifeste sous la forme d'un déficit périodique de la balance des paiements, qui entraîne les difficultés que nous connaissons. Une des principales justifications d'un programme de développement réside justement dans l'intérêt qu'il y a à orienter les investissements de manière à faire obstacle aux forces de déséquilibre.

J'espère que notre contribution en cette matière, si modeste et limitée qu'elle soit, stimulera l'intérêt que l'on peut éprouver pour la planification du développement économique. Je confesserai cependant que, dans les nombreuses conversations que j'ai eues avec des fonctionnaires latino-américains responsables de ces questions, y compris ceux qui sont le plus convaincus de la nécessité d'opérer selon des programmes de développement, j'ai décelé quelque chose, qui n'est peut-être pas exactement du scepticisme, mais une certaine incertitude paralysante. L'élaboration d'un programme représente une dépense considérable en ressources et en énergie de la part d'hommes qui, parce que leur capacité est grande, se voient sollicités avec urgence par l'étude d'affaires immédiates et courantes. Une fois le programme dressé et la contribution de capital étranger déterminée, quelle probabilité y a-t-il d'obtenir ce capital ?

Je crois qu'en cette matière, dans laquelle a déjà été accompli un effort extrêmement louable, beaucoup reste encore à faire, car il s'agit en réalité d'une expérience qui ne fait que commencer. L'étude des besoins de base en énergie, moyens de transport et produits agricoles des pays d'Amérique latine, sans oublier leurs autres besoins, pourrait conduire d'abord à des estimations globales et par la suite à l'analyse des avantages qu'il y aurait à dresser des programmes internationaux d'investissements qui viendraient compléter les programmes nationaux de développement et serviraient en même temps d'encouragement efficace à leur élaboration. Mieux encore, si l'on arrivait à une combinaison satisfaisante de programmes nationaux avec un programme international d'investissements, ce seul fait atténuerait les préoccupations qui apparaissent périodiquement au sujet des conséquences d'une contraction éventuelle de l'activité économique dans les grands centres industriels.

XII

Je ne voudrais en aucune manière que cette mention de la nécessité de capital étranger fût interprétée comme l'ignorance du rôle éminent joué par les investissements nationaux. Ces derniers ont pris leur essor depuis la guerre. De 1946 à 1952, le niveau moyen des investissements, dans l'ensemble de l'Amérique latine, représente quelque 6.000 dollars par an aux prix de 1950, 5 pour 100 seulement de cette somme étant fournis par le capital étranger. L'investissement brut total a constitué environ 16,5 pour 100 du revenu brut en moyenne. Cette proportion est loin d'être faible, mais il faudrait qu'elle atteignît environ 20 pour 100 pour que le rythme de croissance pût être accéléré. C'est ici que trouve sa justification ce complément de capital étranger, complément indispensable si l'on ne veut pas comprimer plus encore les niveaux, déjà fort bas actuellement, de la consommation, pour accélérer le développement économique. Bref, la fonction de cet apport étranger est d'élever rapidement le revenu par habitant jusqu'à ce que l'épargne intérieure en vienne à atteindre approximativement ce niveau de 20 pour 100.

Cet accroissement du niveau de l'épargne intérieure est l'un des problèmes les plus ardues de la planification du développement et nécessite une politique ferme et éclairée, ainsi que le large appui des masses populaires, sans lequel on risquerait de tomber dans la nécessité de mesures coercitives. Mais tout ne dépend pas de la simple décision de suivre cette politique. Certains facteurs extérieurs existent, qui pourraient rendre son application plus difficile et même la faire échouer.

XIII

A cette occasion, je voudrais attirer l'attention sur une des conclusions les plus intéressantes des études que nous présentons. Une bonne partie des pays d'Amérique latine ont dû recourir à des mesures inflationnistes pour l'accroissement de la capitalisation; dans certains cas, ils semblent être arrivés à bons résultats, alors que, dans d'autres, ils ont échoué. Je n'ai pas l'intention d'étudier les mérites possibles de certaines combinaisons. Cependant, lorsqu'on observe le tableau de l'évolution de l'ensemble de l'Amérique latine, l'on arrive à la conclusion que, tandis que nous nous débattons parmi ces mesures, tandis que l'on plaçait de grandes espérances dans les moyens d'action interne en faisant confiance à leur efficacité capitalisatrice intrinsèque, des phénomènes jouaient à l'exté-

rieur, qui influaient d'une manière décisive sur l'évolution variable des coefficients d'investissement, les faisant croître et décroître avec une amplitude qui échappait largement à l'action des forces internes.

Telle est l'influence dominante que les fluctuations du rapport des échanges ont eue sur le niveau des investissements. Si le coefficient d'investissement a dépassé pour la première fois, ces dernières années, le niveau qu'il avait avant la crise mondiale, il n'y a pas lieu de douter que cela était principalement dû à une amélioration du rapport des échanges, après une tendance persistante à la décroissance qui avait duré plusieurs dizaines d'années. Jusqu'à quel point cette amélioration, si importante pour le rythme de développement latino-américain, pourra-t-elle se maintenir? Je m'abstiendrai de faire des pronostics, mais je ne voudrais pas non plus apparaître comme insensible aux inquiétudes que les événements récents ont provoquées en Amérique latine. Cette instabilité est la source de maux incalculables et, si les possibilités d'exportation de l'Amérique latine ne sont pas utilisées au maximum — ces possibilités étant elles-mêmes limitées par l'accroissement relativement lent de la capacité extérieure d'absorption des exportations de l'Amérique latine — ce fait est dû pour une large part aux crises réitérées de découragement provoquées par l'instabilité des prix internationaux.

D'un autre côté, il serait dangereux de se faire des illusions sur la dimension des réserves monétaires dont les pays latino-américains disposent pour faire face confortablement aux conséquences de cette instabilité: malgré leur valeur absolue plus élevée, le rapport entre ces réserves et le volume des importations est inférieur à ce qu'il était avant la seconde guerre mondiale, ce qui est loin d'être satisfaisant.

On a largement puisé dans les réserves ces derniers temps, et cela, ajouté aux crédits extérieurs à court terme, a permis aux investissements de ces deux dernières années de se maintenir à un niveau élevé, malgré l'évolution défavorable du rapport des échanges. Je ne crois pas que cette situation puisse se prolonger au-delà de certaines limites, dont nous ne sommes plus bien loin; il y aura lieu de voir ensuite si les mesures d'un autre type dont on dispose pour faire face à une situation qui deviendrait brusquement défavorable sont ou ne sont pas suffisamment puissantes.

XIV

Avant de terminer cet exposé, je voudrais dire quelques mots sur la coordination de nos travaux avec ceux d'autres organismes. J'ai le plaisir de déclarer que nous n'avons rencontré aucune difficulté qui n'ait facilement été éliminée. Depuis le début, j'ai tenu à éviter des conflits de compétence qui porteraient atteinte à l'intensité de nos efforts. Si l'on me dit que telle ou telle question que nous sommes en train d'étudier est de la compétence d'un autre organisme, je m'abstiens de procéder à une discussion de principe si la frontière n'est pas nettement tracée: j'essaie seulement de vérifier si l'autre partie en cause peut ou ne peut pas s'acquitter elle-même du travail en question. Si elle le peut, je me considère comme heureux de pouvoir recevoir le fruit de son travail et consacrer nos forces à l'examen de nombreux autres problèmes pour lesquels personne ne saurait mettre en doute notre compétence. Si les autres ne sont pas capables d'accomplir ce travail et si l'étude en question nous est indispensable pour parachever

notre connaissance d'un problème déterminé, il n'est pas difficile d'arriver en pratique à un accord permettant la poursuite de notre travail jusqu'au moment où nous serons relevés de la nécessité de le mener à bonne fin.

En particulier, nos relations avec le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain ont été très satisfaisantes, et les craintes de double emploi semblent s'être complètement évanouies. En ce qui concerne la coordination avec le Conseil à l'échelon des gouvernements, je fais rapport, dans un document séparé, sur nos négociations avec M. Lleras Camargo, Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains. Je ne doute nullement de la possibilité de trouver, là aussi, une formule adéquate qui éviterait la multiplicité et la superposition inutiles des réunions des deux organismes, ce qui, à mon sens, est le seul problème qui subsiste encore.

Il m'est particulièrement agréable de constater (et vous pouvez le constater vous aussi grâce à de nombreux documents dont vous êtes saisis) que, conformément aux instructions que la Commission nous avait données, nous avons mené à bien un certain nombre de nos tâches conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau de l'assistance technique et l'Administration de l'assistance technique, organismes dont les experts ont travaillé aux côtés des nôtres, ce qui nous a permis de réaliser une meilleure coordination et un rendement commun plus élevé.

XV

Après cette réunion plénière, le travail du secrétariat sera soumis au jugement de la Commission. Lors des sessions antérieures, la bonne volonté des délégations et leur esprit d'équanimité et de compréhension à

l'égard de nos difficultés ont été manifestes. Cette attitude a été pour nous un stimulant dans une œuvre qui ne fait que commencer et qui n'est, ni n'a été facile à réaliser. Ainsi encouragés, nous avons ressenti le devoir impérieux d'avancer plus avant encore et d'élever le niveau de nos travaux. Nous avons rempli ce devoir avec enthousiasme et avec la conviction de ce qu'il représente pour l'Amérique latine, engagée dans un processus de développement et consciente de la nécessité d'élaborer de nouvelles formules d'harmonieuse coexistence économique avec le reste du monde, formules qui ne sont assurément plus celles d'une étape définitivement dépassée du développement. Et je peux déclarer avec satisfaction que tous ceux qui constituent le personnel du secrétariat, quelle que soit leur nationalité, ont agi avec un sens très profond de la fonction publique internationale, et que ce sens, loin de s'affaiblir dans les périodes d'épreuve que nous avons dû traverser, s'est trouvé plus encore renforcé. Nous avons accompli notre devoir avec une profonde reconnaissance pour la confiance que tous les gouvernements, réunis à Mexico d'abord, lors de notre quatrième session, puis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, nous ont témoignée en décidant du maintien de cette Commission en tant qu'organe économique régional des Nations Unies. Si certains doutes, certaines incertitudes ont existé alors, les expressions de confiance se sont manifestées, spontanées et réconfortantes, qui n'ont pas tardé à les dissiper. C'est à cette époque qu'un illustre homme d'Etat latino-américain a choisi de faire un geste clairvoyant et décisif. Ceux qui ont mis tous leurs efforts au service de la Commission n'oublieront pas ce geste. Il nous sera peut-être permis en conséquence de faire, des travaux présentés à cette cinquième session, un sobre mais sincère hommage au pays de cet homme d'Etat, à ce pays qui, par une coïncidence heureuse, nous donne aujourd'hui une preuve supplémentaire de sa légendaire hospitalité.

ANNEXE C

Mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine

Adopté à la sixième session et amendé aux neuvième et treizième sessions du Conseil économique et social

1. La Commission économique pour l'Amérique latine, agissant conformément aux principes des Nations Unies et sous la haute autorité du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution, en vue de faciliter une action concertée pour résoudre les problèmes économiques urgents nés de la guerre, relever le niveau de l'activité économique en Amérique latine et maintenir, en les renforçant, les relations économiques des pays de l'Amérique latine, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde ;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes ou études sur les problèmes économiques et techniques et sur l'évolution économique et technique dans les pays d'Amérique latine, dans la mesure où la Commission le jugera utile ;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire ;

d) Apporter une attention toute particulière, dans le cours de ses activités, aux problèmes du développement économique, et aider à formuler et à mettre au point des politiques coordonnées, qui serviront de base à une action de caractère pratique visant à favoriser le développement économique de cette région ;

e) Aider le Conseil économique et social et son Comité de l'assistance technique à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, en les aidant notamment à évaluer les projets entrepris au titre de l'assistance technique dans la région de l'Amérique latine.

2. La Commission orientera son activité tout particulièrement vers l'étude des problèmes qui se posent en Amérique latine en raison du déséquilibre de l'économie mondiale et vers la recherche de solutions à ces problèmes, ainsi que vers tous autres problèmes intéressant l'économie mondiale, afin de réaliser la collaboration des pays d'Amérique latine à l'effort commun ayant pour but le relèvement et la stabilité économiques à l'échelle mondiale.

3. a) Pourront faire partie de la Commission : les Etats de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et de la région des Antilles, Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en outre, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Tout territoire situé dans les limites géographiques fixées à la compétence de la Commission, toute partie ou groupe de tels territoires, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le Membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, l'une de ces parties ou l'un de ces groupes de territoires, vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra être admis en qualité de membre associé de la Commission sur présentation directe de sa propre demande.

b) Les représentants de membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

c) Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de faire partie du bureau de ces organismes.

4. Dans l'ordre géographique, la compétence de la Commission s'étendra aux vingt Etats de l'Amérique latine, Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux territoires de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud participant aux travaux de la Commission et limitrophes de l'un quelconque de ces Etats, ainsi qu'aux territoires des Antilles participant aux travaux de la Commission.

5. La Commission a qualité pour adresser des recommandations sur toute question qui relève de sa compétence, directement aux gouvernements intéressés qui sont membres ou membres associés de la Commission, aux gouvernements admis à titre consultatif, ainsi qu'aux institutions spécialisées intéressées. La Commission devra présenter au Conseil, pour examen préalable, toutes propositions relatives à des activités qui auraient des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale.

6. La Commission invitera tout Membre des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen qu'elle pourra consacrer à toute question présentant un intérêt particulier pour ce pays non membre, se conformant pour cela aux usages du Conseil économique et social.

7. a) La Commission invitera des représentants d'institutions spécialisées à assister à ses réunions et à participer, sans droit de vote, à ses délibérations quand elles se rapporteront à des points de son ordre du jour relatifs à des questions de leur compétence; elle pourra inviter des observateurs de telles autres organisations intergouvernementales dont la présence lui paraîtra souhaitable, conformément à la pratique du Conseil.

b) La Commission prendra des dispositions en vue de consultations avec les organisations non gouvernementales que le Conseil économique et social a admises au statut consultatif, en application des principes approuvés par le Conseil à cette fin.

8. La Commission prendra des mesures pour assurer le maintien de la liaison nécessaire avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées en s'attachant particulièrement à éviter tout double emploi.

9. La Commission collaborera avec les organes compétents du système interaméricain et prendra les mesures nécessaires pour coordonner son activité avec celles de ces organes; en cas de besoin, elle agira de même à l'égard de la Commission des Caraïbes afin d'éviter tout double emploi dans l'activité de ces organismes et la sienne propre; à cette fin, la Commission aura le droit d'établir et s'efforcera de réaliser des accords de travail avec les organes intéressés du système interaméricain, en vue de l'étude, poursuivie en commun ou séparément, des problèmes économiques de sa compétence ou en vue de leur solution, ainsi que de l'échange aussi complet que possible des renseignements nécessaires pour la coordination de leurs efforts dans le domaine économique. La Commission invitera l'Union panaméricaine à désigner un représentant pour assister aux séances de la Commission à titre consultatif.

10. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée intéressée, et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

11. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, y compris le mode d'élection de son Président.

12. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires.

13. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nommera le personnel de la Commission; ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

15. La Commission aura son siège à Santiago de Chili. La première session de la Commission se tiendra en cette ville dans le premier semestre de l'année 1948. A chaque session, la Commission décidera du lieu où se tiendra la session prochaine, en prenant pour règle que tous les pays de l'Amérique latine doivent être choisis à cet effet à tour de rôle.

16. Le Conseil procédera de temps à autre à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE D

Règlement intérieur adopté par la Commission économique pour l'Amérique latine

à sa première session et amendé à ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions et à la réunion du Comité plénier (février 1952)

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

a) La Commission devra, à chaque session, en accord avec le Secrétaire général, proposer la date et

le lieu de la session suivante, cette proposition restant sujette à l'approbation du Conseil. Les sessions de la Commission auront également lieu dans les quarante-cinq jours de la communication faite au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet par le Conseil écono-

mique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général fixera le lieu de telles sessions en consultation avec le Président de la Commission.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu des sessions pourront être modifiés par le Secrétaire général en accord avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire chargé du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, en accord avec le Président de la Commission et avec le Comité intérimaire du calendrier des conférences, pourra également modifier la date et le lieu de la session.

Article 2

Les recommandations de la Commission concernant le lieu de réunion de chaque session devront observer le principe suivant lequel tous les pays de l'Amérique latine doivent être choisis à tour de rôle.

Article 3

Le Secrétaire exécutif veillera à ce que les gouvernements membres reçoivent, trente jours au moins avant le début d'une session, une convocation indiquant la date d'ouverture de la session, un exemplaire de l'ordre du jour provisoire et deux exemplaires au moins de chacun des rapports, travaux et documents qui devront être examinés à la session.

Ces rapports, travaux et documents devront être transmis aux gouvernements membres dans la langue que ces derniers indiqueront, conformément à l'article 42 du présent règlement intérieur.

Article 4

La Commission invite les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne font pas partie de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen des questions qui les concernent particulièrement.

Article 5

La Commission invite des représentants d'institutions spécialisées à assister à ses réunions et à participer, sans droit de vote, à ses délibérations, quand elles se rapportent à des points de son ordre du jour relatifs à des questions de leur compétence; elle peut inviter des observateurs de telles autres organisations intergouvernementales dont la présence lui paraît souhaitable, conformément à la pratique du Conseil.

Article 6

La Commission invitera le Conseil économique et social interaméricain à désigner un représentant pour assister à titre consultatif aux séances de la Commission.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 7

Le Secrétaire exécutif dresse, de concert avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session. Cet ordre du jour est adressé, avec la lettre de convocation, aux membres de la Commission, aux institutions spécialisées, au Conseil économique et social interaméricain, aux institutions non gouvernementales de la catégorie A et à celles des institutions non gouvernementales de la catégorie B et du registre dont la présence a paru souhaitable.

Article 8

L'ordre du jour provisoire de chaque session comprend:

a) L'examen du rapport du Secrétaire exécutif mentionné à l'article 23;

b) Les questions découlant de sessions antérieures de la Commission;

c) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

d) Les questions proposées par des membres de la Commission;

e) Les questions proposées par une institution spécialisée conformément aux accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et ces institutions;

f) Les questions proposées par le Conseil économique et social interaméricain;

g) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 9 bis; et

h) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge nécessaire d'y inscrire.

Article 9

Avant d'inscrire à l'ordre du jour provisoire une question proposée par une institution spécialisée ou par le Conseil économique et social interaméricain, le Secrétaire exécutif procède, avec l'institution ou le Conseil, aux consultations préliminaires qui peuvent être nécessaires.

Article 9 bis

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire de la Commission dans les conditions ci-après:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif soixante-trois jours au moins avant l'ouverture de la session et, avant de proposer officiellement l'inscription de la question, elle devra dûment prendre en considération toutes observations que le Secrétaire exécutif pourrait faire;

b) La proposition, accompagnée des documents de base pertinents, devra être officiellement déposée au plus tard quarante-neuf jours avant le début de la session. La question sera inscrite à l'ordre du jour de la Commission si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 10

Après adoption de l'ordre du jour, la Commission peut à tout moment l'amender.

Au cas où un gouvernement membre n'aurait pas reçu, dans le délai de trente jours fixé par l'article 3, les rapports, travaux et documents qui devront être examinés à la session, il aura le droit de demander que les points auxquels se rapportent lesdits rapports, travaux et documents soient exclus de l'ordre du jour, et la Commission devra faire immédiatement droit à cette demande.

Sans préjudice de ce qui précède, si, la Commission étant saisie de la question, les trois quarts ou plus des membres qui participent officiellement à la session insistent pour que le point soit néanmoins discuté, la décision de cette majorité sera respectée.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION ET VÉRIFICATION
DES POUVOIRS

Article 11

Chaque Etat membre est représenté à la Commission par un délégué accrédité.

Article 12

Tout représentant peut s'adjoindre des suppléants; en cas d'absence, il peut se faire remplacer par un suppléant.

Article 13

Les pouvoirs des délégués et le nom des suppléants sont remis sans retard au Secrétaire exécutif.

Article 14

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 15

Au début de chaque session, la Commission élit parmi ses représentants un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur, qui restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 16

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents. S'il est à nouveau absent lors d'une séance ultérieure, il est remplacé par l'autre Vice-Président, puis les deux Vice-Présidents alternent en suivant l'ordre alphabétique espagnol. Les dispositions du présent article ne valent que pour une séance ou une partie de séance.

Article 17

Si le Président cesse d'être le représentant d'un membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, l'un des Vice-Présidents sera élu Président pour la période qui reste à courir. L'autre Vice-Président continuera à assumer ses fonctions comme prévu dans le règlement intérieur.

Article 18

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 19

Le Président, ou le Vice-Président quand il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission permet à un suppléant de représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et d'y exercer le droit de vote de cet Etat.

CHAPITRE V. — SECRÉTARIAT

Article 20

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission et de ses organismes subsidiaires. Il peut charger un adjoint de le remplacer aux réunions de la Commission.

Article 21

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peuvent, à toute séance, présenter des exposés oraux ou écrits sur toute question à l'étude.

Article 22

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et dont les services sont nécessaires à la Commission et à ses organismes subsidiaires.

Article 23

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les réunions de la Commission.

Au début de la session, il présente un rapport sur le programme de travail du secrétariat au cours de la période comprise entre la session précédente et cette session.

Au cours des périodes comprises entre les sessions, le Secrétaire exécutif veille à ce que, dans la mesure du possible, les Etats membres soient informés des résultats des travaux en cours et des opinions exprimées par les Etats membres au sujet de ces résultats.

Article 24

En exerçant ces fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 25

La majorité absolue des membres de la Commission constitue le quorum, sous réserve des dispositions du troisième paragraphe de l'article 10 du présent règlement intérieur.

Article 26

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut également rappeler à l'ordre un orateur si les remarques de ce dernier ne se rapportent pas à l'objet de la discussion.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, tout délégué peut déposer une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président fait immédiatement connaître sa décision; si quelqu'un s'y oppose, le Président soumet aussitôt cette décision à l'avis de la Commission, qui la confirme ou la rejette à la majorité des voix.

Article 28

Au cours de la discussion de toute question, tout délégué peut demander l'ajournement du débat. Toute motion dans ce sens a la priorité et est mise immédiatement en discussion; un orateur pour et un contre peuvent prendre la parole, en dehors de l'auteur de la motion, dont le droit d'intervenir n'est pas limité.

Article 29

Tout délégué peut à tout moment proposer la clôture des débats, même si un autre délégué a manifesté le désir

de prendre la parole. Si les délégués demandent la parole pour s'opposer à la clôture, deux orateurs seulement sont autorisés à parler.

Article 30

Le Président consulte la Commission sur la motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 31

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 32

Toute motion ou tout amendement à une motion est, à la demande de tout délégué, communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant d'accorder la parole à d'autres orateurs, ainsi qu'au moment de mettre cette motion ou cet amendement aux voix. Le Président peut décider qu'avant la mise aux voix d'une motion ou d'un amendement, le texte en sera distribué aux membres présents de la Commission.

Cet article ne s'applique pas aux motions d'ordre telles que les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les principales motions et les principaux projets de résolution sont mis aux voix selon l'ordre dans lequel ils ont été déposés, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Quand un amendement modifie une proposition, y ajoute ou en retranche certaines dispositions, l'on vote d'abord sur cet amendement, puis, s'il est adopté, sur la proposition amendée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont en présence, la Commission vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition initiale, puis, s'il en est besoin, sur l'amendement qui s'éloigne le plus, après lui, de cette proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La Commission peut, à la demande de tout délégué, décider de mettre séparément aux voix différentes parties d'une motion ou d'une résolution. Dans ce cas, le texte résultant des différents votes sera mis aux voix dans son ensemble.

CHAPITRE VII. — VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants, sous réserve des dispositions de l'article 9 *bis* et du troisième paragraphe de l'article 10 du présent règlement intérieur.

Article 39

En règle générale, la Commission vote à main levée,

sauf lorsqu'un délégué demande le vote par appel nominal, qui a lieu alors dans l'ordre alphabétique espagnol des noms des Etats membres.

Article 40

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 41

Si, lors d'un vote qui ne concerne pas une élection, il y a partage égal des voix, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante. Si ce second vote aboutit de nouveau à l'égalité des voix, la proposition est considérée comme repoussée.

CHAPITRE VIII. — LANGUES

Article 42

Le texte définitif du rapport de la Commission au Conseil économique et social et des résolutions qu'elle a adoptées est rédigé en espagnol, en français, en anglais et en portugais, qui sont les langues officielles de la Commission. Les trois premières de ces langues sont les langues de travail de la Commission¹⁰.

Article 43

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres langues de travail.

CHAPITRE IX. — COMPTES RENDUS

Article 44

Les comptes rendus des séances de la Commission sont dressés par le secrétariat. Ils sont envoyés aussitôt que possible aux délégués des Etats membres et aux représentants des organisations ou institutions gouvernementales qui ont participé aux séances en question. Ces délégués doivent informer le secrétariat, au plus tard soixante-douze heures après la distribution des comptes rendus, de toute modification qu'ils désirent y voir apporter.

Article 45

Le texte révisé des comptes rendus des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à l'usage des Nations Unies. Cette distribution s'étend aux membres associés dès leur admission, au Conseil économique et social interaméricain et, le cas échéant, aux gouvernements admis à titre consultatif.

Article 46

Le texte révisé des comptes rendus des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres associés, s'il y a lieu, dès leur admission, à tous les gouvernements qui ont participé à titre consultatif à la séance en question, aux institutions spécialisées et au Conseil économique et social interaméricain. La Commission décide s'il faut distribuer le texte à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Article 47

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions officielles qu'adoptent la Commission ou ses organismes subsidiaires est

¹⁰ Par sa résolution 301 (XI) du 7 août 1950, le Conseil économique et social a approuvé cette disposition.

communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres associés, s'il y a lieu, dès leur admission, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, au Conseil économique et social interaméricain, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales intéressées de la catégorie B et du registre.

CHAPITRE X. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 48

En règle générale, les séances de la Commission sont publiques. La Commission peut décider de tenir à huis clos une ou plusieurs de ses séances.

CHAPITRE XI. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 49

a) Les organisations non gouvernementales des catégories A et B et du registre peuvent désigner des représentants accrédités pour assister en qualité d'observateurs aux séances publiques de la Commission.

b) Les organisations des catégories A et B peuvent présenter par écrit des exposés relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organismes subsidiaires, sur des sujets à l'égard desquels ces organisations ont une compétence spéciale. Le Secrétaire exécutif fait distribuer aux membres de la Commission ces exposés, sauf lorsqu'ils ne sont plus d'actualité, par exemple lorsqu'ils ont trait à des questions déjà résolues.

c) Pour le dépôt et la distribution de ces exposés écrits, on respectera les conditions suivantes:

- i) L'exposé écrit sera rédigé dans une des langues officielles de la Commission;
- ii) Il sera déposé assez tôt pour que les consultations voulues puissent avoir lieu avant la distribution entre le Secrétaire exécutif et l'organisation;
- iii) L'organisation prendra dûment en considération, avant de remettre l'exposé sous sa forme définitive, toutes les observations que le Secrétaire exécutif aura pu faire au cours de ces consultations;
- iv) Un exposé écrit remis par une organisation de la catégorie A ou de la catégorie B sera distribué *in extenso*, s'il ne comprend pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé comprendra plus de 2.000 mots, l'organisation en remettra un résumé à distribuer ou assez d'exemplaires du texte complet, dans les trois langues de travail, pour suffire à la distribution. Toutefois, un exposé pourra également être distribué *in extenso* si la Commission le demande expressément.
- v) Le Secrétaire exécutif peut inviter des organisations inscrites au registre à remettre des exposés écrits. Les dispositions des alinéas i, iii et iv du présent paragraphe sont applicables à ces exposés.
- vi) Le Secrétaire exécutif fait distribuer dans les langues de travail de la Commission les exposés écrits ou, le cas échéant, les résumés.

Article 50

a) La Commission peut consulter des organisations des catégories A ou B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un comité ou de comités créés à cet effet. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou sur la demande de l'organisation intéressée. Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et sur la demande de la Commission, la Commission peut aussi entendre des organisations inscrites au registre.

b) Sous réserve des articles pertinents du règlement intérieur relatifs aux incidences financières, la Commission peut recommander qu'une organisation particulièrement compétente dans un domaine donné entreprenne certaines études ou enquêtes ou rédige certains documents pour la Commission. Dans ce cas, les dispositions restrictives de l'alinéa iv du paragraphe c de l'article 49 ne sont pas applicables.

CHAPITRE XII. — SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANISMES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 51

Après consultation des institutions spécialisées intéressées, et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou organismes subsidiaires qu'elle juge utiles à l'accomplissement de sa tâche; elle fixe le mandat et la composition de chacun d'entre eux. Ils peuvent se voir déléguer l'autonomie qui leur est nécessaire pour accomplir avec efficacité leurs fonctions techniques.

Article 52

La Commission peut créer les comités et sous-comités qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Article 53

Les sous-commissions ou autres organismes subsidiaires adopteront leur propre règlement intérieur, à moins que la Commission n'en décide autrement.

CHAPITRE XIII. — RAPPORTS

Article 54

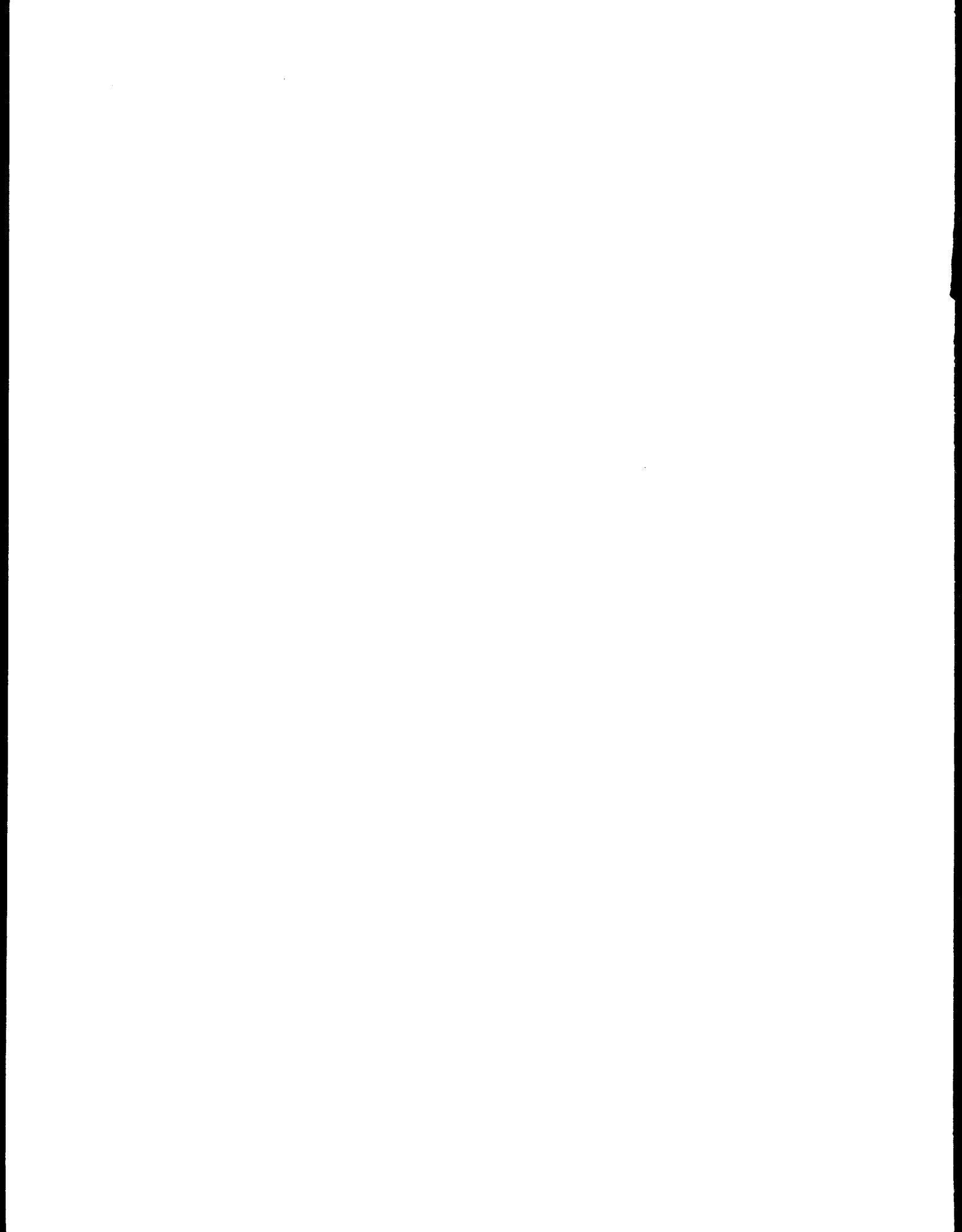
La Commission remet une fois par an au Conseil économique et social un rapport complet sur son action et ses projets, y compris ceux des organes subsidiaires; elle fait en outre des rapports provisoires à chaque session ordinaire du Conseil¹¹.

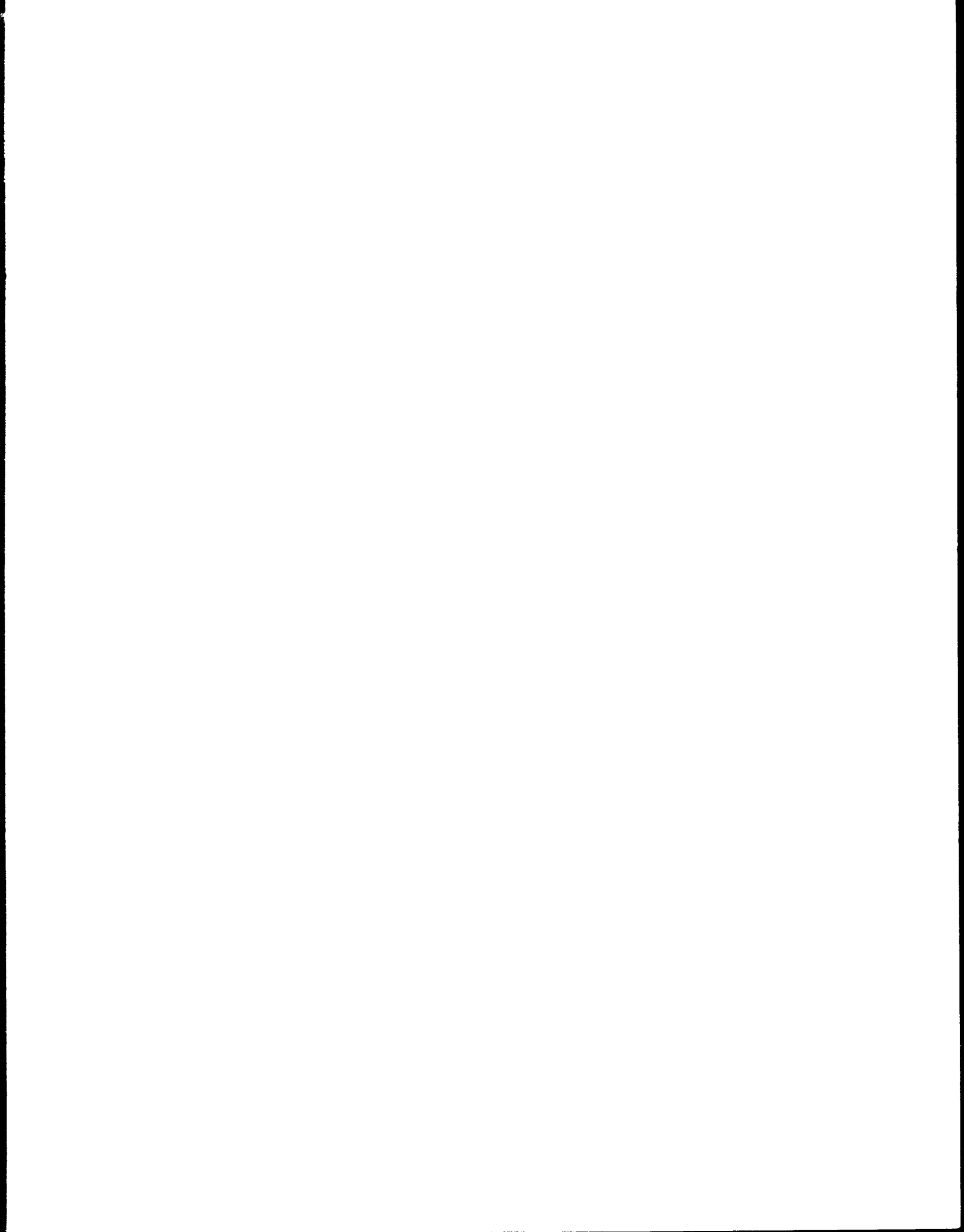
CHAPITRE XIV. — AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 55

Les dispositions du présent règlement intérieur peuvent être amendées ou suspendues par la Commission si les amendements ou les suspensions proposés ne visent pas à éluder les termes du mandat fixé par le Conseil économique et social.

¹¹ Par sa résolution 234 B (IX) du 12 août 1949, le Conseil économique et social a décidé d'amender le paragraphe 12 du mandat de la Commission en supprimant les mots "et elle établira un rapport provisoire à chaque session ordinaire du Conseil".





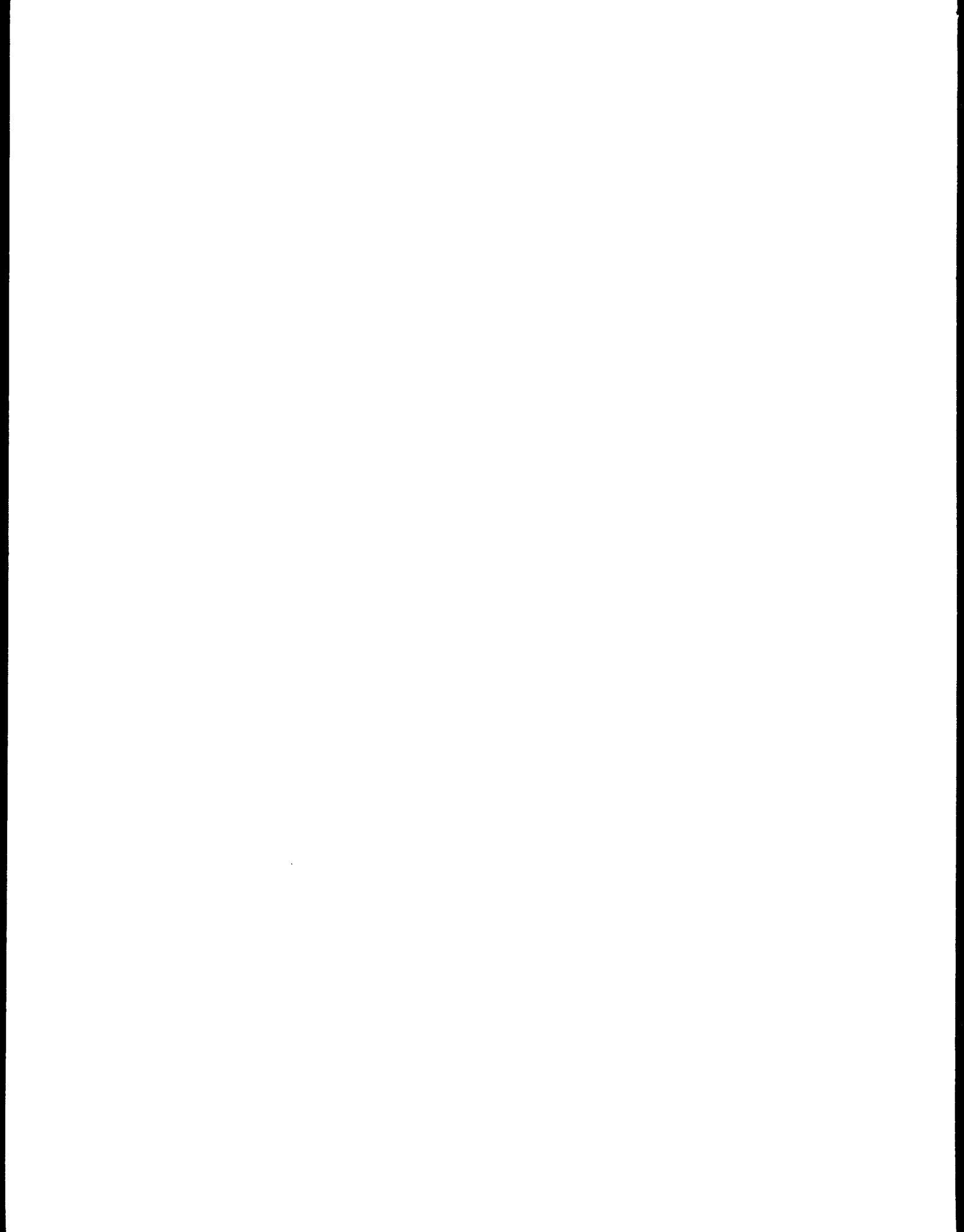


TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphes	Pages
I. Situation actuelle et perspectives de l'Amérique latine	144-148	18
II. Développement économique, industriel et financier des régions côtières	149-162	20
III. Étude de diverses industries	163-176	21
IV. Problèmes économiens et financiers	177-183	22
V. Problèmes de commerce international	184-201	23
VI. Coordination avec le Comité économique et social interaméricain	202-208	24
VII. Relations avec les organisations intergouvernementales	209	25
VIII. Comité régional après dix ans d'existence de la Commission	205	25
IX. Base et lieu de la sixième session	206	25
X. Projets de résolutions soumis au Comité économique et social	207	25
QUATRIÈME PARTIE. — Résolutions adoptées à la cinquante-huitième session	209-210	
44 (V). Étude économique de l'Amérique latine		25
45 (V). Échanges commerciaux entre l'Amérique latine et les pays industriels		26
46 (V). Rapport des enfants		26
47 (V). Compensations multilatérales des paiements		27
48 (V). Techniques de planification et développement économique		27
49 (V). Monographies de développement économique		28
50 (V). Intégration économique de l'Amérique latine		28
51 (V). Assistance technique		29
52 (V). Régime fiscal auquel sont soumis les investissements étrangers dans les pays d'Amérique latine, tant de la part des investisseurs que de la part des pays d'origine des capitaux		30
53 (V). Recherche technique et formation de spécialistes en Amérique latine		30
54 (V). Distribution du revenu dans les pays en développement économique		30
55 (V). Intégration économique		31
56 (V). Développement du tourisme		31
57 (V). Énergie et industrie minière		31
58 (V). Industries du papier et de la pâte à papier		32
59 (V). Industries chimiques		32
60 (V). Limitations des ressources naturelles des pays agricoles		33
61 (V). Méthode des sondages statistiques et son application à l'étude des problèmes économiques de l'agriculture		33
62 (V). Monographies de développement agricole		33
63 (V). Études sur le rôle de la production et du commerce du café dans le développement économique		34
64 (V). Statistiques agricoles		34
65 (V). Crédit agricole		34
66 (V). Réforme agraire		34
67 (V). Industrie bananière		35
68 (V). Fibres dures		35
69 (V). Commerce intrarégional		35
70 (V). Coordination avec le Comité économique et social interaméricain		36
71 (V). Modifications au règlement financier		37
72 (V). Lieu et date de la sixième session		37
XI. Projets de résolutions soumis au Comité économique et social		37
CINQUANTE-HUITIÈME PARTIE. — Proclamations et résolutions adoptées en clôture	211-215	37
ANNEXES		
A. Discours prononcé par Son Excellence M. Emilio Vargas, Président des États-Unis du Brésil		44
B. Exposé fait par M. Raúl Prebisch, Secrétaire général		45
C. Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine		52
D. Règlement intérieur adopté par la Commission économique pour l'Amérique latine		53